



Études économiques de l'OCDE PAYS-BAS

JUIN 2023 (VERSION ABRÉGÉE)



Pays-Bas

Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 2023 (Version abrégée)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2023), *Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 2023 (Version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/cafb5604-fr>.

ISBN 978-92-64-54190-0 (pdf)
ISBN 978-92-64-66506-4 (HTML)
ISBN 978-92-64-77152-9 (epub)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas
ISSN 1995-3313 (imprimé)
ISSN 1999-0375 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © biletstkiyevgeniy.com/Shutterstock.com

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques des Pays-Bas ont été évaluées par le Comité le 18 avril 2023. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des discussions et approuvé de manière définitive en tant que rapport adopté par l'ensemble du Comité le 16 mai 2023.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Daniela Glocker et Nicolas Gonne, sous la supervision d'Aida Caldera Sánchez. Steven Cassimon a fourni une assistance en matière de recherche, tandis que Karimatou Diallo a apporté son concours pour la mise en forme du document, et Laura Fortin pour la communication.

La précédente Étude consacrée aux Pays-Bas a été publiée en juin 2021.

Des informations sur la dernière Étude et les précédentes, ainsi que sur la préparation *des Études économiques*, sont disponibles à l'adresse suivante: www.oecd.org/fr/economie/etudes.

Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	8
1 Principaux éclairages sur l'action publique	15
L'économie ralentit dans un contexte de fortes tensions sur les prix	18
La croissance économique a commencé à fléchir après une reprise rapide consécutive à la pandémie	18
La croissance économique devrait se modérer	25
Les vulnérabilités macrofinancières ont augmenté	26
Remédier aux problèmes budgétaires à long terme pour préserver la viabilité de la dette	32
Sortir de la gestion de crise pour retrouver une gestion budgétaire à long terme	34
Rationaliser le système fiscal pour éliminer les distorsions qui grèvent la productivité	38
Accélérer la transition vers la neutralité GES pour accroître l'indépendance énergétique	48
La transition verte nécessitera de l'investissement dans les technologies et les infrastructures	50
Renforcer les signaux de prix dans tous les secteurs pour réduire les émissions	56
Assurer une transition juste	57
Références	60

Tableaux

Tableau 1. L'investissement privé va ralentir	9
Tableau 1.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques	25
Tableau 1.2. Événements qui pourraient modifier sensiblement les perspectives	26
Tableau 1.3. Recommandations antérieures concernant la stabilité financière	32
Tableau 1.4. La solidité des finances publiques permet d'appliquer des mesures de soutien temporaires	33
Tableau 1.5. Soldes budgétaires figurant dans l'Accord de coalition de 2021	36
Tableau 1.6. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire	38
Tableau 1.7. Les trois « compartiments » de revenus	41
Tableau 1.8. Composition et rendement présumés des actifs pour les différentes tranches d'imposition	41
Tableau 1.9. Estimation à titre indicatif de l'effet budgétaire de certaines des réformes recommandées	46
Tableau 1.10. Mesures les plus importantes pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030	49
Tableau 1.11. Conclusions et recommandations	58

Graphiques

Graphique 1. La croissance économique a été soutenue	9
Graphique 2. Le déficit budgétaire et la dette publique restent modérés	10
Graphique 3. Les réductions des émissions de GES les plus importantes sont prévues dans les secteurs de l'industrie et de l'électricité	11
Graphique 4. Les tensions sur le marché du travail ont atteint des niveaux historiquement élevés	11

Graphique 5. Les dépenses d'activation consacrées à la formation sont faibles	12
Graphique 1.1. La croissance économique reste vigoureuse malgré une inflation élevée	16
Graphique 1.2. Le vieillissement de la population va de pair avec une faible croissance de la productivité et un investissement atone	18
Graphique 1.3. Le PIB s'est redressé, mais la confiance reste faible	19
Graphique 1.4. L'inflation a atteint un point haut mais reste élevée, l'inflation sous-jacente continuant d'augmenter	20
Graphique 1.5. Les ménages à faible revenu sont davantage touchés par la hausse des prix de l'énergie	22
Graphique 1.6. Le marché du travail reste tendu	22
Graphique 1.7. L'excédent des paiements courants repose sur le solde extérieur	23
Graphique 1.8. Exportations de biens, par partenaire commercial et par type de marchandises	24
Graphique 1.9. Les Pays-Bas se situent au milieu de la fourchette des pays de l'OCDE à l'aune des indicateurs de stabilité financière	28
Graphique 1.10. Les prix des logements baissent	29
Graphique 1.11. Le déficit budgétaire et la dette publique restent modérés	32
Graphique 1.12. Le vieillissement de la population accentuera les tensions sur les dépenses publiques	36
Graphique 1.13. Des réformes s'imposent pour stabiliser la dette publique	37
Graphique 1.14. Les recettes fiscales des Pays-Bas sont supérieures à la moyenne de l'OCDE en raison de l'ampleur des prélèvements sur le travail	38
Graphique 1.15. L'atonie des investissements a contribué à la faible croissance de la productivité du travail	39
Graphique 1.16. L'actif et le passif des ménages sont de niveau élevé en moyenne aux Pays-Bas	40
Graphique 1.17. Les allègements d'impôt accordés pour favoriser l'accès à la propriété entraînent un important manque à gagner fiscal	42
Graphique 1.18. Les différences entre les taux marginaux d'imposition supérieurs selon le statut du travailleur ont augmenté	44
Graphique 1.19. Le niveau de corruption paraît faible	47
Graphique 1.20. La transparence fiscale pourrait être améliorée	48
Graphique 1.21. Les réductions d'émissions de GES sont tirées par l'industrie et le secteur de l'électricité	49
Graphique 1.22. Aux Pays-Bas, la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est inférieure à la moyenne de l'OCDE et de l'UE	51
Graphique 1.23. Dépenses de R-D aux Pays-Bas	54
Graphique 1.24. Le financement public de l'innovation verte manque d'aides spécifiques aux premiers stades de la recherche	55
Graphique 1.25. Aux Pays-Bas, moins de 35 % des émissions de gaz à effet de serre ont un taux effectif de carbone net supérieur à 60 EUR par tonne d'équivalent CO ₂	56

Encadrés

Encadré 1.1. Aides budgétaires accordées aux ménages face à la crise du coût de la vie	21
Encadré 1.2. Le problème de l'azote aux Pays-Bas	30
Encadré 1.3. L'Accord de coalition 2021-25	34
Encadré 1.4. La fiscalité du revenu et du patrimoine aux Pays-Bas et l'arrêt de 2021 de la Cour suprême	40
Encadré 1.5. Quantification de l'impact de certaines recommandations	45
Encadré 1.6. Danemark - la plateforme Cleantech pour une technologie propre	51
Encadré 1.7. La stratégie néerlandaise pour l'hydrogène	52

Follow OECD Publications on:



<https://twitter.com/OECD>



<https://www.facebook.com/theOECD>



<https://www.linkedin.com/company/organisation-eco-cooperation-development-organisation-cooperation-developpement-eco/>



<https://www.youtube.com/user/OECDiLibrary>




<https://www.oecd.org/newsletters/>

This book has...

StatLinks 

A service that delivers Excel® files from the printed page!

Look for the *StatLink*  at the bottom of the tables or graphs in this book. To download the matching Excel® spreadsheet, just type the link into your Internet browser or click on the link from the digital version.

Statistiques de base des Pays-Bas, 2022*
(Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne de l'OCDE)**

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL					
Population (en millions, 2021)	17.5		Densité de population par km ² (2021)	520.7	(38.7)
Moins de 15 ans (% , 2021)	15.5	(17.4)	Espérance de vie à la naissance (années, 2021)	81.5	(78.7)
Plus de 65 ans (% , 2021)	20.0	(17.7)	Hommes (2021)	79.9	(75.9)
Stock de migrants internationaux (% de la population, 2019)	13.4	(13.2)	Femmes (2021)	83.1	(81.7)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0.6	(0.5)	Dernières élections générales	Mars 2021	
ÉCONOMIE					
Produit intérieur brut (PIB)			Ventilation de la valeur ajoutée (% , 2021)		
À prix courants (milliards USD)	991.4		Agriculture, sylviculture et pêche	1.7	(2.6)
À prix courants (milliards EUR)	941.0		Industrie, dont construction	20.3	(26.6)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.9	(1.6)	Services	78.0	(70.8)
Par habitant (milliers USD, à PPA, 2021)	63.3	(50.9)			
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES En pourcentage du PIB					
Dépenses (OCDE : 2021)	44.5	(46.3)	Dette financière brute (OCDE : 2021)	54.7	(107.5)
Recettes (OCDE : 2021)	44.5	(38.8)	Dette financière nette (OCDE : 2021)	25.6	(68.7)
COMPTES EXTÉRIEURS					
Taux de change (EUR par USD)	0.95		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)		
Taux de change à PPA (USD = 1)	0.75		Machines et matériel de transport	24.7	
En pourcentage du PIB			Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	16.7	
Exportations de biens et de services	92.6	(33.3)	Combustible minéraux, lubrifiants et produits connexes	12.6	
Importations de biens et de services	83.2	(34.9)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)		
Solde de la balance courante	4.4	(-1.1)	Machines et matériel de transport	26.5	
Position extérieure globale nette	76.0		Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	18.4	
			Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	13.6	
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION					
Taux d'emploi (15 ans ou plus, %)	65.5	(57.5)	Taux de chômage, enquête sur la population active (15 ans ou plus, %)	3.5	(5.0)
Hommes	70.0	(65.4)	Chômage des jeunes (15-24 ans, %)	7.6	(10.9)
Femmes	61.1	(50.2)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %)	0.7	(1.2)
Taux d'activité (15 ans ou plus, %)	67.9	(60.9)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (% , 2021)	43.1	(39.9)
Nombre moyen d'heures travaillées par an (OCDE : 2021)	1 427	(1 728)	Dépenses intérieures brutes de R-D (% du PIB, 2020)	2.3	(3.0)
ENVIRONNEMENT					
Approvisionnements totaux en énergie primaire par habitant (tep, 2021)	4.0	(3.8)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2021)	7.8	(7.9)
Energies renouvelables (% , 2021)	10.6	(11.6)	Prélèvements d'eau par habitant (milliers de m ³ , 2020)	0.5	
Exposition à la pollution atmosphérique (% de la population exposé à une concentration en PM _{2.5} > 10 µg/m ³ , 2019)	98.6	(61.7)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2021, OCDE : 2020)	0.5	(0.5)
SOCIÉTÉ					
Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2021 ; OCDE : dernière période connue)	0.297	(0.315)	Résultats scolaires (score au PISA, 2018)		
Taux de pauvreté relative (% , 2021 ; OCDE : 2019)	8.5	(11.4)	Compréhension de l'écrit	485	(485)
Revenu disponible médian des ménages à PPA (milliers USD, 2020 ; OCDE : 2019)	34.8	(26.6)	Culture mathématique	519	(487)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Culture scientifique	503	(487)
Soins de santé (2021, OCDE : 2020)	11.2	(9.7)	Proportion de femmes au Parlement (%)	40.7	(32.5)
Retraites (2019)	5.9	(9.5)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2017)	0.6	(0.4)
Enseignement (% du RNB, 2021)	4.7	(4.4)			

* L'année est indiquée entre parenthèses lorsqu'elle diffère de celle qui figure dans le titre du présent tableau.

** Lorsque l'agrégat OCDE n'est pas disponible dans la base de données utilisée comme source, une moyenne simple des dernières données disponibles pour les pays de l'OCDE est calculée lorsque ces données existent pour au moins 80 % des pays membres de l'Organisation.

Source : Calculs effectués à partir d'informations extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie (AIE), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations unies (ONU) et Organisation internationale du travail (OIT).

Résumé

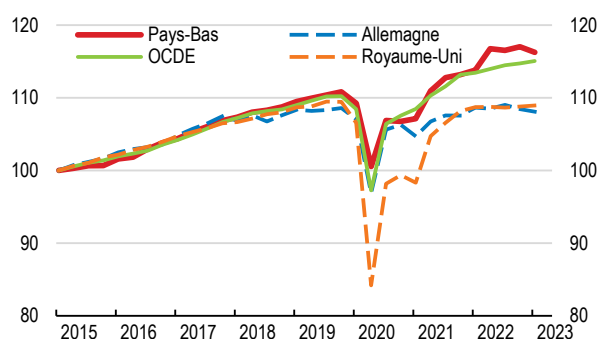
Le niveau élevé de l'inflation pèse sur l'économie

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a mis à mal le fort rebond économique enregistré par les Pays-Bas après la pandémie de COVID-19. Le coût de la vie a augmenté sous l'effet de la hausse rapide des prix de l'énergie. Les pouvoirs publics sont rapidement intervenus pour soutenir les ménages et les entreprises, mais les mesures prises en contexte de crise devraient à présent être abandonnées progressivement au profit de considérations de durabilité à plus long terme.

Le PIB avait dépassé son niveau d'avant la crise à la mi-2021, soit plus tôt que dans la plupart des économies de l'OCDE (Graphique). En 2022, la croissance du PIB, à 4,5 %, est restée vigoureuse malgré un ralentissement à partir du deuxième semestre attribuable à la hausse des prix de l'énergie, au recul de la confiance des producteurs et au ralentissement des échanges mondiaux. Au premier trimestre de 2023, le PIB s'est contracté, sur fond de baisse des exportations et de diminution des stocks de gaz.

Graphique 1. La croissance économique a été soutenue

PIB réel, T1 2015 = 100



Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

StatLink  <https://stat.link/cvx0fo>

Les pénuries d'approvisionnement ont entraîné une hausse de l'inflation à partir de la mi-2021, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, et celle-ci a été ensuite accentuée par la flambée des prix de l'énergie consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie au début de 2022. Les prix

élevés de l'énergie constituent le principal déterminant de l'inflation en 2022, mais les prix d'autres biens et services ont également augmenté. Les prix de l'énergie ont depuis reculé, mais l'inflation sous-jacente reste forte.

La croissance sera soutenue par la consommation privée, mais devrait se modérer avec la baisse de l'investissement privé (Tableau). L'inflation devrait rester supérieure à l'objectif de 2 % retenu pour la zone euro, mais elle refluera progressivement sous l'effet du plafonnement des prix nationaux de l'énergie et du durcissement des conditions monétaires, même si la suppression du plafonnement des prix pourrait accentuer les tensions inflationnistes au début de 2024. Des risques pèsent toutefois sur les perspectives, sachant que la hausse rapide des taux d'intérêt pourrait accroître les vulnérabilités financières.

Tableau 1. L'investissement privé va ralentir

Taux de croissance annuelle, en %, sauf indication contraire

	2022	2023	2024
Produit intérieur brut (PIB)	4.5	0.9	1.4
Consommation privée	6.5	1.7	0.7
Consommation publique	1.6	2.8	1.4
Formation brute de capital fixe	2.5	2.2	0.0
Exportations	4.7	1.0	2.8
Importations	4.2	1.1	2.1
Taux de chômage (%)	3.5	3.7	4.0
Indice des prix à la consommation (IPC)	11.6	3.2	2.2
Solde de la balance courante ¹	4.4	5.3	6.0
Solde budgétaire des administrations publiques ¹	0.0	-1.0	-0.7
Dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) ¹	51.0	50.5	50.3

1. En % du PIB.

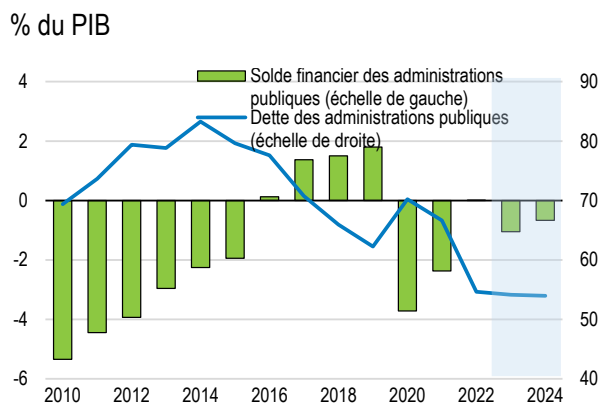
Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

Le secteur financier n'a donné jusqu'à présent que peu de signes de tensions, mais une hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation des pertes sur prêts. En moyenne, la dette hypothécaire des ménages néerlandais est élevée. Bien qu'environ 75 % des prêts soient accordés pour une durée supérieure à cinq ans et assortis d'un taux fixe, les ménages pourraient tout de même avoir du mal à assurer le service de leur dette hypothécaire si la forte


inflation continue d'éroder les revenus réels. Les primo-accédants récents ont emprunté des montants importants en proportion de leur revenu du fait de la forte augmentation des prix des logements au cours des dernières années. La quotité de financement (ratio prêt/valeur du bien), fixée à 100 %, reste élevée en comparaison internationale.

La solidité de la situation budgétaire a permis aux pouvoirs publics d'apporter un soutien considérable aux ménages et aux entreprises (Graphique 2). Les autorités ont mis en place un train de mesures en faveur du pouvoir d'achat combinant d'une part des versements forfaitaires ciblés et temporaires destinés à aider à faire face à la hausse des coûts de l'énergie, et d'autre part des mesures structurelles telles que relèvement du salaire minimum et prestations sociales ; les ménages et autres petits consommateurs bénéficieront également d'un plafonnement des prix de l'énergie en 2023. Ce soutien exceptionnel dépasse les plafonds de dépenses annuels définis dans le cadre de politique budgétaire tendancielle des Pays-Bas. Compte tenu des tensions budgétaires liées au vieillissement démographique et de la hausse des taux d'intérêt, les autorités budgétaires doivent s'attacher à rendre le système fiscal plus efficient et hiérarchiser les besoins de dépenses afin de favoriser la viabilité de la dette à long terme.

Graphique 2. Le déficit budgétaire et la dette publique restent modérés



Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

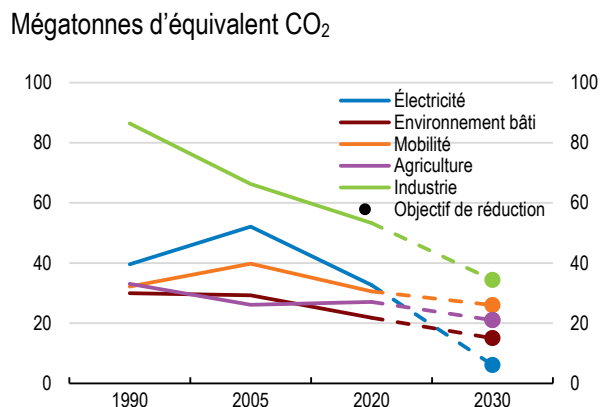
StatLink  <https://stat.link/0wcrf2>

Des réformes sont nécessaires pour favoriser une croissance durable

Le vieillissement de la population, l'atonie de la croissance de la productivité et la faiblesse de l'investissement entament le potentiel de croissance du pays. S'établissant à environ un quart de la moyenne de l'OCDE, la croissance annuelle moyenne de la productivité a été faible au cours de la dernière décennie. Le système fiscal, complexe, incite à l'endettement, favorise les investissements non liquides et les formes d'emploi atypiques, pesant de ce fait sur la productivité, et accentue les inégalités de patrimoine. Pour renforcer la croissance durable, les Pays-Bas doivent en outre accroître leur indépendance à l'égard des combustibles fossiles et promouvoir la transition écologique.

Le système fiscal est complexe et fausse la prise de décisions en matière d'investissement et d'emploi. Les logements occupés par leurs propriétaires bénéficient d'un traitement fiscal plus favorable que les logements locatifs et autres investissements. Les taux réduits d'imposition du revenu et de cotisations sociales des travailleurs indépendants incitent les employeurs à recourir à des formes d'emploi atypiques. La complexité des régimes de prestations liées au revenu dissuade les individus d'entrer sur le marché du travail et de travailler davantage, par crainte de perdre leurs droits aux prestations. Les effets d'interaction entre l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu du capital des personnes physiques qui détiennent au moins 5 % des actions d'une société ne favorisent pas la distribution des bénéfices, ceux-ci étant imposables uniquement au niveau de l'entreprise et pouvant bénéficier d'un taux réduit à concurrence de 200 000 EUR. Un tel système d'IS entrave le développement des entreprises et les incite plutôt à se scinder en unités plus petites, ce qui pèse sur la productivité globale.

Graphique 3. Les réductions des émissions de GES les plus importantes sont prévues dans les secteurs de l'industrie et de l'électricité



Note : Les objectifs indiqués correspondent aux limites inférieures.
Source : OCDE, Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; et Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas (PBL) (2022).

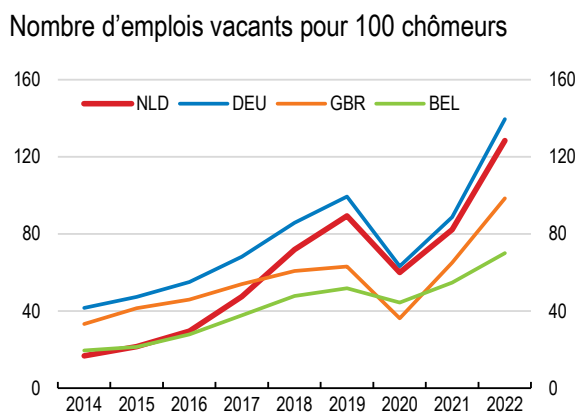
StatLink <https://stat.link/poq0s2>

Les Pays-Bas ne seront sans doute pas en mesure d'atteindre leur objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Pour parvenir à réduire les émissions de 55 % par rapport à leur niveau de 1990, les pouvoirs publics néerlandais s'attachent à accroître la diminution des émissions dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans ceux de l'électricité et de l'industrie (Graphique 3), en augmentant le recours aux énergies renouvelables. Malgré des améliorations, les Pays-Bas restent fortement tributaires des combustibles fossiles ; ceux-ci bénéficient d'exonérations fiscales et de taux préférentiels, ce qui leur confère un avantage en matière de prix par rapport aux technologies bas carbone. Les financements publics ne sont pas explicitement dirigés vers la recherche fondamentale visant la mise au point d'innovations vertes. Ne disposant pas de stratégie d'action globale à plus long terme au-delà de 2030, les Pays-Bas risquent de devoir opérer un arbitrage entre gains à court terme (jusqu'en 2030) et efficacité à long terme.

Il est nécessaire d'accroître l'offre de main-d'œuvre pour remédier aux pénuries de personnel

Le marché du travail est vigoureux, mais les pénuries de main-d'œuvre pèsent sur les perspectives de croissance. La rapidité sans précédent de la reprise après la pandémie a créé des tensions d'un niveau inédit sur le marché du travail (Graphique 4), accentuant une contraction de la population d'âge actif due au vieillissement démographique que les innovations génératrices d'économies de main-d'œuvre ne suffiront pas à compenser.

Graphique 4. Les tensions sur le marché du travail ont atteint des niveaux historiquement élevés



Source : Eurostat ; et OCDE, Statistiques de la population active (base de données).

StatLink <https://stat.link/k2clt9>

L'évolution rapide de la demande de compétences, le faible nombre d'heures travaillées et la segmentation du marché du travail sont autant de facteurs qui accentuent les tensions. Quelque 28 000 emplois techniques doivent être créés et pourvus pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs climatiques du pays à l'horizon 2030, soit plus que le nombre total actuel d'emplois recensés dans le secteur de l'énergie. L'incidence du travail à temps partiel est la plus élevée de l'OCDE, sachant que trois femmes sur quatre et un homme sur quatre travaillent moins de 35 heures par semaine. Les 1.7 million de travailleurs sous contrat flexible

ayant des perspectives de carrière limitées ne sont guère incités à travailler davantage.

Les besoins de formation étant considérables, il convient d'instaurer une culture favorisant davantage l'apprentissage tout au long de la vie. Les dépenses publiques annuelles totales consacrées à la formation sont inférieures de 1.5 à 1.75 milliard EUR aux besoins estimés. Les dépenses d'activation sont élevées, mais la part consacrée à la formation est faible (Graphique). Le budget alloué au programme de comptes de formation individuels mis en place en 2021 (STAP, *Stimulans ArbeidsmarktPositie*) est trop modeste, ne donne pas la priorité aux domaines dans lesquels il existe des pénuries de compétences et n'incite pas les employeurs à co-financer les formations.

L'accès aux services de garde d'enfants est insuffisant, alors que s'occuper d'un enfant est la principale raison du recours au temps partiel. L'insuffisance de l'offre et la faible accessibilité financière de ces services expliquent pour beaucoup la répartition inégale du travail à temps partiel et les inégalités de genre qui en découlent. Bien qu'urgente, la mise en œuvre de la réforme visant à rendre les services de garde d'enfants gratuits pour tous les parents qui travaillent est délicate, dans la mesure elle entraînera probablement une forte augmentation de la demande et une aggravation des pénuries de personnel à court terme. La suppression du lien entre le montant de l'allocation de garde d'enfants et le nombre d'heures travaillées affaiblit les incitations au travail.

L'intégration et le système d'immigration n'ont que peu permis de répondre aux besoins nouveaux du marché du travail. Sur le marché du travail, la situation des personnes nées à l'étranger est moins bonne que celle des personnes nées aux Pays-Bas. Aucun dispositif migratoire ne cible spécifiquement les travailleurs moyennement qualifiés, malgré l'importance de leur rôle dans la transition écologique. L'embauche d'immigrés originaires de pays non membres de l'UE est soumise au principe d'opposabilité de la situation de l'emploi, même pour les métiers dits « en tension ».

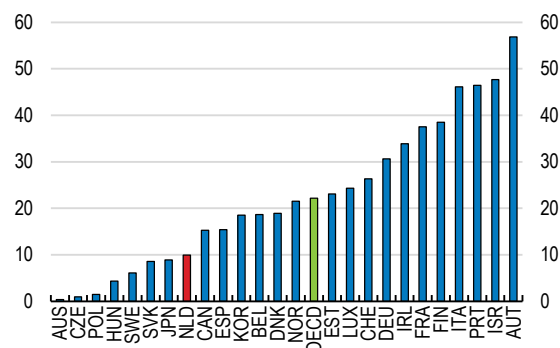
L'enseignement professionnel n'attire pas les étudiants, alors même qu'il est susceptible de

les doter de compétences très demandées. Les filières préprofessionnelles font face à une baisse des inscriptions et à un problème d'image. Aucune mesure financière n'incite les établissements scolaires à proposer des programmes transfilières ou à promouvoir la mobilité entre les filières. L'existence d'un trop grand nombre de filières préprofessionnelles complique les choix des élèves et de leurs parents.

Les villes et les établissements scolaires défavorisés sont en proie à de graves pénuries d'enseignants, et les inégalités en matière d'éducation sont marquées. La proportion d'élèves obtenant des résultats médiocres est passée de 14 % à 24 % en dix ans. Alors qu'un tiers des élèves néerlandais fréquentent des établissements en manque d'enseignants, l'enseignement dans les écoles où les pénuries sont importantes n'est pas récompensé par des incitations supplémentaires.

Graphique 5. Les dépenses d'activation consacrées à la formation sont faibles

Dépenses publiques consacrées à la formation, en % du total, 2019



Source : OCDE, Programmes actifs du marché du travail (base de données).

StatLink  <https://stat.link/9fo03x>

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Soutenir l'économie pendant la crise énergétique tout en préservant la stabilité macrofinancière et la viabilité de la dette	
La politique budgétaire est expansionniste. La hausse rapide des prix de l'énergie et du coût de la vie a déclenché l'adoption d'un important train de mesures de soutien budgétaire.	Durcir l'orientation de la politique budgétaire et cibler les mesures de soutien liées à l'énergie sur les ménages les plus vulnérables en veillant à ce qu'elles restent temporaires.
Des dérogations aux règles budgétaires nationales ont été faites depuis 2020, car la pandémie de COVID-19 et la crise énergétique ont nécessité la mise en œuvre rapide de mesures de soutien budgétaire pour éviter qu'elles ne nuisent durablement à l'économie.	Justifier clairement les dérogations aux règles budgétaires et revenir le plus rapidement possible aux règles établies.
La hausse des taux hypothécaires pourrait entraîner une augmentation des prêts non performants et une correction des prix sur le marché du logement.	Maintenir l'orientation de la politique macroprudentielle, notamment les exigences en matière de volant de fonds propres, qui ont récemment été durcies. Abaisser à 90 % le ratio maximum prêt/valeur du bien.
Les dépenses de santé et liées au vieillissement devraient augmenter à long terme.	Concevoir un plan budgétaire pluriannuel en s'appuyant sur les compétences existantes en matière d'examen de dépenses pour définir les priorités.
Rationaliser le système fiscal pour réduire les distorsions qui freinent la croissance de la productivité	
Les logements occupés par leurs propriétaires bénéficient d'un traitement fiscal plus favorable que les logements locatifs et autres investissements.	Supprimer progressivement le traitement fiscal favorable dont bénéficient les logements occupés par leurs propriétaires.
Les revenus du travail des salariés, des travailleurs indépendants et des chefs d'entreprise font l'objet d'un traitement fiscal inégal. Les disparités de traitement fiscal des contrats de travail incitent au travail indépendant et ont engendré un essor des formes d'emploi atypiques ces dernières années, ce qui défavorise de nombreux travailleurs et entrave leur transition vers l'emploi régulier ainsi que leur productivité.	Continuer d'harmoniser les taux des prélèvements fiscaux et sociaux entre les différents types de contrats pour les travailleurs exerçant des emplois similaires.
Le régime d'imposition est complexe. Les autorités visent à le simplifier et à réduire les inégalités de patrimoine induites par les distorsions du régime fiscal. Le régime fiscal applicable aux sociétés à responsabilité limitée favorise la non-distribution des bénéfices, ce qui pèse sur la productivité globale. Le taux réduit de l'impôt sur les sociétés (IS) appliqué aux bénéfices à hauteur de 200 000 EUR décourage le développement des entreprises et incite celles-ci à se scinder en unités plus petites pour échapper à une imposition au taux légal de l'IS.	Supprimer le taux réduit de l'IS et passer à un taux unique de TVA harmonisé de façon à ce que les réformes soient neutres sur le plan des recettes.
La complexité du système de prélèvements et de prestations dissuade d'entrer sur le marché du travail ou de travailler davantage, par crainte de perdre des droits à prestations.	Rationaliser les prestations liées au revenu en réduisant le nombre d'allocations et de crédits d'impôt en fonction d'un nombre restreint de caractéristiques des ménages.
Promouvoir la transition écologique pour renforcer l'indépendance énergétique	
À politiques inchangées, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne seront pas atteints. Les incertitudes entourant la rigueur des politiques futures freinent les investissements.	Étendre la stratégie climatique actuelle au-delà de 2030 et définir de manière concrète de nouveaux délais, mesures et priorités conformes aux objectifs juridiques.
Le pays demeure tributaire des combustibles fossiles. Bien que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique ait augmenté ces dernières années, elle reste inférieure à la moyenne de l'UE. Les aides sont très faibles durant la phase de croissance.	Apporter une aide spécifique aux technologies vertes dès les premiers stades de leur développement, notamment en mobilisant l'investissement public dans les infrastructures vertes, et à la mise au point et au déploiement de technologies vertes telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.
Accroître l'offre de main-d'œuvre pour remédier aux pénuries de personnel	
Les dépenses consacrées à l'apprentissage tout au long de la vie sont nettement inférieures aux besoins estimés, compte tenu de la demande massive de compétences liée aux transitions écologique et numérique. Les résultats des activités d'apprentissage tout au long de la vie ne sont pas évalués de manière systématique, et des préoccupations se font jour concernant la qualité et la pertinence de certaines formations.	Réorienter les politiques actives du marché du travail vers la formation, en particulier dans les domaines écologique et numérique. Assurer un contrôle qualité des programmes d'apprentissage tout au long de la vie et donner la priorité aux secteurs ayant les besoins de main-d'œuvre les plus urgents.
Le taux d'imposition effectif élevé découlant d'une augmentation du nombre d'heures travaillées réduit les incitations au travail pour les mères ayant un revenu moyen, outre les normes culturelles concernant les responsabilités en matière de garde d'enfants.	Continuer de réduire le taux effectif d'imposition du passage d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein, tout en menant à bien la réforme des services de garde d'enfants.
La réforme prévoyant la gratuité de la garde d'enfants pour tous les parents qui travaillent devrait fortement accroître la demande de services de garde d'enfants et aggraver les pénuries de personnel, ce qui soulève des doutes quant à sa faisabilité.	Mettre progressivement en œuvre la réforme des services de garde d'enfants, en suivant la fréquentation et évaluer les résultats de la suppression du lien entre le nombre d'heures travaillées et le montant des aides à la garde d'enfants.

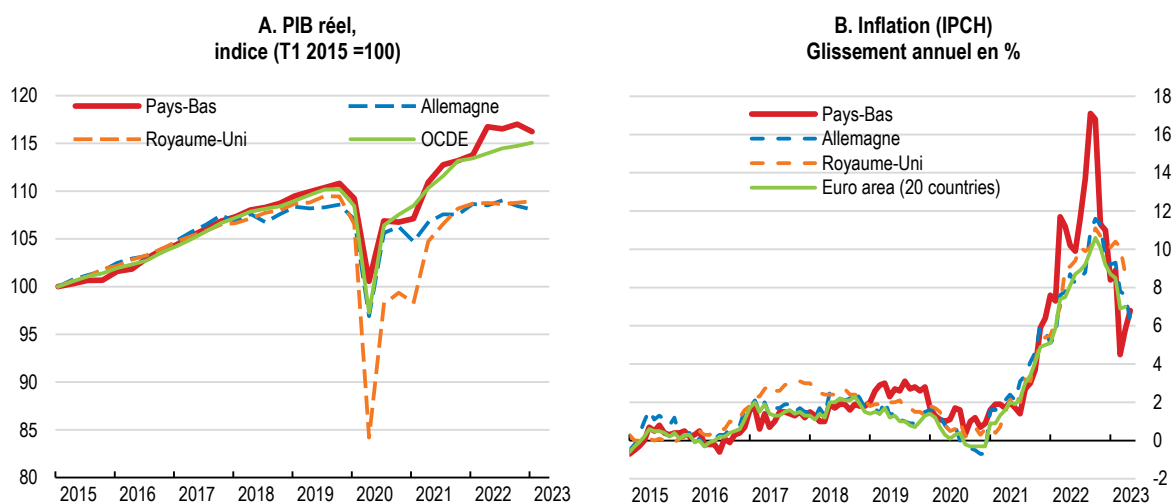
<p>La plupart des diplômés nés à l'étranger occupent des emplois nécessitant un niveau de formation inférieur à celui qu'ils possèdent, ou sont sans emploi.</p> <p>Le système d'immigration ne répond pas aux besoins du marché du travail et il n'existe pas de dispositif migratoire ciblant les travailleurs moyennement qualifiés, malgré le rôle important qu'ils jouent dans la transition écologique.</p>	<p>Rationaliser et accélérer le processus actuel de reconnaissance et de validation des qualifications acquises à l'étranger pour les compétences pour lesquelles il y a pénurie.</p> <p>Envisager de supprimer l'application du principe d'opposabilité de la situation de l'emploi aux métiers en tension.</p>
<p>Les pénuries d'enseignants sont aiguës dans les villes et les établissements scolaires défavorisés, tandis que les enseignants sont faiblement rémunérés par rapport aux travailleurs ayant un niveau d'instruction comparable.</p>	<p>Encourager les enseignants à exercer leurs fonctions dans les lieux et les établissements où les pénuries sont les plus importantes en leur offrant des incitations financières supplémentaires ou un transfert prioritaire vers un établissement scolaire de leur choix, après une certaine ancienneté.</p>
<p>Les inscriptions dans les filières préprofessionnelles sont en baisse, malgré le fait que l'enseignement professionnel peut grandement contribuer à fournir les compétences requises dans les métiers en tension.</p>	<p>Accroître la mobilité entre les filières scolaires et professionnelles en fusionnant certaines des filières préprofessionnelles existantes et en incitant les établissements scolaires à proposer des programmes transfilières.</p>
<p>Les étudiants néerlandais sont peu nombreux à fréquenter les filières STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et la part des diplômés en technologies de l'information et des communications (TIC) est faible en comparaison internationale.</p>	<p>Offrir aux établissements d'enseignement supérieur des incitations financières à augmenter la fréquentation des filières STIM.</p>

1 Principaux éclairages sur l'action publique

L'économie néerlandaise s'est rapidement remise du choc provoqué par le COVID-19, retrouvant au début de 2022 sa trajectoire de croissance d'avant la pandémie. Cependant, la hausse de l'inflation, amplifiée par l'augmentation rapide des prix mondiaux de l'énergie consécutive à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, a pesé sur la croissance. La situation budgétaire saine a permis d'aider temporairement les agents économiques à faire face aux coûts élevés de l'énergie, mais il faudrait que ce soutien devienne davantage ciblé sur les ménages vulnérables. La rationalisation du système d'imposition permettrait de renforcer la stabilité macrofinancière et la productivité, en réduisant le biais fiscal en faveur de l'endettement et les distorsions qui affectent les décisions prises en matière d'investissement et d'offre de travail. Les réformes visant à faire progresser la transition écologique peuvent réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles et l'exposition du pays aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie.


De solides institutions, une transformation numérique poussée et des mesures d'aide efficaces ont permis une reprise vigoureuse après la crise liée au COVID-19, mais les répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ont dégradé ces bons résultats économiques. À la mi-2021, le PIB a dépassé son niveau d'avant la crise, plus rapidement que dans la plupart des autres économies de l'OCDE (Graphique 1.1, partie A). Alors que s'engageait fermement la reprise mondiale et que la demande augmentait vivement, les pénuries d'approvisionnement ont entraîné une hausse de l'inflation à partir de la mi-2021 dans l'ensemble des pays de l'OCDE, amplifiée par la flambée des prix de l'énergie consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie au début de 2022 (Graphique 1.1, partie B). Ces nouvelles évolutions ont accentué certains problèmes antérieurs, comme les vulnérabilités macrofinancières dues à un endettement élevé favorisé par le système fiscal, une dépendance persistante à l'égard des combustibles fossiles, une faible croissance de la productivité et une situation extrêmement tendue du marché du travail.

Graphique 1.1. La croissance économique reste vigoureuse malgré une inflation élevée



Note : Fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), la mesure de l'inflation aux Pays-Bas repose sur l'hypothèse que tous les consommateurs d'énergie ont souscrit un nouveau contrat. Il en résulte une surestimation de l'inflation si les prix augmentent fortement, et une sous-estimation s'ils baissent fortement. À compter du mois de déclaration de juin 2023, le Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*) appliquera une nouvelle méthode pour mesurer les prix de l'énergie dans l'optique de l'élaboration de l'indice des prix à la consommation (IPC), en utilisant des données sur les transactions communiquées par les fournisseurs d'énergie, de sorte que les tarifs payés dans le cadre de contrats de fourniture d'énergie à long terme puissent également être pris en compte.

Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données) ; et OCDE, base de données sur les indices des prix à la consommation.

StatLink  <https://stat.link/jrwy2x>

La prudence budgétaire observée jusqu'à la crise liée au COVID-19 avait permis de créer des marges de manœuvre amplement suffisantes pour que puissent être octroyées des aides budgétaires considérables pendant la pandémie, qui ont été suivies de train de mesures de soutien destinées à protéger les ménages et les entreprises contre la hausse rapide des prix de l'énergie. La dette publique brute, qui s'est établie à 55 % du PIB en 2022, reste néanmoins faible par comparaison avec les autres pays. Les aides budgétaires destinées à protéger les ménages les plus vulnérables sont justifiées, mais elles ne devraient pas aller à l'encontre de la politique monétaire mise en œuvre pour lutter contre la forte inflation. Le mécanisme actuel de plafonnement des prix de l'énergie n'est pas correctement ciblé et risque donc d'avoir un coût budgétaire élevé, sachant qu'il va stimuler la demande tout en réduisant les incitations aux économies d'énergie. Le vieillissement démographique (Graphique 1.2, partie A), conjugué à une situation déjà

tendue du marché du travail, va accentuer les tensions budgétaires dans les temps à venir, à la fois en raison de l'augmentation des dépenses liées au vieillissement et de la diminution des recettes.

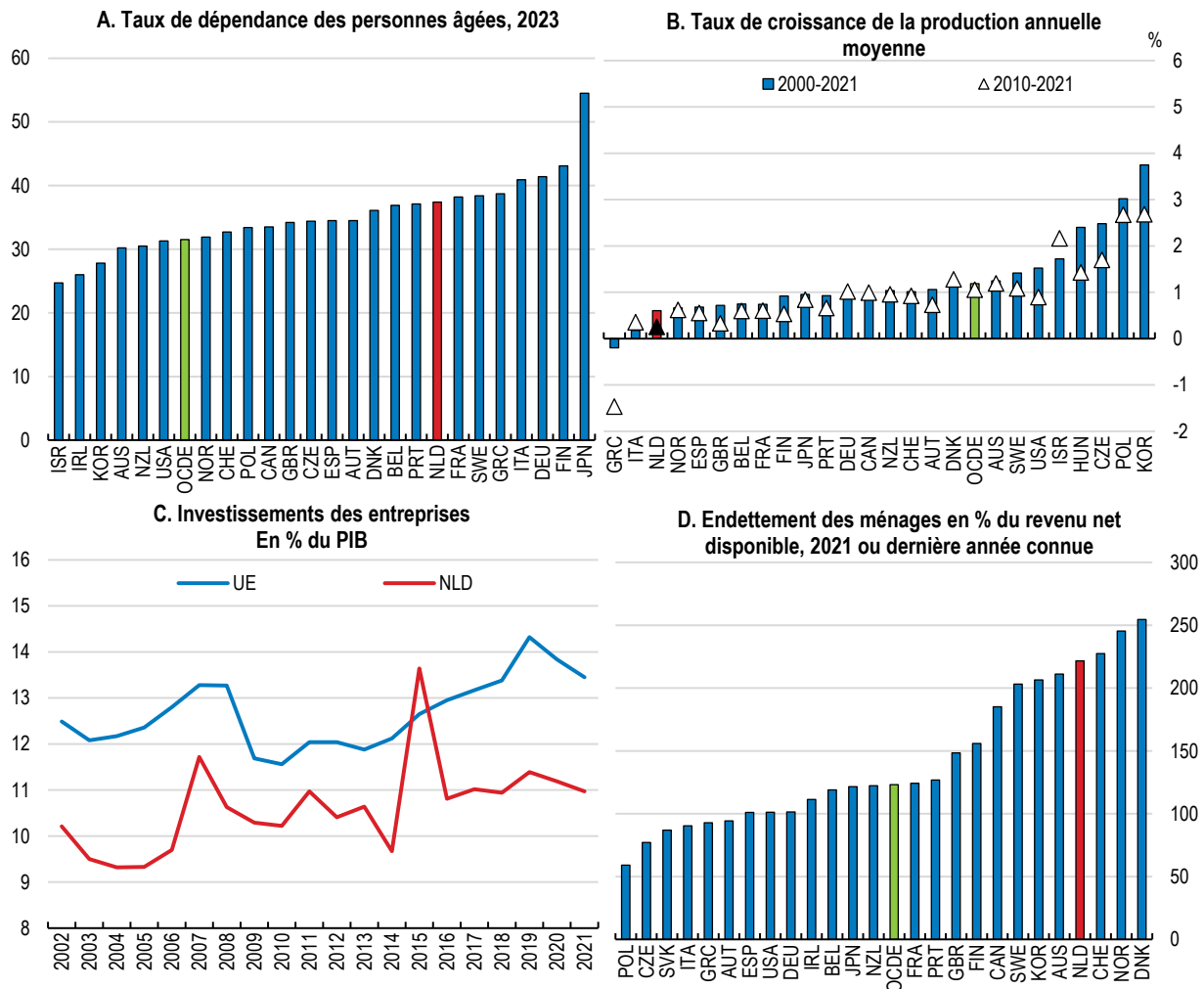
Le vieillissement rapide de la population aggrave les pénuries de compétences et les tensions sur le marché du travail, si bien qu'il va falloir utiliser les ressources de manière plus efficace pour préserver la croissance économique. Le marché du travail est très tendu malgré un taux d'emploi élevé, en raison du faible nombre d'heures travaillées et d'importants problèmes d'inadéquation des compétences. La croissance de la productivité a été atone ces dix dernières années et elle est plus lente que dans nombre d'autres économies avancées de l'OCDE, en grande partie en raison de la baisse de l'investissement privé (Graphique 1.2, parties B et C). L'investissement public a été renforcé par le lancement du Fonds national pour la croissance en 2021, mais le système fiscal néerlandais fausse les décisions prises en matière d'investissement privé et d'offre de travail, ce qui a des conséquences négatives sur la croissance de la productivité. Les prêts au logement bénéficiant de subventions fiscales contribuent au fort endettement des ménages, qui représente 222 % de leur revenu disponible net aux Pays-Bas, soit un des taux les plus élevés de la zone OCDE (Graphique 1.2, partie D). Non seulement des niveaux d'endettement élevés accentuent les vulnérabilités macrofinancières à mesure que les taux d'intérêt augmentent, mais les incitations à financer certains actifs inhérentes à la fiscalité peuvent immobiliser des capitaux qui auraient pu être affectés à des investissements plus productifs. Le système fiscal est également biaisé en faveur de l'emploi atypique, qui a augmenté au cours des dernières années et pourrait peser sur la productivité à long terme en entravant l'amélioration des compétences.

La crise énergétique a mis en évidence l'importance de réduire la forte dépendance du pays à l'égard des combustibles fossiles et le fait que la transition écologique est une priorité essentielle pour les pouvoirs publics. Depuis 1990, les Pays-Bas ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25 % et les autorités ont adopté un objectif juridiquement contraignant de réduction des émissions de 55 % d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990. L'action publique vise principalement à faire augmenter la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique et à faire diminuer les émissions dans le secteur industriel. Les mesures mises en œuvre ne sont cependant pas encore suffisantes pour permettre d'atteindre l'objectif de 2030. La transition écologique est également entravée par des goulets d'étranglement en termes de capacité physique et des pénuries de compétences.

Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude* sont les suivants :

- Les aides budgétaires destinées à protéger les ménages contre la hausse des prix de l'énergie ne sont pas correctement ciblées et risquent donc d'avoir un coût budgétaire excessivement élevé, au détriment des objectifs climatiques. Une stratégie budgétaire à long terme est nécessaire pour atténuer les tensions budgétaires résultant des dépenses liées au vieillissement démographique et de la montée des taux d'intérêt.
- Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, il est nécessaire de définir une stratégie globale à long terme, reposant à la fois sur la tarification du carbone, la réglementation, l'innovation et des mesures relatives aux compétences dans tous les secteurs. Définir des trajectoires précises au-delà de 2030 pourrait permettre d'éviter des arbitrages entre des mesures propices aux succès à court terme et des solutions efficaces à long terme.
- Pour atténuer les tensions sur le marché du travail, il convient de mettre en œuvre un train de mesures complet pour y améliorer l'intégration des femmes, des seniors et des travailleurs peu qualifiés, ainsi que pour étoffer les possibilités de formation des adultes.

Graphique 1.2. Le vieillissement de la population va de pair avec une faible croissance de la productivité et un investissement atone



Note : La partie A présente le taux de dépendance démographique, défini comme le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes d'âge actif, c'est-à-dire âgées de 20 à 64 ans. L'évolution du taux de dépendance démographique dépend des taux de mortalité et de fécondité ainsi que du solde migratoire. Dans la partie B, la productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée en USD, à prix constants et à parité de pouvoir d'achat (PPA). La partie C représente la formation brute de capital fixe exprimée en pourcentage du PIB pour le secteur des entreprises. Le pic de 2015 est dû à une acquisition de 22 milliards EUR d'actifs de recherche-développement (R-D) par une entreprise multinationale néerlandaise.

Source : OCDE (2021), Panorama des pensions 2021 (version abrégée) ; OCDE (2023), base de données sur la productivité ; OCDE (2023), Perspectives économiques : Statistiques et projections (base de données) ; Eurostat ; et OCDE (2023), base de données du Panorama des comptes nationaux.

StatLink  <https://stat.link/of86v1>

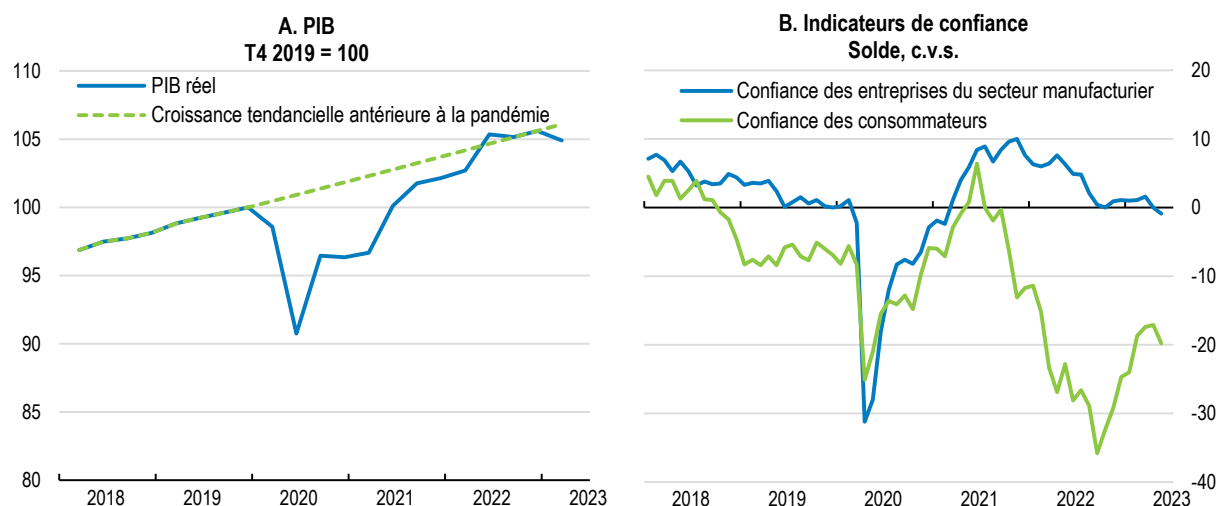
L'économie ralentit dans un contexte de fortes tensions sur les prix

La croissance économique a commencé à fléchir après une reprise rapide consécutive à la pandémie

Après un rebond vigoureux consécutif à la récession provoquée par le COVID-19, la croissance économique a commencé à ralentir aux Pays-Bas. Bien que la crise liée au COVID-19 ait entraîné une contraction de 3.9 % du PIB en 2020, il s'est rapidement redressé pour retrouver à la mi-2021 son niveau

d'avant la pandémie et revenir au début de 2022 sur sa trajectoire de croissance antérieure à l'apparition du coronavirus (Graphique 1.3, partie A). La croissance du PIB est restée forte en 2022, où elle s'est établie à 4.5 %, bien que les répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 aient perturbé l'économie néerlandaise. L'expansion économique a commencé à ralentir à la mi-2022 sur fond de forte inflation, de baisse de l'investissement et de dégradation du solde commercial. Au premier trimestre de 2023, le PIB s'est contracté de 0.7 % tandis que les exportations reculaient et que les stocks de gaz diminuaient en raison de la baisse de la production intérieure de gaz et de la diminution des températures, entre autres facteurs. L'investissement privé a contribué positivement à la croissance, mais la confiance des producteurs est restée faible. La consommation privée a marqué le pas au premier trimestre de 2023, et la confiance des consommateurs est restée fragile (Graphique 1.3, partie B).

Graphique 1.3. Le PIB s'est redressé, mais la confiance reste faible



Note : Dans la partie A, la croissance tendancielle d'avant la pandémie est calculée comme la croissance moyenne entre 2018 et le 1^{er} trimestre de 2020, et estimée par extrapolation à partir du 2^e trimestre de 2020. Dans la partie B, la confiance des producteurs se rapporte au secteur manufacturier.

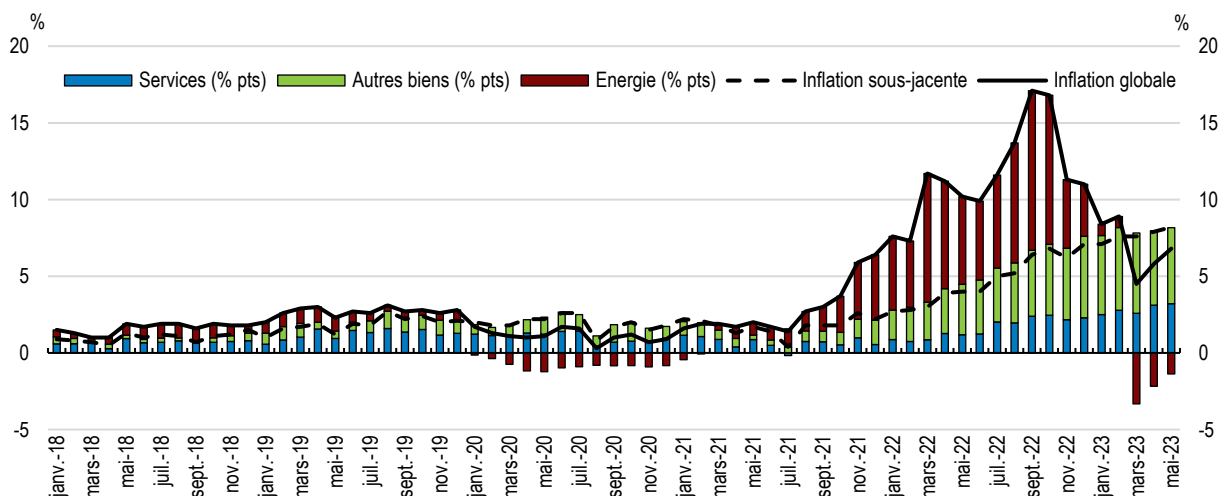
Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données) ; et OCDE (2023), Principaux indicateurs économiques de l'OCDE (base de données).

StatLink  <https://stat.link/6lej7>


L'inflation globale mesurée par les prix à la consommation a fortement augmenté à partir de la mi-2021, atteignant un pic de 17.1 % en septembre 2022, avant de retomber à 6.8 % en mai 2023 (Graphique 1.4). La hausse initiale de l'inflation a été alimentée dans une large mesure par les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'augmentation des coûts de transport et la forte hausse des prix mondiaux des produits de base. Le renchérissement soudain des matières premières et de l'énergie à la fin de 2021 est toutefois resté modeste par rapport à l'explosion des prix du gaz naturel, du pétrole, des denrées alimentaires et des produits de base observée depuis le début de la guerre en Ukraine. Ces dernières années, 3 % à 4 % seulement de l'énergie consommée aux Pays-Bas ont été importés de Russie, de sorte que leur exposition directe aux sanctions affectant le pétrole et le gaz russes reste limitée. Les Pays-Bas sont cependant importateurs nets de gaz, donc exposés aux effets d'entraînement du renchérissement mondial de l'énergie. Les prix élevés de l'énergie constituent le déterminant initial de l'inflation, mais les prix d'autres biens et services ont également augmenté. L'inflation sous-jacente s'est hissée à 8.2 % en mai 2023, alors qu'elle s'établissait à 2.7 % au début de 2022, la hausse des prix de l'énergie, des produits de base et des transports s'étant répercutée sur les prix des biens et services (Graphique 1.4).

Graphique 1.4. L'inflation a atteint un point haut mais reste élevée, l'inflation sous-jacente continuant d'augmenter

Croissance en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Note : Fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), la mesure de l'inflation aux Pays-Bas repose sur l'hypothèse que tous les consommateurs d'énergie ont souscrit un nouveau contrat. Il en résulte une surestimation de l'inflation si les prix augmentent fortement, et une sous-estimation s'ils baissent fortement. À compter du mois de déclaration de juin 2023, le Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*) appliquera une nouvelle méthode pour mesurer les prix de l'énergie dans l'optique de l'élaboration de l'indice des prix à la consommation (IPC), en utilisant des données sur les transactions communiquées par les fournisseurs d'énergie, de sorte que les tarifs payés dans le cadre de contrats de fourniture d'énergie à long terme puissent également être pris en compte.
Source : Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*).

StatLink  <https://stat.link/08iy5j>

La hausse rapide des prix de l'énergie a déclenché une nouvelle vague d'aides budgétaires aux entreprises et aux ménages (Encadré 1.1). Pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) à forte intensité énergétique, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif d'allocation pour dépenses énergétiques (TEK, *Tegemoetkoming Energiekosten-regeling*) couvrant la période de novembre 2022 à décembre 2023. Les autorités soutiennent également les petits consommateurs d'énergie tels que les ménages, les travailleurs indépendants, les magasins, les associations, les petites organisations sociales et certaines petites PME par le biais d'un plafonnement des prix de l'énergie, jusqu'à un seuil de consommation maximum, en vigueur de janvier à décembre 2023. Étant donné que la hausse des prix de l'énergie affecte de manière disproportionnée les ménages ayant de faibles revenus, qui consacrent une part relativement importante à l'énergie (Graphique 1.5) et qui disposent souvent de réserves financières plus réduites pour absorber de fortes augmentations du coût de la vie, ces mesures d'aide sont les bienvenues. Toutefois, dans un contexte d'inflation élevée, les mesures budgétaires renforçant encore la demande devraient être évitées. Les mesures non ciblées telles que la réduction des droits d'accises sur l'essence et le gazole devraient être progressivement supprimées. Par ailleurs, le plafonnement des prix de l'énergie ne devrait pas remettre en cause les incitations aux économies d'énergie et devrait demeurer une solution temporaire, axée sur les ménages vulnérables et complétée par une approche structurelle visant à aider les ménages dont les dépenses énergétiques sont plus élevées, par exemple via des mesures d'économies d'énergie. Pour garantir un fonctionnement efficace du marché de l'énergie en général et de l'électricité en particulier, il importe que les aides énergétiques restent temporaires.

Encadré 1.1. Aides budgétaires accordées aux ménages face à la crise du coût de la vie

Aides liées aux prix élevés de l'énergie

En 2022

- Baisse temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliquée à l'énergie (gaz naturel, électricité et chauffage urbain) de 21 % à 9 % de juillet à décembre 2022.
- Réduction des droits d'accises sur l'essence et le gazole de 21 % entre avril 2022 et juillet 2023.
- Allocation énergétique exceptionnelle de 1 300 EUR accordée aux personnes dont le revenu se situe aux alentours du niveau de l'aide sociale.
- L'État a engagé par anticipation 150 millions EUR de dépenses, initialement prévues pour 2026, afin d'aider les ménages à faible revenu à adopter des mesures d'économie d'énergie.
- Réduction de 190 EUR de la facture d'énergie des ménages en novembre comme en décembre.
- Diminution de 8 ct/kWh de la taxe sur l'énergie appliquée à l'électricité, et augmentation du crédit de taxe sur l'énergie, porté de 560 EUR à 790 EUR.

En 2023

- Plafonnement des prix appliqués pour l'établissement des factures d'énergie de janvier à décembre 2023. Pour le gaz, le tarif maximum appliqué sera de 1.45 EUR par mètre cube à concurrence de 1 200 mètres cubes consommés. Pour l'électricité, le tarif maximum appliqué sera ramené à 0.40 EUR par kWh pour une consommation maximale de 2 900 kWh. Pour toute consommation dépassant ces seuils, les tarifs applicables aux petits consommateurs restent ceux indiqués dans leur contrat de fourniture d'énergie.
- Allocation énergétique exceptionnelle de 1 300 EUR accordée aux personnes dont le revenu se situe aux alentours du niveau de l'aide sociale.
- La TVA sur les panneaux solaires est ramenée à 0 % pour une durée illimitée pour l'instant.

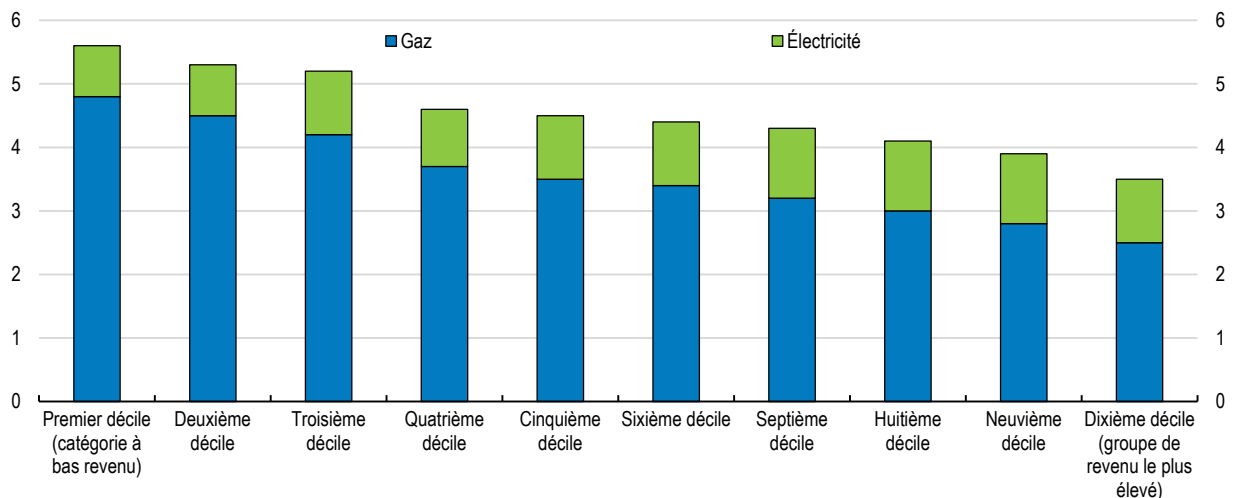
Autres mesures d'aide liées au coût élevé de la vie en vigueur depuis janvier 2023

- Le salaire minimum a été revalorisé de 10.15 %, ce qui l'a porté à 1 934.40 EUR bruts par mois. Les prestations connexes, notamment la pension publique versée au titre de la loi générale sur l'assurance vieillesse (AOW, *Algemene Ouderdomswet*) et l'allocation de chômage versée au titre de la loi sur l'assurance chômage (*Werkloosheidswet*), ont augmenté dans la même proportion.
- Les allocations de logement, les allocations de soins de santé et les prestations pour enfants ont également augmenté. Ces mesures visent à soutenir le pouvoir d'achat de la famille moyenne, qui devrait diminuer de 0.2 % en 2023, après avoir enregistré une baisse de 2.7 % en 2022.
- Dans le barème de l'impôt sur le revenu, le taux de la première tranche d'imposition a été abaissé de 37.07 % à 36.93 %. Le plafond de revenu annuel associé à ce taux est passé de 69 398 EUR à 73 031 EUR. Le niveau maximal du crédit d'impôt sur les revenus du travail a été porté de 523 EUR à 5 052 EUR.
- Ces dépenses supplémentaires seront en partie financées par une « contribution supplémentaire » des compagnies pétrolières et gazières, ainsi que par une augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés et du taux d'imposition des revenus de l'épargne et de l'investissement.

Source : Ministère des Finances (2022^[1]) ; et Bureau central de planification (CPB, *Centraal Planbureau*) (2022^[2] ; 2023^[3]).

Graphique 1.5. Les ménages à faible revenu sont davantage touchés par la hausse des prix de l'énergie

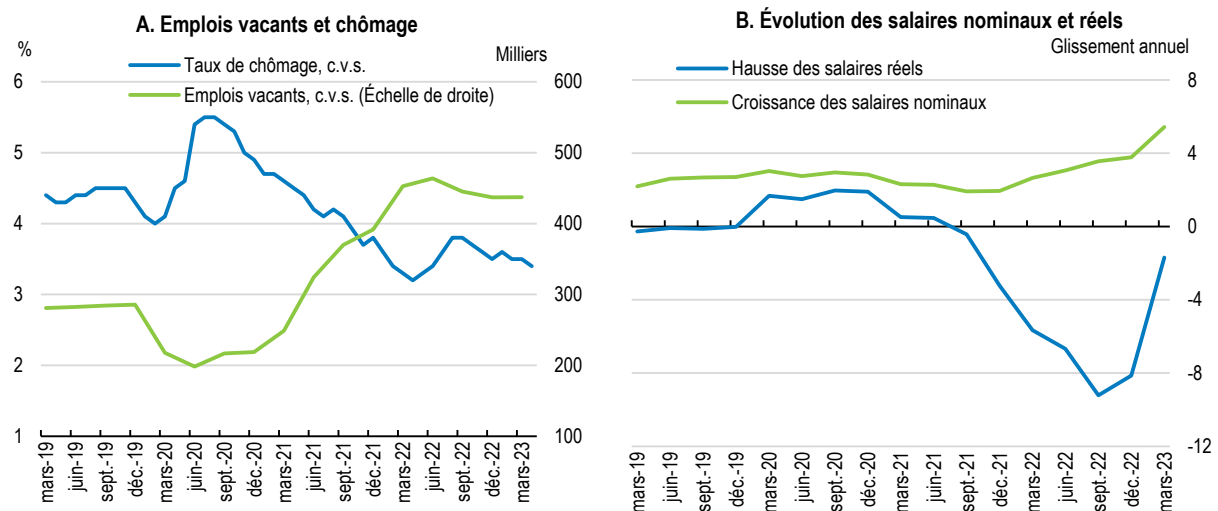
% du revenu disponible consacré à l'énergie, 2020



Source : Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*).

StatLink <https://stat.link/q9ceus>

Graphique 1.6. Le marché du travail reste tendu



Source : Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*) ; et OCDE (2023), base de données sur les indices des prix à la consommation.

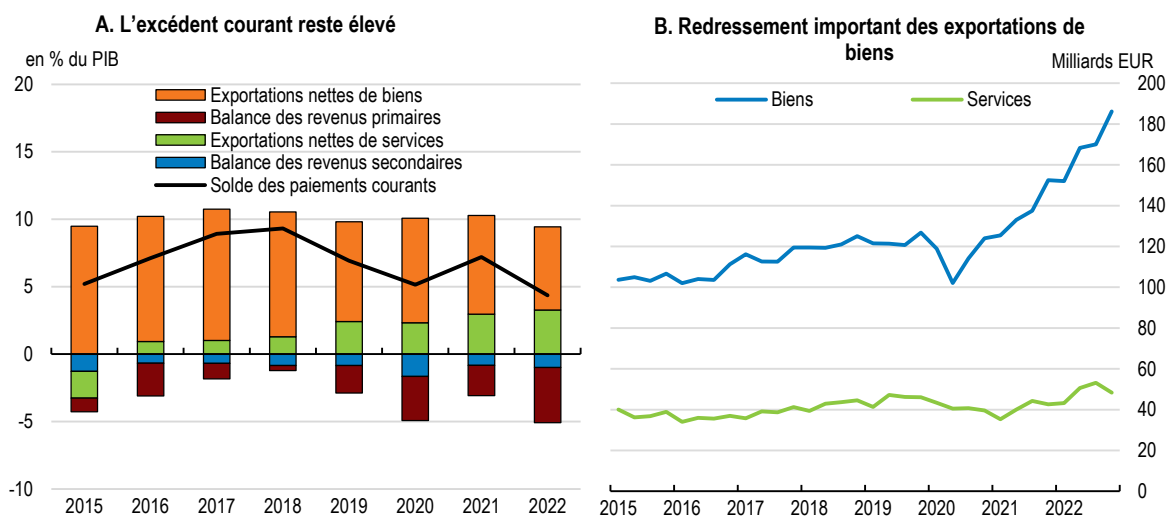
StatLink <https://stat.link/ftxamy>

La situation tendue du marché du travail ne s'est pas encore traduite par des tensions intérieures sensibles sur les prix. La situation du marché de l'emploi était déjà tendue avant la pandémie, mais le nombre de postes vacants par chômeur est passé de 0.7 à la fin de 2019 à 1.2 au premier trimestre de 2023 (Graphique 1.6, partie A). Comme le soulignait l'*Étude économique* (OCDE, 2021^[41]) précédente, le premier confinement imposé par la pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse de l'inactivité et du chômage, mais le marché du travail s'est vigoureusement redressé par la suite. Le taux de chômage est tombé à 3.3 % au deuxième trimestre de 2022, soit son niveau le plus bas depuis deux décennies, avant de remonter à 3.5 % au premier trimestre de 2023. Le taux d'emploi s'est également redressé, dépassant


son niveau d'avant la pandémie de 80.1 % au troisième trimestre 2021 et atteignant 82.1 % au début de 2023. Les pénuries de personnel se font sentir dans l'ensemble de l'économie (voir le chapitre 2) et les salaires négociés collectivement ont augmenté de 5.4 % en glissement annuel au premier trimestre de 2023, ce qui constitue la plus forte hausse des dix dernières années. Pour autant, les salaires nominaux ont progressé moins vite que les prix à la consommation, si bien que les rémunérations ont diminué de 1.7 % en termes réels au premier trimestre de 2023 (Graphique 1.6, partie B). De même, le salaire minimum national néerlandais a baissé en termes réels au cours de l'année 2022. Or, sachant qu'il représentait 46 % du salaire médian, il était déjà plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE avant la crise (OCDE, 2023^[5] ; OCDE, 2022^[6]). Par conséquent, les effets indirects sur l'inflation de l'augmentation de 10.2 % du salaire minimum intervenue en janvier 2023 devraient être limités.

Les Pays-Bas étant une petite économie très ouverte, ils sont sensibles à l'évolution des échanges mondiaux. L'excédent des paiements courants demeure solide, même s'il a reflué à 4.4 % du PIB en 2022 (Graphique 1.7, partie A). Cette vigueur du compte courant tient à la persistance d'un excédent d'épargne par rapport à l'investissement des entreprises résidant aux Pays-Bas. La volumineuse épargne des sociétés non financières correspond essentiellement aux amples investissements étrangers réalisés par des multinationales sous la forme de bénéfices non distribués, ainsi que l'illustre le solde positif des comptes financier et de capital. En 2022, l'excédent du compte de capital a été exceptionnellement élevé, puisqu'il s'est établi à 11 % du PIB, principalement en raison de la vente d'actifs de propriété intellectuelle par l'unité opérationnelle néerlandaise d'une multinationale étrangère à une unité étrangère de la même multinationale. Le niveau du solde des paiements courants tient également aux bons résultats à l'exportation des Pays-Bas (DNB, 2022^[7]). Les exportations de biens se sont rapidement redressées à la suite des perturbations subies par la production mondiale pendant la crise liée au COVID-19, dépassant même au début de 2021 leur niveau d'avant la crise (Graphique 1.7, partie B). Les exportations de services ont été plus durement touchées par les restrictions de déplacement et les confinements répétés pendant la pandémie de COVID-19 et n'ont commencé à retrouver leur niveau d'avant la pandémie qu'au milieu de l'année 2022 (Graphique 1.7, partie B).

Graphique 1.7. L'excédent des paiements courants repose sur le solde extérieur



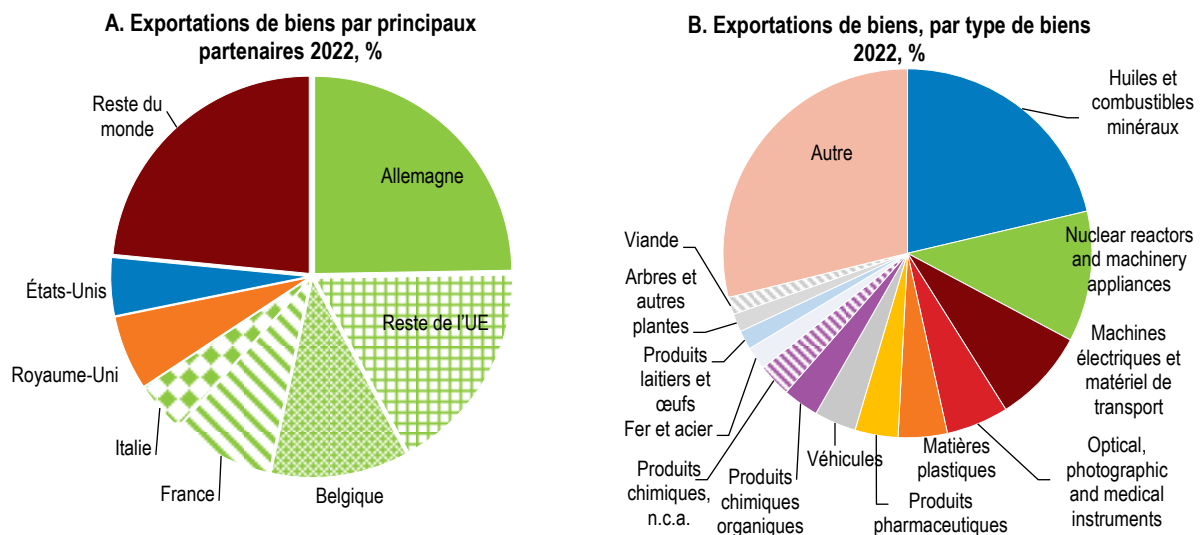
Source : Banque des Pays-Bas (DNB, *De Nederlandsche Bank*), Balance of Payments.

StatLink  <https://stat.link/73zc0a>

L'économie néerlandaise entretient d'importants liens commerciaux à l'intérieur de l'Union européenne (UE). En 2022, l'Allemagne, la Belgique et la France étaient les principales destinations des exportations des Pays-Bas (Graphique 1.8, partie A). La même année, l'Allemagne, la Belgique et la Chine ont représenté plus d'un tiers des importations néerlandaises. Les importations en provenance de Chine

occupent une place de plus en plus importante dans les chaînes d’approvisionnement néerlandaises. Les produits chinois importés sont utilisés dans l’ensemble de l’économie, le secteur manufacturier et celui de la construction étant ceux où les processus de production sont les plus tributaires de biens importés de Chine (CPB and Statistics Netherlands, 2022^[8]). L’intensification des échanges avec la Chine permet aux Pays-Bas de bénéficier d’une offre plus large et plus diversifiée de produits à des prix plus bas, mais elle s’accompagne également d’une plus grande dépendance et de risques accrus de perturbation des chaînes d’approvisionnement, comme on a pu le constater pendant la pandémie. Des ruptures d’approvisionnement pourraient être particulièrement lourdes de conséquences sur la croissance de secteurs exportateurs importants, comme la fabrication de machines et d’appareils électriques (Graphique 1.8, partie B). Les Pays-Bas n’entretiennent que des relations commerciales directes limitées avec la Russie et l’Ukraine, mais sont exposés à des perturbations des approvisionnements en produits de base et en matériaux en provenance de cette région, ainsi qu’à des blocages en matière de logistique et de transport. Les perturbations persistantes des chaînes d’approvisionnement mondiales, les sanctions et la flambée des prix des produits de base pèsent sur le commerce mondial. L’invasion de l’Ukraine par la Russie a donc des répercussions sur l’économie néerlandaise, non seulement en raison des prix élevés de l’énergie et de l’incertitude accrue, mais aussi du fait de la croissance en berne des échanges mondiaux.

Graphique 1.8. Exportations de biens, par partenaire commercial et par type de marchandises



Source : OCDE (2023), Statistiques du commerce international par produit (base de données).

StatLink  <https://stat.link/tjji43>

La croissance économique devrait se modérer

La croissance du PIB devrait refluer à 0.9 % en 2023, avant de rebondir à 1.4 % en 2024 (Tableau 1.1). En 2023, la croissance sera étayée par la consommation privée, grâce au train de mesures de soutien du pouvoir d'achat entré en vigueur au début de 2023. Le ralentissement de l'investissement privé résidentiel et non résidentiel pèsera sur la croissance au cours de la période 2023-24, dans un contexte d'incertitude, de hausse des taux d'intérêt et de resserrement du crédit. L'inflation globale devrait diminuer encore sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, mais l'inflation sous-jacente restera sans doute élevée jusqu'en 2024. Les salaires, qui réagissent à l'inflation avec un décalage, devraient augmenter de 5.3 % en 2023 et de 4.9 % en 2024. Le taux de chômage se hissera progressivement à 4.1 % d'ici au second semestre de 2024.

Tableau 1.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

Variation annuelle en pourcentage, en volume (au prix de 2015)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Prix courants (milliards EUR)					
Produit intérieur brut (PIB)	812.9	-3.9	4.9	4.5	0.9	1.4
Consommation privée	353.5	-6.4	3.6	6.5	1.7	0.7
Consommation publique	200.1	1.5	5.2	1.6	2.8	1.4
Formation brute de capital fixe	172.9	-2.6	3.2	2.5	2.2	0.0
Logement	41.1	-0.6	3.2	0.6	4.0	-1.4
Entreprises	104.1	-5.3	4.8	5.2	0.4	-0.9
Administrations publiques	27.6	4.4	-2.0	-4.4	2.1	5.7
Demande intérieure finale	726.5	-3.3	4.0	4.1	2.1	0.7
Variation des stocks ¹	6.9	-0.8	-0.1	0.0	-1.0	0.0
Demande intérieure totale	733.3	-4.2	3.9	4.1	1.0	0.7
Exportations de biens et services	670.7	-4.4	5.2	4.7	1.0	2.8
Importations de biens et services	591.1	-4.8	4.0	4.2	1.1	2.1
Solde extérieur ¹	79.6	-0.1	1.4	0.9	0.0	0.8
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB potentiel	..	2.2	2.3	1.9	1.7	1.4
Écart de production ²	..	-4.6	-2.2	0.3	-0.5	-0.5
Emploi	..	0.0	1.5	3.2	1.9	0.4
Taux de chômage	..	4.9	4.2	3.5	3.7	4.0
Déflateur du PIB	..	1.9	2.4	5.3	5.6	2.0
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	..	1.1	2.8	11.6	3.2	2.2
IPCH sous-jacent	..	1.9	1.8	4.8	6.8	3.9
Taux d'épargne net des ménages ³	..	18.8	17.6	12.7	10.7	13.2
Solde des paiements courants ⁴	..	5.1	7.3	4.4	5.3	6.0
Solde budgétaire des administrations publiques ⁴	..	-3.7	-2.4	0.0	-1.0	-0.7
Solde budgétaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	-0.7	-1.0	-0.2	-0.9	-0.5
Solde budgétaire primaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	-0.3	-0.6	0.2	-0.5	0.1
Dette brute des administrations publiques ⁴	..	70.2	66.7	54.7	54.1	54.0
Dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht) ⁴	..	54.7	52.5	51.0	50.5	50.3
Dette nette des administrations publiques ⁴	..	35.0	33.1	25.6	25.1	24.9
Taux du marché monétaire à 3 mois, moyenne	..	-0.4	-0.5	0.3	3.2	3.4

1. Contributions aux variations du PIB réel ; montant effectif dans la première colonne.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

4. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

Plusieurs risques entourent ces perspectives, notamment l'éventualité d'un hiver 2023/24 rigoureux accompagné d'une hausse plus importante que prévu des prix de l'énergie, et la possibilité d'une aggravation des vulnérabilités macrofinancières, sachant que l'augmentation rapide des taux d'intérêt pourrait exacerber le risque de contagion financière via le système financier mondial (Tableau 1.2). Le nombre de faillites, qui reste inférieur à son niveau d'avant la pandémie, pourrait sensiblement augmenter compte tenu des pressions grandissantes exercées sur les entreprises par la hausse des taux d'intérêt, l'alourdissement du coût du travail et l'accentuation de l'incertitude. À l'inverse, un reflux plus vif que prévu de l'inflation vers les objectifs visés par les banques centrales pourrait permettre à celles-ci d'assouplir leur politique monétaire, ce qui stimulerait la demande intérieure.

Tableau 1.2. Événements qui pourraient modifier sensiblement les perspectives

Facteurs d'incertitude	Conséquences possibles
Une résurgence plus virulente du COVID-19 ou une autre pandémie.	L'adoption de nouvelles mesures d'endiguement pourrait restreindre la consommation, ce qui se traduirait par des faillites d'entreprises et une montée du chômage. La perturbation des chaînes d'approvisionnement pénaliserait la production, tandis que le fléchissement de la demande mondiale pèserait sur le commerce.
Des cyberattaques à grande échelle.	Une cyberattaque pourrait perturber les activités des entreprises ou mettre à l'arrêt des infrastructures nationales indispensables au fonctionnement de l'économie.
Une inflation élevée et persistante dans la zone euro exigeant un resserrement monétaire marqué. Une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait accentuer le risque de contagion financière via le système financier mondial.	Des taux d'intérêt hypothécaires élevés pourraient entraîner une baisse des prix des logements, réduisant leur valeur hypothécaire, ce qui, conjugué à la baisse des revenus réels, pourrait faire augmenter les défauts de remboursement de prêts et mettre au jour des vulnérabilités dans le système financier. Une contagion financière pourrait se traduire par une insuffisance des liquidités des banques, des compagnies d'assurance et des organismes de retraite qui pourrait se répercuter sur le marché intérieur.
Diminution des tensions géopolitiques.	La confiance pourrait se redresser, ce qui favoriserait l'investissement et la consommation privée. Les prix de l'énergie pourraient baisser plus rapidement que prévu, atténuant les tensions inflationnistes et permettant aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire, ce qui stimulerait la demande intérieure.

Les vulnérabilités macrofinancières ont augmenté

Le secteur financier néerlandais s'est montré stable et résistant, conservant des niveaux de capitalisation et de liquidité bien supérieurs aux exigences minimales légales. Alors que les banques sont toujours très endettées en termes bruts, leur ratio de fonds propres pondéré en fonction des risques est bien supérieur à la moyenne de l'OCDE (Graphique 1.9, parties A et B) et a même augmenté pendant la crise liée au COVID-19, passant de 16.9 % au quatrième trimestre de 2019 à 18 % au dernier trimestre 2022. Pendant la crise liée au COVID-19, la Banque des Pays-Bas (DNB, *De Nederlandsche Bank*) et la Banque centrale européenne (BCE) ont autorisé les établissements bancaires à utiliser leurs volants de fonds propres pour continuer à accorder des crédits aux entreprises et aux ménages, afin d'empêcher que la crise économique ne gagne le secteur financier. La DNB a décidé de remplacer les volants de fonds propres applicables au risque systémique par un renforcement progressif du volant de fonds propres contracyclique, dont elle a porté le niveau de 1 % en mai 2022 à 2 % en mai 2023. Les banques devront se conformer à cette exigence d'ici à mai 2024, à condition que l'évaluation des risques ne change pas sensiblement. Il s'agit d'une évolution positive, car la conjonction d'une inflation élevée, d'une hausse des taux d'intérêt et d'un ralentissement de la croissance économique met une nouvelle fois le secteur financier à l'épreuve, ainsi que l'a récemment illustré l'effondrement de certaines banques régionales aux États-Unis et son effet sur les marchés boursiers mondiaux. La montée des taux d'intérêt peut atténuer les pressions qui s'exercent de longue date sur la rentabilité des banques (Graphique 1.9, partie C) en tirant vers le haut leurs produits d'intérêts, mais elle peut aussi causer des pertes dans leur portefeuille de négociation de titres à revenu

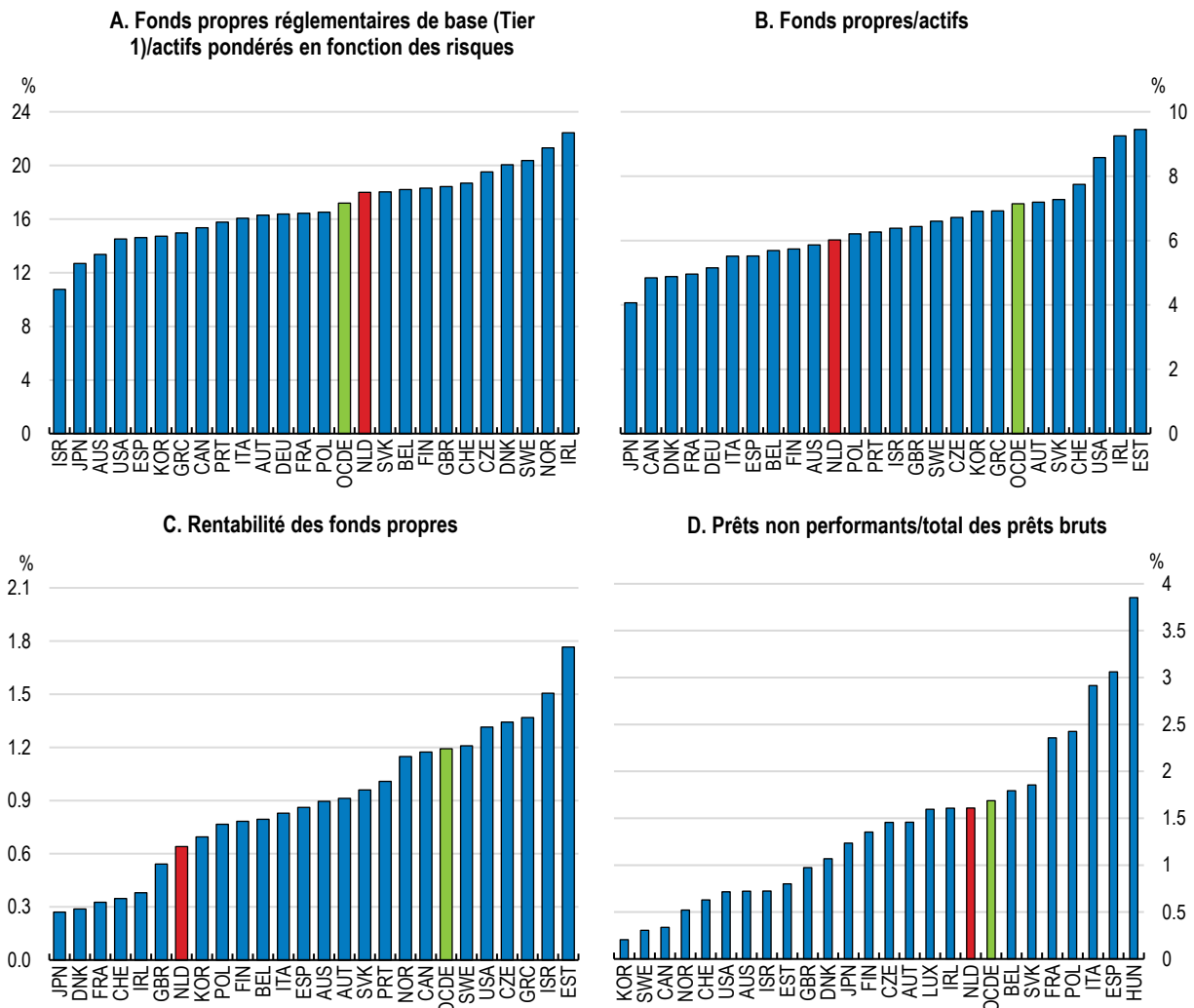
fixe, la hausse des taux d'intérêt se traduisant par une baisse des cours des obligations. En outre, une augmentation des prêts non performants peut se produire, même si leur part est restée faible jusqu'à présent (Graphique 1.9, partie D). D'après un test de résistance réalisé récemment par la DNB (2022^[9]), fondé sur l'hypothèse d'une forte inflation prolongée et d'une poursuite de la hausse des taux d'intérêt, l'effet positif de taux d'intérêt élevés serait largement compensé par l'augmentation des pertes sur prêt et l'accroissement des risques de crédit. Malgré tout, les banques devraient être en mesure d'absorber ces pertes grâce à leur situation de départ favorable.

Les vulnérabilités qui se sont accumulées au cours d'une période prolongée de bas taux d'intérêt se font maintenant jour. Favorisé par un système fiscal qui subventionne les logements financés par emprunt (voir ci-après), l'endettement hypothécaire des ménages est élevé en moyenne, et ils pourraient avoir du mal à assumer le service de leur dette hypothécaire si la forte inflation continue de réduire leurs revenus réels. Les primo-accédants récents, en particulier, ont emprunté des sommes importantes par rapport à leurs revenus, en raison de la forte hausse des prix des logements constatée ces dernières années (Graphique 1.10, partie A). Bien que la quotité de financement (ratio prêt/valeur du bien) maximum appliquée aux nouveaux prêts hypothécaires ait été abaissée à 100 % depuis la crise financière mondiale, le ratio dette/revenu n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Environ 60 % des ménages de moins de 36 ans et 45 % des ménages plus âgés ont un ratio dette/revenu supérieur à 450 % (DNB, 2022^[9]). Une nouvelle réduction de la quotité de financement maximum, à 90 %, pourrait étayer la stabilité financière à long terme. Comme la proportion de prêts à taux fixe est élevée, puisque environ 75 % de l'encours de la dette hypothécaire en 2022 étaient assortis d'un taux d'intérêt fixé pour une durée de plus de cinq ans, la récente hausse des taux hypothécaires ne devrait pas entraîner à court terme de pertes importantes dans le portefeuille de prêts hypothécaires des banques, mais elle pourrait avoir des effets indirects en faisant baisser les prix des logements (DNB, 2022^[9]).


On observe des signes de détente du marché de l'immobilier d'habitation, les prix de vente ayant commencé à baisser en août 2022. Les prix réels des logements ont reculé de près de 2 % en moyenne au troisième trimestre de 2022 par rapport au deuxième trimestre, ce qui constitue la baisse la plus prononcée observée depuis plus de huit ans. Pour autant, les prix de l'immobilier d'habitation sont nettement supérieurs à leur niveau moyen dans la zone OCDE et dans la zone euro (Graphique 1.10, partie A), en raison d'une forte demande stimulée par les avantages fiscaux qui accompagnent l'accession à la propriété (voir ci-après), conjuguée à une pénurie de logements. Comme cela avait été évoqué dans la précédente *Étude économique* (OCDE, 2021^[4]), l'offre de biens immobiliers d'habitation n'a pas suivi la demande depuis la crise financière mondiale, en partie du fait de la lenteur des procédures d'urbanisme. Plus récemment, la disponibilité et le coût des matériaux de construction et de la main-d'œuvre, ainsi que le problème de l'azote (Encadré 1.2), ont constitué des obstacles de taille à la concrétisation de l'ambition du gouvernement d'étoffer le parc immobilier d'habitation à raison de 100 000 logements neufs par an jusqu'en 2026-27. En dépit d'une offre limitée, la hausse des prix de l'immobilier résidentiel a commencé à ralentir à la mi-2022, la demande diminuant (Graphique 1.10, partie B) en raison de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires. Il faudrait suivre de près l'évolution du marché du logement, et les banques devraient être prêtes à absorber l'impact de corrections des prix sur ce marché. Dans ce contexte, le 1^{er} janvier 2022, la DNB a instauré l'obligation pour les banques de détenir un minimum de fonds propres au regard de leur portefeuille de prêts hypothécaires pendant au moins deux ans.

Graphique 1.9. Les Pays-Bas se situent au milieu de la fourchette des pays de l'OCDE à l'aune des indicateurs de stabilité financière

T4 2022 ou dernier trimestre connu



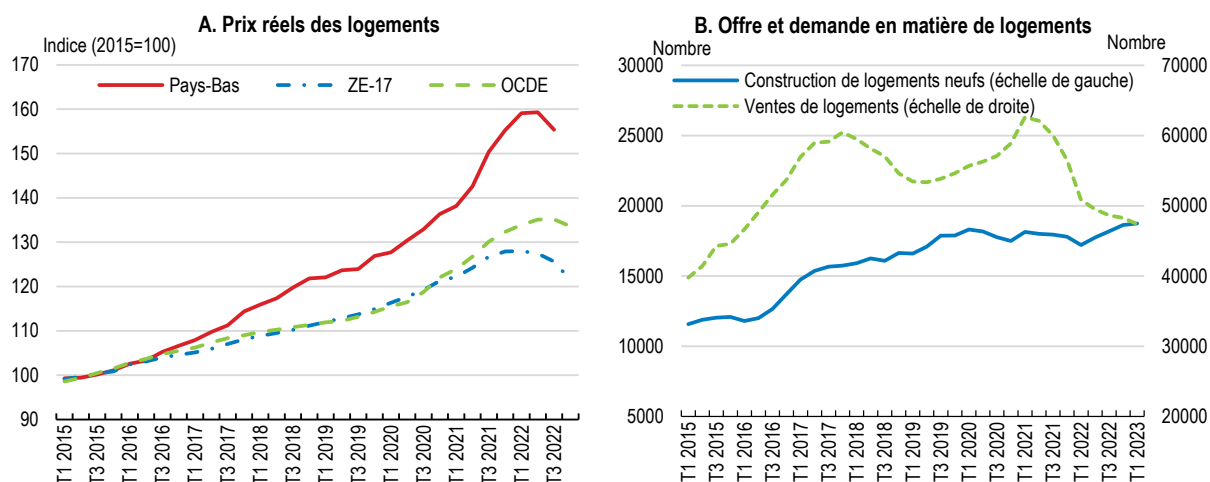
Source : Fonds monétaire international (2023), base de données des Indicateurs de solidité financière du FMI.

StatLink  <https://stat.link/focnz6>

Malgré les évolutions récentes, l'ambition première des pouvoirs publics d'améliorer l'accessibilité financière du logement pour les primo-acquéreurs va probablement être encore mise à mal, la hausse des taux d'intérêt ayant un effet d'augmentation des coûts de financement supérieur à son effet modérateur sur les prix de l'immobilier d'habitation. Même si la proportion de locataires est élevée aux Pays-Bas, puisqu'elle s'établit à 40 %, soit presque le double de la moyenne de l'OCDE, ces personnes vivent dans des logements sociaux, étant donné l'étroitesse du marché locatif privé. Les autres possibilités de logement abordables sont limitées sur le marché locatif (OECD, 2022_[10]), compte tenu de l'ampleur du parc de logements occupés par leurs propriétaires bénéficiant d'un régime fiscal favorable et de l'encadrement des loyers qui s'applique aux logements sociaux. Les ménages qui ont peu d'épargne et une capacité limitée d'obtenir un prêt hypothécaire suffisant et qui, par ailleurs, ne satisfont pas les conditions requises pour bénéficier d'un logement social n'ont guère d'options en matière de logement. Le projet de renforcer l'encadrement des loyers, afin qu'il couvre également le segment médian du marché,

est motivé par la nécessité de fournir des logements abordables, mais aussi d'affaiblir les incitations qui s'exercent sur les investisseurs. Pour équilibrer le marché du logement et accroître la taille du marché locatif privé, les autorités devraient réévaluer le rôle important attribué à l'encadrement des loyers, et suivre de près la façon dont le marché de l'immobilier d'habitation réagit au durcissement de l'encadrement des loyers. Les pouvoirs publics devraient élaborer une stratégie à moyen terme pour limiter progressivement l'encadrement des loyers à une fraction plus étroite du marché, comme le soulignait la précédente *Étude économique* (OCDE, 2021^[4]). Une telle stratégie devrait être mise en œuvre progressivement pour instaurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de logements, et garantir que les personnes à la recherche d'un logement locatif puissent y accéder au moment et là où elles en ont besoin. Les premières étapes d'un train de réformes cohérent dans le secteur du logement devraient consister à revoir à la baisse le traitement fiscal préférentiel appliqué aux propriétaires occupants, afin de dégager des marges de manœuvre pour investir dans le logement locatif privé, et à accélérer les procédures d'urbanisme pour renforcer l'offre de biens immobiliers d'habitation. Ces deux réformes contribueraient à accroître l'offre ainsi qu'à réduire les tensions sur les prix des logements anciens et les loyers du marché, et pourraient donc déboucher sur une situation dans laquelle il ne serait plus nécessaire d'encadrer les loyers, à tout le moins sur le segment médian du marché.

Graphique 1.10. Les prix des logements baissent



Note : Dans la partie B, les courbes représentent des moyennes mobiles sur quatre trimestres calculées à partir de séries de données relatives aux ventes de logements et à la construction de logements neufs.

Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données) ; Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*) (2023), House Prices : new and existing dwellings price index (database) ; et CBS (2021), Dwellings and non-residential stock; changes, utility function, regions (database).

StatLink  <https://stat.link/f8jr4g>

La hausse des taux d'intérêt peut accroître la rentabilité des assureurs et améliorer la situation financière des organismes de retraite, mais elle crée aussi de nouveaux risques. Comme le soulignait la précédente *Étude économique* (OCDE, 2021^[4]), les coefficients de capitalisation des organismes de retraite étaient depuis longtemps mis à mal par la faiblesse des taux d'intérêt. L'augmentation de ces derniers depuis le début de l'année 2022 a amélioré ces coefficients de capitalisation, mais elle a également renforcé les exigences de marge dans le cadre des contrats sur produits dérivés. Au premier semestre de 2022, les organismes de retraite néerlandais ont vendu un montant record de 88 milliards EUR d'actifs, soit environ 4,6 % du total des actifs investis par ces organismes, dont 82 milliards EUR ont été utilisés pour financer des appels de marge (DNB, 2022^[9]). Une hausse progressive des taux d'intérêt ne présente pas de risque de liquidité, mais leur augmentation rapide peut rendre nécessaire la réalisation d'investissements dans

un court laps de temps, ce qui comporte des risques de liquidité susceptibles d'avoir des répercussions sur le marché. Le niveau du financement non bancaire du logement aux Pays-Bas est supérieur à la moyenne de l'Union européenne (UE), de sorte que les compagnies d'assurance et les organismes de retraite néerlandais sont exposés à un risque de correction des prix sur le marché de l'immobilier d'habitation et d'augmentation de l'encours de prêts non performants (PNP) en raison de la hausse des taux d'intérêt (OECD, 2021^[11]). Il faudrait s'assurer que les investissements des organismes de retraite et des compagnies d'assurance sont suffisamment diversifiés pour leur permettre de s'ajuster à des corrections du marché accompagnées d'une forte volatilité des marchés de capitaux.

Encadré 1.2. Le problème de l'azote aux Pays-Bas

Comme le soulignait la précédente *Étude économique* (2021^[4]), les dépôts excessifs d'azote dans les zones naturelles protégées aux Pays-Bas ne polluent pas seulement la nature, l'air, le sol et l'eau, mais restreignent également la « marge de dépôt » disponible (en vertu du système néerlandais de limitation des dépôts d'azote) pour réaliser des activités de construction immobilière, ce qui ralentit les nouveaux projets d'investissement en raison du manque de clarté de la procédure d'autorisation des projets à l'origine d'émissions d'azote. En l'absence d'intervention des pouvoirs publics, il est très difficile de faire avancer les activités de construction dont les Pays-Bas ont tant besoin.

Rappel des faits

Aux Pays-Bas, la pollution à l'azote résulte principalement de deux sources : la combustion de matières fossiles dans les domaines de l'énergie et du transport (oxydes d'azote) et le fumier produit par le secteur de l'élevage (ammoniac et hémioxyde d'azote). Les Pays-Bas comptent 162 zones Natura 2000, qui sont des zones spéciales de conservation couvrant environ 15 % du pays et protégées par la directive européenne sur la conservation des habitats naturels. Parmi ces zones, 129 sont sensibles à l'azote et 118 se trouvaient au-dessus des seuils critiques en matière d'azote en 2018. En mai 2019, le Conseil d'État a jugé que le cadre d'action en place à l'époque – l'Approche programmatique de l'azote (PAS, *Programma Aanpak Stikstof*) – ne fournissait pas la garantie requise que les dépôts d'azote n'affecteraient pas les caractéristiques naturelles des sites Natura 2000, et qu'il était donc incompatible avec le droit de l'UE. Le Conseil d'État a également estimé que de nombreuses mesures du programme étaient nécessaires à titre d'exigence minimale pour atteindre les objectifs fixés dans la directive sur la conservation des habitats naturels, et qu'elles ne pouvaient donc pas être utilisées pour compenser les émissions résultant de nouvelles activités à l'origine de dépôts d'azote sur les sites Natura 2000. À la suite de cette décision, des projets ont été reportés ou annulés, car l'évaluation nécessaire pour déterminer si les émissions résultant d'un projet sont susceptibles de nuire à une zone Natura 2000 doit être menée au cas par cas, et nécessite souvent des mesures d'atténuation supplémentaires pour compenser les dommages potentiels du projet.

Une commission spéciale, la Commission Remkes, a conseillé aux pouvoirs publics de prendre plusieurs mesures pour réduire les émissions et les dépôts d'azote. Plusieurs solutions à court terme ont été mises en œuvre en 2020, telles que la réduction de 130 km/h à 100 km/h de la limitation de vitesse maximale pendant la journée, et des programmes de rachat des terres d'agriculteurs situées à proximité des zones Natura 2000. Des solutions à long terme sont spécifiées dans la loi sur l'azote de 2021, à savoir : i) une obligation juridiquement contraignante de veiller à ce que la proportion d'hectares sensibles à l'azote dans les zones Natura 2000 qui se trouvent en deçà de la charge critique de dépôt soit portée à 40 % d'ici à 2025, à 50 % d'ici à 2030 et à 74 % d'ici à 2030 ; ii) un programme global prévoyant des mesures de réduction de l'azote ; iii) un programme d'amélioration de la nature ; et iv) un système de suivi régulier et d'ajustement.

Dans l'Accord de coalition pour 2021-25, les autorités néerlandaises ont annoncé qu'elles réaliseraient ces objectifs au moyen d'une approche intégrée et territorialisée concernant la nature, l'azote, le climat

et l'eau. À cette fin, un programme national pour les zones rurales a été créé. Le gouvernement a également avancé de 2035 à 2030 l'échéance à laquelle il ambitionne d'avoir porté à 74 % la proportion de zones Natura 2000 se trouvant en deçà de la charge critique de dépôt. Les autorités ont annoncé la mise en place d'un fonds de transition de 24.3 milliards EUR, destiné à financer des investissements conséquents dans l'agriculture durable et la consolidation des espaces naturels, de sorte à retrouver un équilibre.

Après avoir été nommé médiateur entre le gouvernement, les organisations agricoles et d'autres parties prenantes, M. Remkes a publié en 2022 un autre rapport, dans lequel sont formulées diverses recommandations ; il y est notamment préconisé de racheter plusieurs centaines d'entreprises à l'origine de dépôts d'azote considérables dans les zones Natura 2000 vulnérables (entreprises qualifiées de « gros émetteurs » d'azote) afin de réduire sensiblement les émissions d'azote au profit de la restauration de la nature, de régulariser la situation des « déclarants PAS » (qui pouvaient se contenter de transmettre aux autorités une déclaration de dépôt d'azote avant que la PAS ne soit jugée incompatible avec le droit de l'UE), et de permettre la poursuite du développement économique. En novembre 2022, le gouvernement a annoncé, entre autres initiatives, l'adoption d'une approche spécifique pour les gros émetteurs d'azote. Cette approche vise à réduire les émissions par le biais d'un programme de rachat de terres d'agriculteurs, sachant que sont élaborées en parallèle des mesures contraignantes qui s'appliqueraient en cas de réduction insuffisante des émissions d'azote. Les pouvoirs publics ont également annoncé l'élaboration de nouvelles dispositions réglementaires et de mécanismes de tarification devant contribuer à la réalisation des objectifs de l'approche intégrée retenue (concernant la nature/l'azote, l'eau et le climat). Ils ont par ailleurs annoncé plusieurs mesures de limitation concernant les autorisations. L'objectif de ces mesures est de garantir la validité des autorisations et de limiter l'augmentation involontaire des dépôts d'azote dans le cadre du processus d'octroi des autorisations (transfert de droits).

Source : OCDE (2021^[4]) ; Commission Remkes (2020^[12]) ; Remkes (2022^[13]) ; et ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments (2022^[14]).

La DNB joue un rôle de précurseur en matière de tests de résistance aux risques « non traditionnels », tels que les effets de la cybercriminalité et du changement climatique. Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, les banques et autres établissements financiers sont de plus en plus exposés aux cyberattaques, qui peuvent constituer un redoutable vecteur de désorganisation de l'économie et du système financier. Le changement climatique accroît l'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles comme les inondations et les tempêtes, ce qui entraîne un alourdissement du coût d'indemnisation des sinistres que doivent assumer les compagnies d'assurance et de réassurance, même si au fil du temps, les primes demandées vont s'ajuster à la hausse en conséquence. La politique climatique, les changements technologiques et l'évolution des préférences des consommateurs en faveur de solutions durables pourraient également faire peser un risque important sur le secteur financier, notamment au cours de la période de transition (Merten et Verhoeven, 2022^[15]). Les investissements actuels dans des entreprises dont les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont relativement importantes peuvent en effet se dévaloriser plus rapidement que prévu, et se traduire par des pertes sur actifs pour les banques. La panoplie actuelle d'outils macroprudentiels applicables aux banques permet de couvrir l'essentiel des risques systémiques, mais il faudrait améliorer la collecte de données sur les risques non traditionnels susceptibles de devenir systémiques, afin de déterminer si ces risques pourraient être gérés dans le cadre existant, ou s'il serait nécessaire de procéder à des ajustements – consistant par exemple à adopter une perspective plus large sur la résilience des infrastructures financières, ou à limiter l'exposition aux cyber-risques en réduisant la concentration des services opérationnels (European Systemic Risk Board, 2022^[16]).

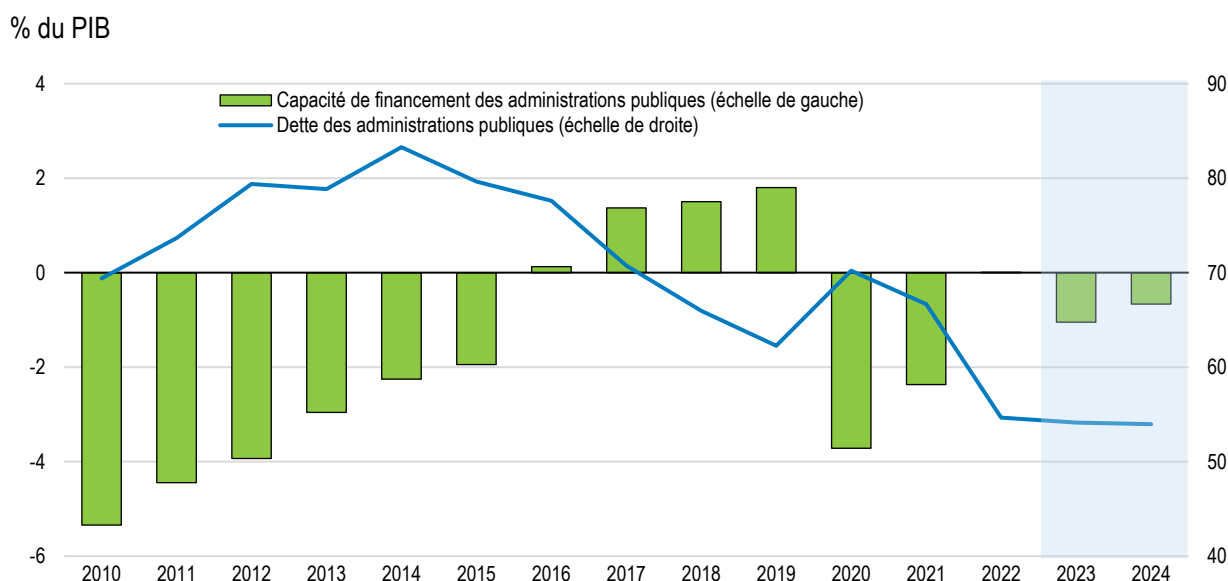
Tableau 1.3. Recommandations antérieures concernant la stabilité financière

Recommandations formulées dans les <i>Études précédentes</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude de 2021</i>
Continuer à réduire progressivement la quotité de financement maximum appliquée aux nouveaux prêts hypothécaires, en la ramenant de 100 % en 2018 à 90 % en 2028.	Aucune mesure n'a été prise.
Limiter progressivement l'encadrement des loyers à une fraction plus étroite du marché.	La portée de l'encadrement des loyers doit être élargie à compter de 2024.

Remédier aux problèmes budgétaires à long terme pour préserver la viabilité de la dette

La solidité des finances publiques des Pays-Bas a permis au gouvernement d'apporter un soutien sans précédent aux entreprises et aux ménages pendant la pandémie de COVID-19. Le solde budgétaire excédentaire s'est transformé en déficit, qui a atteint 3,7 % du PIB en 2020 avant de se réduire et de céder la place à un budget équilibré en 2022 (Graphique 1.11), sous l'effet de la baisse des dépenses liées à la pandémie de COVID-19 et d'une forte croissance économique. Les Pays-Bas appliquent un cadre de politique budgétaire tendancielle, et en début de législature, le gouvernement définit un montant maximum de dépenses annuelles, sachant que ses marges de manœuvre sont limitées en termes de dépassement des engagements et que toute correction des plafonds de dépenses doit être explicitement motivée. Depuis 2020, ces plafonds annuels de dépenses réelles ont été dépassés en raison de la pandémie de COVID-19 et de la crise énergétique, qui ont rendu nécessaire le déploiement rapide d'aides budgétaires pour éviter qu'elles ne débouchent sur des séquelles économiques durables (CPB, 2022^[2]). Bien que les entorses aux règles soient compréhensibles en situation de crise, le gouvernement devrait clairement justifier toute dérogation et garantir un retour rapide au respect des règles budgétaires.

Graphique 1.11. Le déficit budgétaire et la dette publique restent modérés



Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

StatLink  <https://stat.link/rxtgju>

L'orientation de la politique budgétaire devrait rester expansionniste, la hausse rapide des prix de l'énergie et du coût de la vie ayant amené le gouvernement à prendre de nouveau des mesures de soutien des ménages et des entreprises (Tableau 1.4). Dans son budget de septembre 2022 (Ministry of Finance, 2022^[1]), l'exécutif a annoncé de nouvelles aides d'un montant total de quelque 16 milliards EUR (2 % du PIB) pour 2023, dont environ 11 milliards EUR affectés à un train de mesures en faveur du pouvoir d'achat destiné à aider les ménages à faire face à la hausse du coût de la vie. Entré en vigueur en janvier 2023, ce train de mesures se compose d'environ 6 milliards EUR de dispositions temporaires, visant notamment à alléger la facture énergétique des ménages à faible revenu, et de quelque 5 milliards EUR de mesures structurelles, dont une revalorisation de 10.2 % du salaire minimum, une augmentation des prestations sociales et une diminution du taux de l'impôt sur le revenu applicable à la première tranche d'imposition (Encadré 1.1). Le coût du plafonnement des prix de l'énergie dépendra de leur niveau en 2023, mais il est estimé à environ 5.1 milliards EUR (CPB, 2023^[3]), qui viendront s'ajouter au coût du train de mesures en faveur du pouvoir d'achat. Le ratio dette/PIB devrait probablement rester stable aux alentours de 50 % du PIB en 2023 et 2024, sachant que le plafonnement des tarifs de l'énergie devrait prendre fin en décembre 2023, et que le gouvernement sera dans l'incapacité de dépenser une partie des fonds budgétisés à court terme en raison des tensions observées sur le marché du travail. Dans un contexte d'inflation élevée, l'exécutif devrait mieux cibler le plafonnement des prix de l'énergie sur les ménages dans le besoin, et veiller à ce que les seuils de consommation en deçà desquels il s'applique soient suffisamment bas pour favoriser les économies d'énergie. Afin d'améliorer le ciblage des futures mesures de soutien, le gouvernement devrait accélérer le développement des infrastructures de données et informatiques pour identifier les ménages vulnérables.

Tableau 1.4. La solidité des finances publiques permet d'appliquer des mesures de soutien temporaires

Pourcentage du PIB

	2020	2021	2022	2023 ¹	2024 ¹
Dépenses et recettes					
Recettes totales	44.1	44.4	44.5	44.4	44.3
Dont :					
Impôts sur les revenus et les bénéfices	13.2	13.6	14.3	14.5	14.6
Cotisations sociales	14.1	13.7	13.3	13.2	13.1
Autres recettes	16.8	17.1	16.8	16.7	16.6
Dépenses totales	47.9	46.7	44.5	45.4	45.0
Dont :					
Consommation publique	26.1	26.2	25.5	25.2	25.2
Transferts sociaux	11.1	10.7	10.1	10.1	10.4
Formation brute de capital fixe	3.7	3.4	3.2	3.3	3.5
Charges d'intérêts brutes	0.7	0.6	0.5	0.6	0.7
Solde					
Solde budgétaire	-3.7	-2.4	0.0	-1.0	-0.7
Solde budgétaire primaire	-3.2	-2.0	0.4	-0.6	-0.1
Solde budgétaire corrigé des variations cycliques ²	-0.7	-1.0	-0.2	-0.7	-0.4
Solde budgétaire primaire sous-jacent ²	-0.3	-0.6	0.2	-0.5	0.1
Dettes publiques					
Dettes brutes (au sens de Maastricht)	54.7	52.5	51.0	50.5	50.3
Dettes brutes (au sens de la comptabilité nationale) ³	70.2	66.7	54.7	54.1	54.0
Actifs financiers bruts (milliards EUR)	280.3	286.7	273.3	291.1	301.1
Dettes nettes	35.0	33.1	25.6	25.1	24.9

1. Estimations de l'OCDE, sauf indication contraire.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. La dette brute au sens de la comptabilité nationale comprend, entre autres, les garanties accordées par l'État.

Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

Sortir de la gestion de crise pour retrouver une gestion budgétaire à long terme

À long terme, la viabilité de la dette est menacée non seulement par le coût budgétaire du vieillissement démographique, mais également par le risque de hausse des taux d'intérêt. Au début de 2022, le Bureau central de planification (CPB, *Centraal Planbureau*) prévoyait que le train de mesures annoncé dans l'Accord de coalition de 2021 (Encadré 1.3, gouvernement des Pays-Bas (2021^[17])) porterait le ratio dette/PIB à 92 % à l'horizon 2060 – contre une estimation de 28 % dans un scénario de référence à politiques inchangées – en conséquence des hausses de dépenses structurelles prévues dans les domaines de l'éducation, de la sécurité sociale, du climat, de l'environnement et de la défense (CPB, 2022^[18]). Alors que ces projections reposaient sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt nul sur l'ensemble de la période considérée, des simulations réalisées avec un taux d'intérêt de 1.5 % et de 3 % montrent, quant à elles, que le niveau de la dette pourrait atteindre 113 % et 151 % du PIB respectivement (CPB, 2022^[19]). Compte tenu du récent accord sur les retraites qui lie l'âge de départ à la retraite à l'espérance de vie et du fait que le deuxième pilier du système de retraite est financé par capitalisation intégrale, les tensions dues au vieillissement démographique sont relativement modérées en termes de comparaison internationale (Graphique 1.12). Par ailleurs, dans son Accord de coalition de 2021, le gouvernement avait annoncé des mesures visant à limiter la hausse des dépenses de santé et de soins de longue durée (Encadré 1.3), mais, faute d'une élaboration suffisamment aboutie, elles n'ont pas pu être prises en compte dans l'analyse. Partant, pour que le ratio dette/PIB reste constant à son niveau actuel, sur la base des hypothèses qui sous-tendent le modèle à long terme de l'OCDE (Guillemette et Turner, 2023^[20]), il faudrait que les recettes primaires structurelles augmentent de 4.3 points de PIB, ou que des économies correspondantes soient réalisées à long terme. Pour préserver l'équité intergénérationnelle et veiller à ce que la dette publique reste viable, le gouvernement devrait préparer une stratégie budgétaire pluriannuelle. Des réformes du marché du travail mises en œuvre pour accroître le taux d'emploi et le nombre d'heures travaillées (voir Goos *et al.*, (2022^[21]) et le chapitre 2), associées à des mesures visant à restreindre les voies d'accès anticipé à la retraite, stimuleraient la croissance à moyen terme et réduiraient sensiblement le ratio d'endettement public à long terme (Graphique 1.13). Les Pays-Bas ont une longue tradition d'examen des dépenses publiques dans le cadre de leur cycle budgétaire annuel. L'expérience acquise à cet égard peut être précieuse pour définir les priorités en matière de dépenses et s'adapter aux problèmes budgétaires, en particulier aux difficultés soulevées par le vieillissement démographique.

Encadré 1.3. L'Accord de coalition 2021-25

Le 14 décembre 2021, un Accord de coalition pour la période 2021-25 intitulé « Prendre soin les uns des autres et se projeter vers l'avenir » a été conclu entre le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD), l'Appel chrétien-démocrate (CDA), les Démocrates 66 (D66) et l'Union chrétienne (CU). Les projets du nouveau gouvernement s'articulaient principalement autour des objectifs suivants :

Climat et environnement

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030, l'accent étant mis sur les incidences à long terme, notamment via la mise en place d'un nouveau réseau électrique national. Il est prévu de consacrer 35 milliards EUR sur 10 ans à la lutte contre le changement climatique.
- Un montant total de 24.3 milliards EUR sera affecté jusqu'en 2035 à un Programme national pour les zones rurales. Une partie de ces fonds devrait être utilisée pour racheter à des éleveurs des exploitations qui sont en partie responsables du niveau élevé de pollution à l'azote à proximité de réserves naturelles (Encadré 1.2).
- Construire deux centrales nucléaires.

- Mettre en place un nouveau fonds pour inciter les propriétaires de logements à isoler leurs biens dans le cadre de la transition vers une société neutre en carbone.

Logement

- Accroître l'offre de logements neufs de 100 000 unités par an. Au moins deux tiers de ces habitations devront être des logements locatifs abordables ou des biens dont le prix de vente sera inférieur au plafond de la garantie hypothécaire nationale (355 000 EUR en 2022).
- Autoriser la construction de logements neufs tant à l'intérieur des villes qu'en dehors de leurs limites, en abandonnant les normes qui restreignent ces activités de construction aux zones déjà urbanisées.
- Améliorer la coopération tout le long de la chaîne du logement – depuis les collectivités locales et les autorités nationales jusqu'aux promoteurs et investisseurs.

Protection sociale

- Réduire le coût des services d'accueil des jeunes enfants pour les parents qui travaillent, en portant leur taux de prise en charge à 95 %, avec l'ambition de les couvrir intégralement à terme.
- Réduire les dépenses de santé de 4.5 milliards EUR d'ici à 2052, notamment en mettant en œuvre les mesures prévues concernant la couverture de base de l'assurance maladie, telles que la fin du remboursement de certains traitements et thérapies (alternatifs), et la concentration des soins particulièrement complexes dans un nombre limité d'hôpitaux. Les mesures prévues comprennent également, entre autres, des accords-cadres collectifs conclus entre les prestataires de soins de santé et les assureurs pour établir un plafond annuel de croissance des dépenses nettes, et un programme destiné à améliorer le fonctionnement du système de santé, en favorisant la fourniture des « bons soins au bon endroit », et à accélérer la réduction de la place occupée par les soins en établissement dans les prestations de santé.
- Augmenter progressivement le salaire minimum de 7.5 %. Cette proposition a été nettement revue à la hausse en septembre 2022, et le salaire minimum a été revalorisé de 10.2 % en janvier 2023.
- Mettre en œuvre le nouveau système de retraite, qui a été finalisé mais n'est pas encore entré en vigueur. Dans ce nouveau système, les régimes de retraite professionnels du deuxième pilier à prestations définies deviennent des régimes à cotisations définies. Le nouveau système laisse davantage de place aux choix individuels, même si l'éventail de choix offert dépend des organismes de retraite. En outre, ce système est assorti d'une nouvelle option, suivant laquelle il est possible de retirer 10 % de son patrimoine retraite aux alentours de l'âge légal de la retraite. La mise en œuvre progressive de la réforme devrait probablement être terminée en 2027.

Budget :

- S'employer à ramener dès que possible le déficit budgétaire sur une trajectoire descendante, tout en admettant une hausse temporaire de la dette pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée la société. Cela se traduit par un objectif de solde budgétaire sous-jacent, mesuré dans l'optique de l'Union économique et monétaire (UEM), de -1.75 % du PIB (Tableau 1.5).

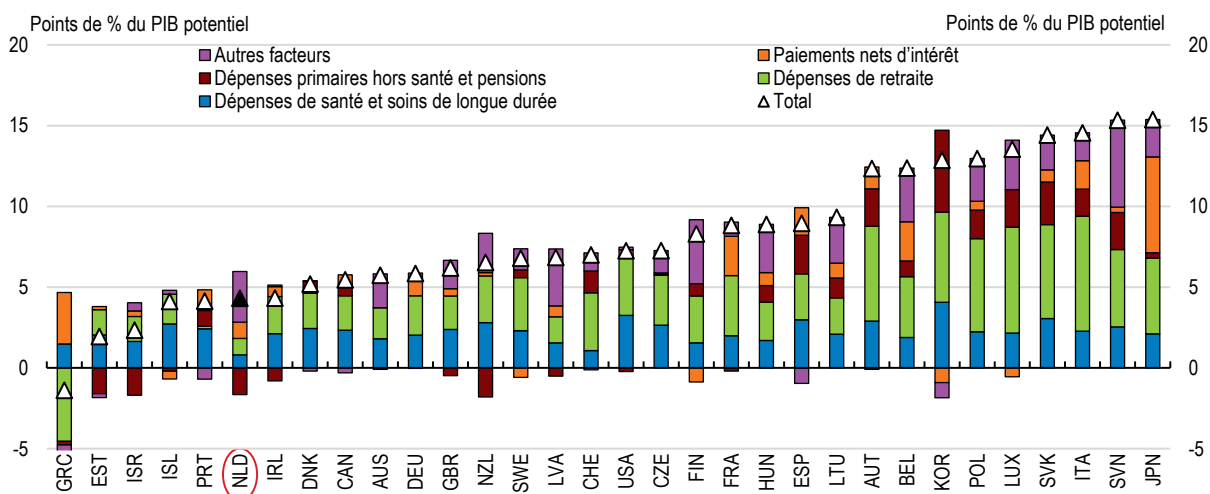
Tableau 1.5. Soldes budgétaires figurant dans l'Accord de coalition de 2021

% du PIB		2022	2023	2024	2025	Structurel
Solde dans l'optique de l'UEM	Les résultats des calculs présentés par le gouvernement dans l'Accord de coalition reposent sur l'hypothèse d'un effet de gain de 42 % au cours de la législature.	-3.2	-2.3	-2.4	-2.5	
Dettes dans l'optique de l'UEM		58.6	59.0	59.6	60.4	
Solde budgétaire sous-jacent (objectif de l'Accord de coalition)	Avec un solde budgétaire de -1.75 % du PIB, la dette se stabilisera à 60 % du PIB, si l'on pose l'hypothèse que le taux d'intérêt s'établit à 0 % et la croissance nominale du PIB à 3 %.					-1.75

Source : Gouvernement des Pays-Bas (2021^[17]).

Graphique 1.12. Le vieillissement de la population accentuera les tensions sur les dépenses publiques

Augmentations de recettes nécessaires pour stabiliser le ratio dette/PIB entre 2023 et 2060, par catégorie de dépenses



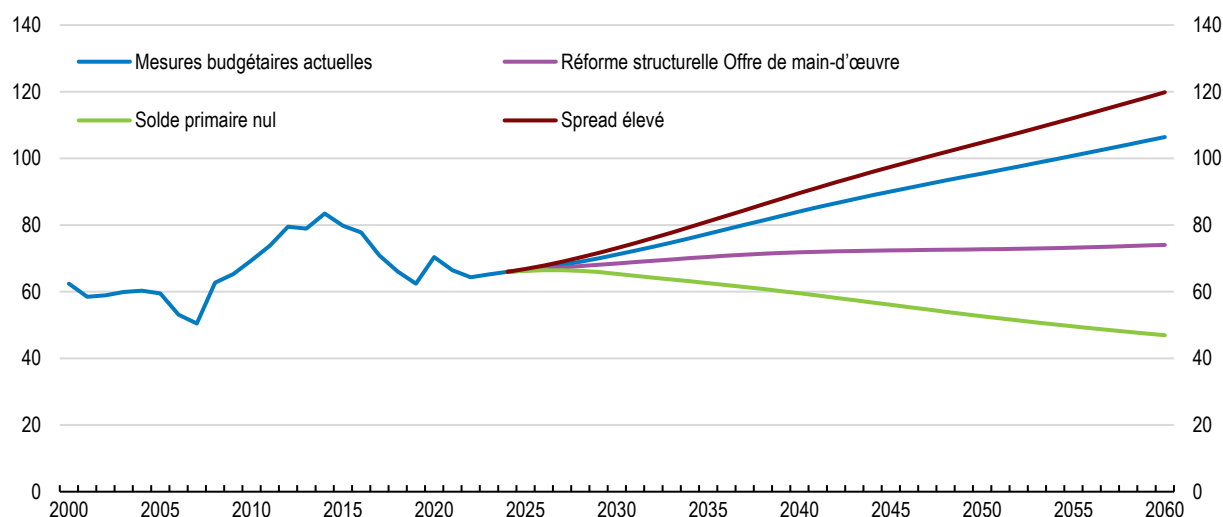
Note : Le graphique montre ce que devrait être l'évolution du ratio des recettes primaires structurelles au PIB entre 2023 et 2060 pour que le ratio dette brute/PIB se stabilise aux alentours de sa valeur actuelle au cours de la période considérée (ce qui suppose également que le ratio dette nette/PIB reste stable, étant donné que l'on pose l'hypothèse que les actifs financiers des administrations publiques restent inchangés en proportion du PIB). Les projections relatives aux taux de croissance, aux taux d'intérêt, etc., sur lesquelles repose cette simulation sont tirées du scénario de référence à long terme. La variation nécessaire des recettes primaires structurelles est décomposée en catégories de dépenses spécifiques et en « autres facteurs ». Cette dernière rubrique recouvre tout élément susceptible d'affecter la dynamique de la dette autre que les postes explicites de dépenses, et inclut les nouvelles sources potentielles de tensions sur les dépenses, comme la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique ou encore la défense.

Source : Simulations fondées sur le modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/z43tmj>

Graphique 1.13. Des réformes s'imposent pour stabiliser la dette publique

Dette publique brute, en % du PIB



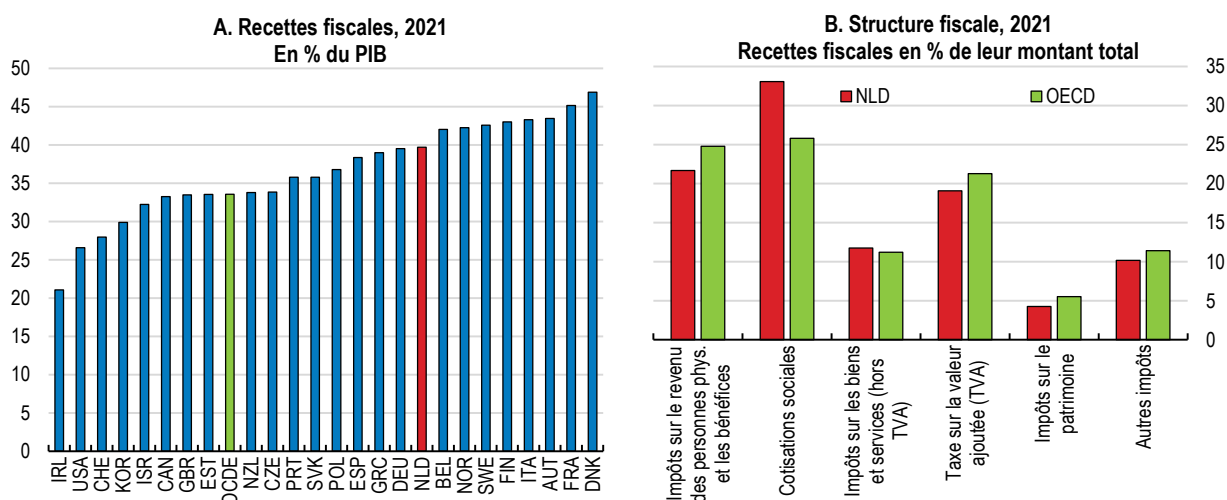
Note : Le scénario « Politique budgétaire actuelle » se fonde sur l'hypothèse d'une poursuite de la politique budgétaire actuelle, sans compensation de l'augmentation des coûts liés au vieillissement démographique ; le scénario « Réforme structurelle - Offre de main-d'œuvre » repose sur l'hypothèse d'une stabilisation du déficit primaire à son niveau de 2024 au cours de la période considérée et d'une hausse progressive, d'un quart à un tiers sur 5 ans, de la proportion de femmes qui travaillent à temps plein, correspondant à une augmentation de 1 % de l'apport de main-d'œuvre à l'horizon 2030 ; le scénario « Solde primaire nul » se fonde sur l'hypothèse d'un assainissement budgétaire de 0.25 point de PIB par an de 2025 à 2030, puis d'une stabilisation du solde primaire à ce niveau au cours de la période considérée, sans réforme structurelle ; le scénario « Augmentation de la prime de risque » repose sur l'hypothèse d'une augmentation de la prime de risque des obligations souveraines néerlandaises de 50 points de base au cours de la période considérée, sans réforme structurelle ni assainissement budgétaire. Source : Simulations fondées sur les projections préliminaires obtenues à l'aide du modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/nzg54c>

Il est possible de rendre le système fiscal plus efficient, plus équitable et plus vert. Le coefficient de pression fiscale (ratio impôts/PIB) s'établit à 40 % aux Pays-Bas, soit nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE, qui est de 34 % (Graphique 1.14, partie A), et cela tient à l'ampleur des prélèvements sur le travail (Graphique 1.14, partie B). Les cotisations de sécurité sociale, qui sont affectées au financement des dépenses de retraite, de santé et de soins de longue durée, sont particulièrement élevées par rapport à la moyenne de la zone OCDE. Compte tenu du vieillissement rapide de la population, il faudrait engager des réformes pour déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres bases d'imposition, telles que les revenus du capital, le patrimoine et la consommation, tout en veillant également à réduire la complexité globale du système fiscal. Les multiples déductions, exonérations et transferts de revenus rendent le système excessivement complexe, ce qui se traduit par des différences de traitement fiscal entre des ménages se trouvant dans des situations économiques similaires (Cnossen et Jacobs, 2021^[22]). Les autorités ont souligné leur volonté de simplifier le système d'imposition en supprimant le système d'allocations administré par le service des allocations de l'Administration des impôts et des douanes, et ont étudié d'autres mesures envisageables pour remédier aux inégalités de patrimoine liées à la fiscalité (Ministry of Finance, 2022^[23] ; Government of the Netherlands, 2021^[17]). Ces objectifs ambitieux sont prometteurs. Les pouvoirs publics pourraient cependant s'attacher davantage à identifier et éliminer les allègements et exonérations qui ne correspondent pas à un but économique, social ou environnemental. Le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 21 %, mais un taux de 9 % est appliqué à un large éventail de biens et de services. Le gouvernement pourrait envisager de mettre en place un taux de TVA unique et uniforme à moyen terme, en élargissant l'assiette de cette taxe et en compensant l'effet de cette réforme sur les groupes à faible revenu au moyen du système d'impôts et de transferts, pour réduire les distorsions et remédier aux problèmes d'équité. Les taxes environnementales représentaient 2.9 % du

PIB en 2021, soit nettement plus que la moyenne de la zone OCDE (1.1 %), et environ 6.5 % des recettes publiques néerlandaises (OCDE, 2022^[24]). Les taux d'imposition du gaz naturel sont néanmoins régressifs, et les taxes sur l'énergie sont nettement plus faibles pour les entreprises à forte intensité énergétique que pour les petits consommateurs, en particulier les ménages (OECD, 2021^[25] ; OECD, 2019^[26]). Dans son Accord de coalition et dans le budget de septembre 2022, le gouvernement a annoncé qu'il comptait réduire la régressivité de ces taux pour favoriser la décarbonation, en indiquant qu'à compter de 2024 et 2025, le gaz naturel serait plus lourdement taxé que l'électricité (Government of the Netherlands, 2021^[17] ; Ministry of Finance, 2022^[1]). La production d'électricité est couverte par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE), mais les exonérations et réductions d'impôt relatives aux combustibles fossiles non seulement faussent les signaux de prix du carbone, mais ont en outre entraîné un manque à gagner fiscal estimé à 4.48 milliards EUR (0.6 % du PIB) en 2021 (OECD/IEA, 2020^[27]), et devraient donc être progressivement supprimées.

Graphique 1.14. Les recettes fiscales des Pays-Bas sont supérieures à la moyenne de l'OCDE en raison de l'ampleur des prélèvements sur le travail



Source : OCDE (2023), base de données mondiale des statistiques des recettes publiques.

StatLink  <https://stat.link/f4qr3c>

Tableau 1.6. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire

Recommandations des <i>Études précédentes</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> de 2021
Mettre pleinement en œuvre l'accord tripartite sur les régimes de retraite professionnels prévoyant le passage à des cotisations définies.	La réforme des retraites a pris du retard et le nouveau système ne devrait pas entrer en vigueur avant juillet 2023 au mieux.

Rationaliser le système fiscal pour éliminer les distorsions qui grèvent la productivité

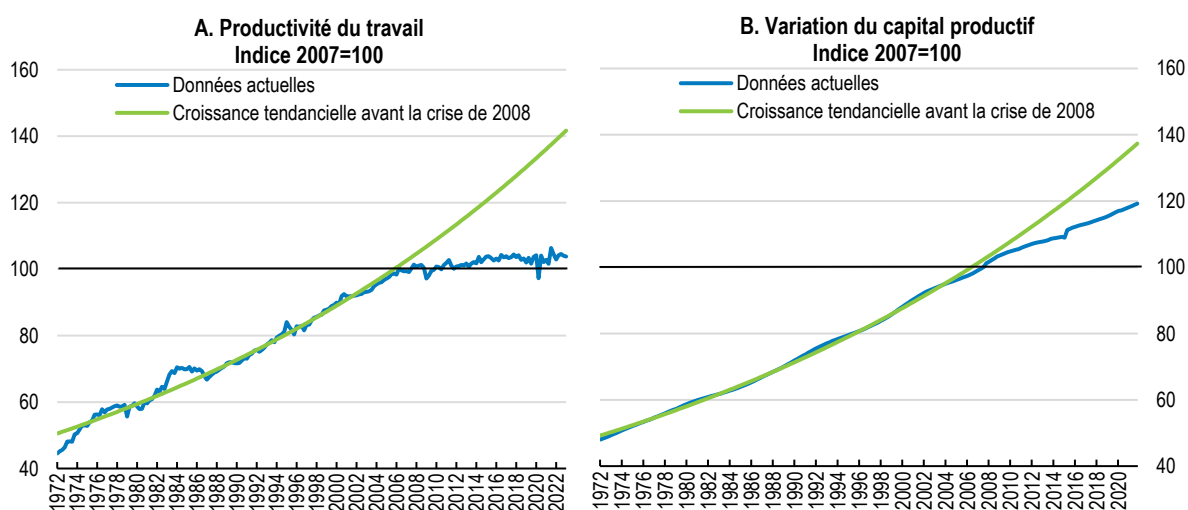
Il est nécessaire de relancer la croissance de la productivité, qui est au point mort depuis la crise financière mondiale (Graphique 1.15, partie A). Dotés d'une solide infrastructure TIC et d'une main-d'œuvre ayant un bon niveau d'éducation, les Pays-Bas sont bien placés pour accroître la productivité en exploitant le développement du numérique, comme évoqué dans la précédente *Étude économique* (OCDE, 2021^[4]). Toutefois, le processus de transformation numérique est freiné par les pénuries de professionnels des TIC et le retard pris par les PME dans l'adoption du numérique (OCDE, 2023^[28]). Les petites entreprises continuent d'accuser un retard très important par rapport aux grandes, du fait d'une sensibilisation insuffisante et des coûts fixes, par nature, associés aux investissements dans les technologies

numériques, ce qui pèse sur la croissance de la productivité. Les PME représentent une part relativement importante de l'emploi et de la valeur ajoutée, et les pouvoirs publics ont élaboré des mesures destinées à soutenir leur financement et leur transformation numérique, conformément aux recommandations formulées dans la précédente *Étude économique* (OCDE, 2021^[4]). Ils devraient poursuivre ces efforts et apporter des aides directes aux PME, notamment sous la forme de services de conseil aux entreprises et d'installations d'essai, de façon à aider ces entreprises à surmonter les obstacles à l'adoption des outils numériques.

La faiblesse de l'investissement constitue un obstacle majeur à la croissance de la productivité, comme relevé dans l'*Étude économique* précédente (OCDE, 2021^[4]) (Graphique 1.15, partie B). Les Pays-Bas ont accompli des avancées significatives dans le soutien à l'investissement, avec une multitude de programmes d'investissement et de fonds créés pour soutenir la productivité, comme le Fonds national pour la croissance, lancé en 2021 et doté d'une enveloppe de 4 milliards EUR jusqu'en 2025, qui subventionne des projets dans les domaines du développement de la connaissance, de la recherche-développement et de l'innovation. Comme souligné dans l'*Étude économique* précédente (OCDE, 2021^[4]), le développement de l'investissement public est une évolution positive, en particulier dans les domaines où le secteur privé trouve peu d'incitations à investir. Les autorités pourraient envisager de rationaliser les procédures administratives entre les différents fonds, la diversité des délais et des procédures pouvant représenter un coût administratif plus élevé pour les entreprises (voir ci-après).

L'investissement privé reste peu dynamique du fait d'un système fiscal qui favorise l'accumulation de richesses non liquides, avec le risque d'immobiliser des ressources qui seraient autrement disponibles pour des usages plus productifs. En particulier, du fait des déductions et exonérations fiscales sur les logements occupés par leurs propriétaires et sur les pensions, les ménages accumulent une quantité relativement importante de richesses non liquides (Graphique 1.16). De même, un système fiscal générant des distorsions dans les décisions relatives à l'offre de travail au profit des usages les moins productifs peut empêcher les gains de productivité, dès lors, par exemple, que des contrats de travail atypiques incitant peu à accumuler des compétences sont favorisés.

Graphique 1.15. L'atonie des investissements a contribué à la faible croissance de la productivité du travail



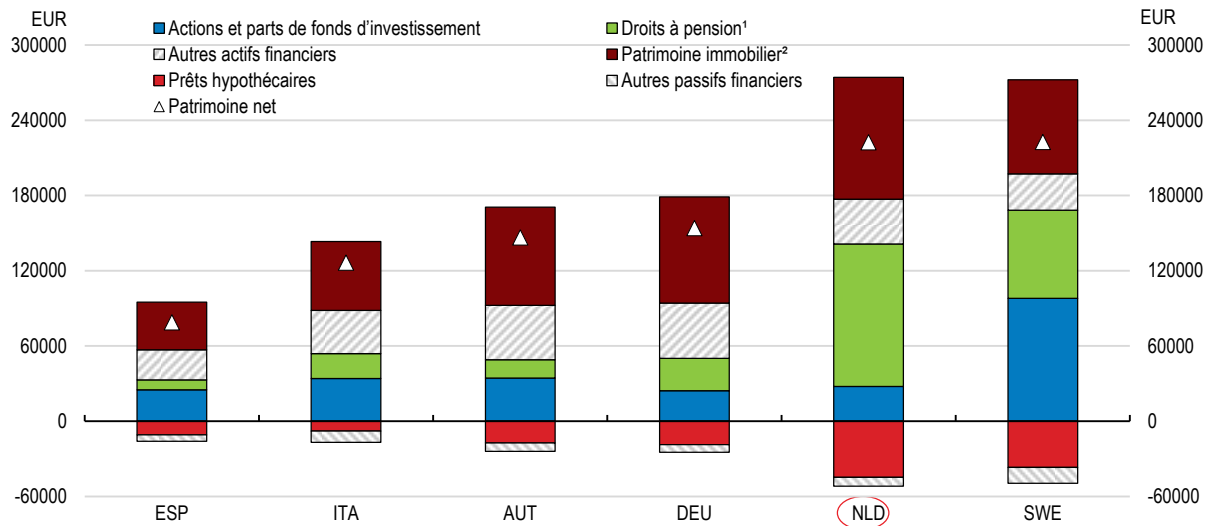
Note : La croissance tendancielle d'avant la crise est calculée entre T1 1972 et T4 2007, puis est estimée par extrapolation à partir de 2008. Dans la partie A, la productivité du travail correspond au PIB réel, divisé par le nombre total d'heures travaillées. La partie B concerne les stocks de capital productif. La hausse observée en 2015 est due à l'achat de 22 milliards EUR de prestations de R-D par une entreprise multinationale néerlandaise.

Source : OCDE (2023), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

StatLink  <https://stat.link/mlkcn2>


Graphique 1.16. L'actif et le passif des ménages sont de niveau élevé en moyenne aux Pays-Bas

Actif et passif des ménages par habitant, 2021 ou dernière année connue



Notes : 1. Y compris droits sur les assurances vie et rentes. 2. La valeur du patrimoine immobilier brut est estimée en additionnant le patrimoine immobilier net et les prêts hypothécaires.

Source : OCDE (2023), « Comptes financiers », « Actifs et passifs financiers des ménages », « Population et emploi par activité » et « PPA et taux de change » dans les Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE (base de données) ; et Eurostat, Compte de patrimoine non financier.

StatLink  <https://stat.link/jbz6v1>

Évoluer vers une fiscalité plus neutre entre les différents types d'actifs

Les décisions d'investissement sont influencées par le régime fiscal. En décembre 2021, l'imposition des revenus de l'épargne et de l'investissement sur la base des rendements présumés a été jugée par la Cour suprême des Pays-Bas incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme (Encadré 1.4). En conséquence, l'exécutif a dû modifier la fiscalité des revenus du capital, qui sera basée sur les rendements réels à compter de 2026. Il s'agit là d'une avancée positive, mais de nouveaux efforts restent cependant nécessaires pour réduire les distorsions dans les décisions d'investissement. Il serait ainsi judicieux de considérer cet arrêt de la Cour comme un point de départ pour refondre et rationaliser la fiscalité des différents types de revenus de manière à réduire l'évasion fiscale.

Encadré 1.4 La fiscalité du revenu et du patrimoine aux Pays-Bas et l'arrêt de 2021 de la Cour suprême

L'impôt sur le revenu et le patrimoine des personnes physiques

Conformément à la loi de 2001 relative à l'impôt sur le revenu, les revenus sont classés selon leur nature en trois « compartiments » distincts (voir Tableau 1.7), soumis chacun à un régime fiscal qui lui est propre. Dans le « compartiment 1 », les revenus du travail (salarié ou indépendant), les pensions de retraite, les revenus de transferts et les revenus locatifs imputés des logements occupés en propriété sont imposés à des taux progressifs compris en 2023 entre 36,9 % et 49,5 %. Dans le « compartiment 2 », les dividendes et les plus-values réalisées par les contribuables détenant une « participation substantielle » au capital d'une société, soit au moins 5 %, sont imposés à un taux qui ressortait à 26,9 % en 2023. En l'absence de dividende versé ou de plus-value réalisée, le revenu est imposé uniquement au niveau de la société. Le « compartiment 3 » couvre l'ensemble du patrimoine à l'exclusion des logements occupés en propriété, des participations substantielles et du patrimoine

retraite. L'assiette du compartiment 3 englobe, entre autres types de patrimoine, les dépôts bancaires, les obligations, les participations non substantielles dans des sociétés et les résidences secondaires.

Tableau 1.7. Les trois « compartiments » de revenus

Taux de 2023

Compartiment 1	Compartiment 2	Compartiment 3 (projet de loi-relais, jusqu'en 2026)
Revenus salariés Revenus des entreprises non constituées en sociétés Logements occupés en propriété <ul style="list-style-type: none"> - Loyers imputés représentant 0.5 % de la valeur du bien jusqu'à 1.11 million EUR et 2.35 % au-delà - Déductions au titre des intérêts d'emprunt hypothécaire (36.9 %) Pensions <ul style="list-style-type: none"> - Application de taux réduits - Cotisations fiscalement déductibles Taux d'imposition : 36.93 % jusqu'à 73 031 EUR ; 49.5 % au-delà. Crédit d'impôt de 3 070 EUR jusqu'à 22 661 EUR ; 3 070-6.095 % x (revenu imposable du travail et de l'habitation – 22 660 EUR) jusqu'à 73 031 EUR.	Revenus provenant d'une participation substantielle (au moins 5 %) au capital d'une société par actions Les revenus imposables incluent : Dividendes Plus-values Taux d'imposition : 26.9 % (en plus de l'impôt au niveau de la société).	Les revenus des actifs tels que l'épargne et les placements sont imposés sur les rendements des actifs, qui varient selon le type d'actif et sont pris en compte comme suit : Épargne : 0.01 % Placements : 6.17 % Dettes : 2.46 % Plafond du capital exonéré d'impôt : 57 000 EUR. Taux d'imposition : 32 %

L'arrêt de 2021 de la Cour suprême des Pays-Bas

Dans un arrêt rendu le 24 décembre 2021, la Cour suprême des Pays-Bas a estimé que l'imposition des revenus présumés du capital, en vigueur depuis 2017, enfreignait la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). L'arrêt visait les années 2017 et 2018, et les autorités fiscales ont été invitées à réexaminer les déclarations fiscales d'au moins 60 000 contribuables qui s'étaient opposés à cette imposition.

Tableau 1.8. Composition et rendement présumés des actifs pour les différentes tranches d'imposition

2017

Tranches d'imposition	Composition présumée des actifs		Rendement présumé
	Épargne	Placements	
0 – 25 000 EUR		Exonération	
25 000 – 100 000 EUR	67 %	33 %	2.90 %
100 000 – 1 000 000 EUR	21 %	79 %	4.70 %
> à 1 million EUR	0 %	100 %	5.50 %

Source : Ministère des Finances (2022^[29] ; 2022^[1]), OCDE (2018^[30]).

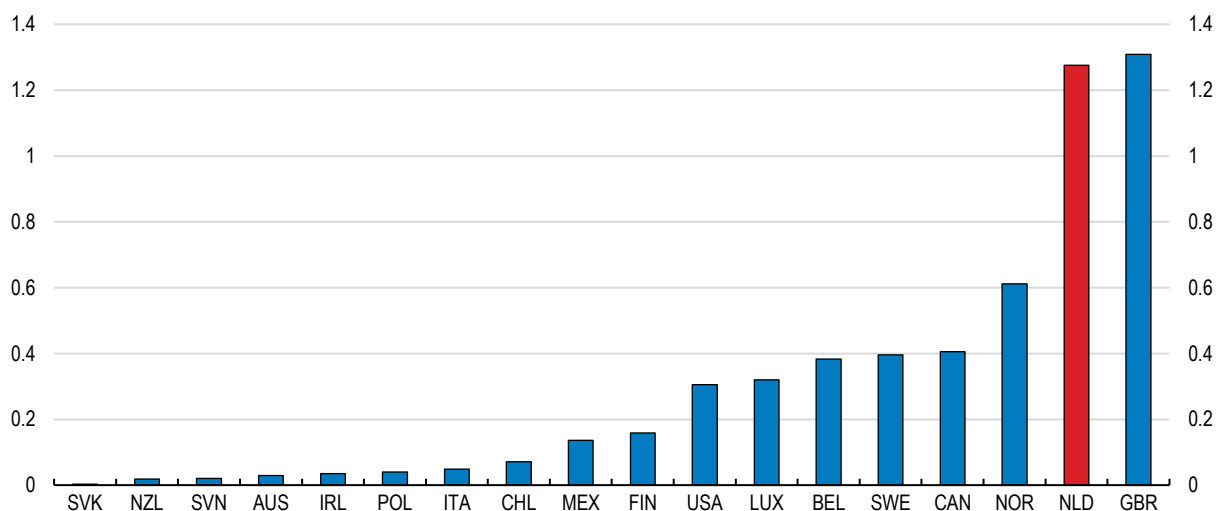
Dans le système en vigueur entre 2017 et 2021, les épargnants et investisseurs étaient assujettis à un impôt de 31 % sur un montant déterminé comme le rendement présumé de leurs actifs. Dans ce système, l'administration fiscale posait comme principe depuis 2017 que plus la part du patrimoine d'un contribuable investie était importante et plus la part épargnée était faible, plus il était riche (voir Tableau 1.8). Ce système ne tenait pas compte de la répartition réelle des actifs des contribuables, et toute surestimation de la proportion d'investissements dans la composition des actifs entraînait l'application d'un taux de rendement présumé plus élevé, si bien que les contribuables ayant en réalité

plus d'épargne se retrouvaient à trop payer. La Cour suprême a non seulement statué que le système violait la CEDH pour tous les contribuables dont les rendements réels étaient inférieurs aux rendements présumés, et imposés, mais également que tous les plaignants lésés engagés dans le recours collectif initié devaient être dédommagés. En 2022, l'État a ainsi dû verser aux plaignants l'équivalent de quelque 2.8 milliards EUR (0.4 % du PIB) en remboursement de ces trop-payés.

Les logements occupés par leurs propriétaires bénéficient d'un traitement fiscal plus avantageux que celui réservé aux autres formes de placement. Bien que les mesures prises dans le passé aient permis de réduire certaines distorsions, le logement reste sous-imposé par rapport aux autres actifs patrimoniaux. Il en résulte non seulement un manque à gagner fiscal résultant des allègements d'impôt accordés pour favoriser l'accès à la propriété, qui s'élevait à quelque 1.3 % du PIB en 2020 (Graphique 1.17), mais également une immobilisation de ressources qui pourraient être investies de manière plus productive. Bien que la déduction fiscale au titre des intérêts d'emprunt hypothécaire ait été progressivement réduite et ramenée au niveau du taux de base de l'impôt sur le revenu dans le « compartiment1 » du code des impôts néerlandais, soit environ 37 % en 2023 (Tableau 1.7), les distorsions en faveur de l'accession à la propriété financée par l'emprunt demeurent. En outre, les personnes qui vivent dans leur propre logement et qui n'ont presque plus ou plus du tout de prêt hypothécaire à rembourser continuent de bénéficier du système fiscal, étant donné que les loyers imputés sont déductibles à hauteur de 86.7 % (2022), même s'il a été décidé que cette déductibilité serait réduite de 3.3 % chaque année jusqu'à disparaître complètement en 2048. Comme le soulignait déjà l'*Étude économique* précédente, ce biais fiscal a d'importantes conséquences sur le fonctionnement du marché du logement, et une fiscalité plus neutre des différentes formes de patrimoine permettrait de libérer des ressources pour des usages plus productifs, aiderait à freiner la hausse des prix du logement, stimulerait l'offre sur le segment de la location privée libre et favoriserait la mobilité résidentielle, laquelle pourrait jouer un rôle important dans la résolution des pénuries de main-d'œuvre.

Graphique 1.17. Les allègements d'impôt accordés pour favoriser l'accès à la propriété entraînent un important manque à gagner fiscal

En % du PIB, 2020



Note : Les données relatives aux dépenses ne sont pas disponibles pour l'un des instruments d'action et par conséquent, le montant indiqué pour NOR, SWE, LUX, USA, CHL, POL et AUS correspond à une estimation basse. Pour plus de détails sur les calculs exacts, voir <https://www.oecd.org/els/family/PH2-2-Tax-relief-for-home-ownership.pdf>.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les logements sociaux et abordables (2019, 2021).

StatLink  <https://stat.link/s9oh4r>

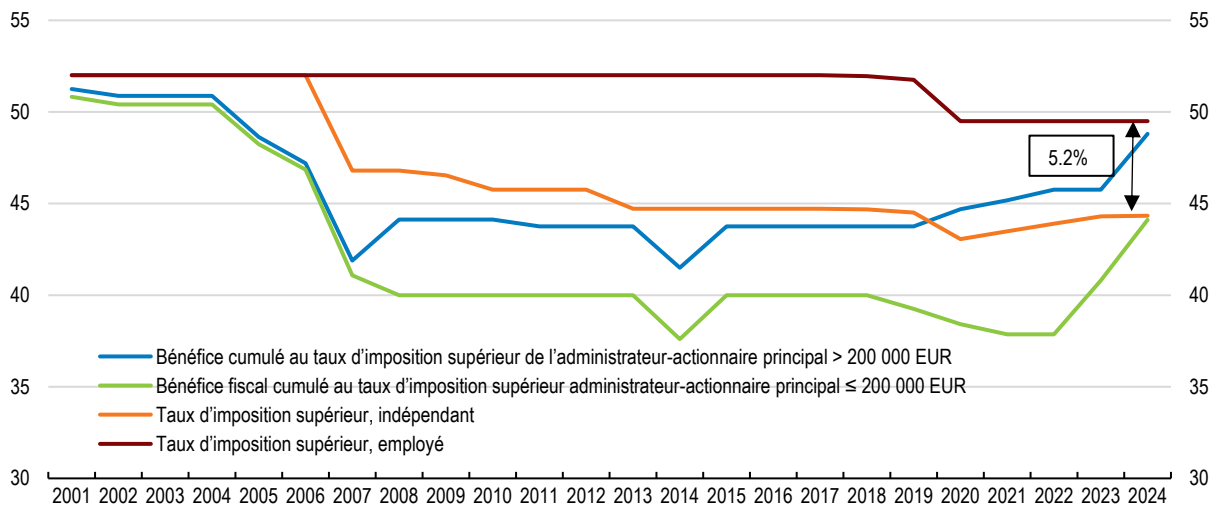
Aligner la fiscalité des logements en propriété sur celle des autres formes de patrimoine contribuerait à atténuer les inégalités. En effet, le système fiscal favorise les propriétaires dont les revenus sont généralement plus élevés que ceux des locataires, lesquels sont plus souvent jeunes, issus de l'immigration ou ayant des contrats de travail atypiques (OCDE, 2021^[4]). Il conduit en définitive à une redistribution depuis les ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement ou dont le logement est de faible valeur vers ceux qui possèdent un bien onéreux, ont des remboursements d'emprunt hypothécaire élevés et perçoivent un revenu confortable, ce qui aggrave les inégalités de patrimoine importantes qui existent déjà (Ministry of Finance, 2022^[23] ; OCDE, 2022^[31]). Cette tendance est renforcée par le fait que le produit de la vente du logement occupé en propriété n'est pas imposé. Éliminer progressivement le traitement fiscal favorable dont bénéficient les logements occupés en propriété en supprimant la déductibilité des intérêts d'emprunt hypothécaire créerait une fiscalité plus neutre entre les différentes formes de patrimoine.

Réduire les distorsions fiscales entre les différentes formes d'emploi

Les revenus du travail des salariés, des indépendants et des propriétaires d'entreprises ne sont pas traités de manière égale. Les disparités de traitement fiscal des contrats de travail créent des incitations à l'emploi indépendant. Au cours des dernières années, les travailleurs indépendants n'ayant pas de salariés ont toujours représenté une part substantielle de l'augmentation de la part de l'emploi atypique (voir chapitre 2). Si les formes de travail atypiques peuvent refléter des préférences individuelles pour une plus grande flexibilité dans les relations de travail, elles peuvent également provoquer une dégradation de la qualité du travail, une diminution de la sécurité de l'emploi et du revenu et une plus grande inégalité salariale, ainsi qu'une baisse de la productivité à long terme, car les incitations à investir dans l'amélioration des compétences sont peu élevées (Goos et al., 2022^[21]). Bien que les taux d'imposition aient été fixés de manière à rester neutres pour toutes les formes d'emploi lors de l'introduction du système des «compartiments» en 2001, des écarts importants sont apparus au fil des ans (Graphique 1.18). Certains allègements fiscaux sont réservés aux entrepreneurs indépendants, qui bénéficient ainsi d'un traitement fiscal plus avantageux que les salariés. Alors que les salaires et les revenus de l'activité indépendante sont imposés dans le même «compartiment» du système fiscal (Encadré 1.4, Tableau 1.7), les travailleurs indépendants bénéficient d'une déduction pour activité indépendante, d'une déduction pour lancement d'activité pendant un an et d'une exonération au titre des bénéficiaires des PME qui aboutissent à un taux d'imposition des revenus plus faible (14 %). Les travailleurs indépendants ne sont pas tenus de souscrire une assurance obligatoire en cas de maladie, d'invalidité ou de chômage, ni de bénéficier d'une pension au titre du Pilier II. De ce fait, les employeurs sont incités à faire appel à des travailleurs indépendants car leur coin fiscal est moins élevé ; par ailleurs, les travailleurs indépendants peuvent être moins bien protégés s'ils ne souscrivent pas une assurance suffisante qu'ils doivent financer sur leur revenu net (voir les précédentes *Études économiques* (OCDE, 2021^[4] ; OCDE, 2019^[32]) pour plus de détails).

Graphique 1.18. Les différences entre les taux marginaux d'imposition supérieurs selon le statut du travailleur ont augmenté

Taux marginaux d'imposition supérieurs selon le statut du travailleur



Source : Ministère des Finances (2022^[23]).

StatLink  <https://stat.link/vpe5gt>

Les pouvoirs publics ont fait plusieurs avancées pour réduire les différences de traitement fiscal entre les salariés et les travailleurs indépendants. Avec le plan Impôts 2023 (Ministry of Finance, 2022^[1]), ils accélèrent la suppression progressive de la déduction permanente pour travail indépendant, qui passera de 6 310 EUR en 2022 à 900 EUR en 2027, alors qu'elle devait auparavant être ramenée à 1 200 EUR d'ici à 2030. Selon les estimations du Bureau central de planification (CPB), cette diminution pourrait entraîner un gain structurel de recettes d'environ 650 millions EUR, même si elle dépendra aussi d'ajustements comportementaux et d'une baisse potentielle de l'emploi indépendant (van Essen et al., 2022^[33]). La réduction progressive de la déduction permanente pour travail indépendant est un point positif, mais en plus des plans annoncés récemment par les autorités (Government of the Netherlands, 2023^[34]), d'autres ajustements pourraient être apportés conformément aux recommandations de la Commission pour la réglementation du travail (commission « Borstlap », voir chapitre 2) afin d'aligner les taux d'imposition et les cotisations de sécurité sociale entre les différents types de contrats pour des travailleurs accomplissant des tâches similaires.

Les interactions entre l'imposition des revenus du capital appliquée aux entreprises et celle appliquée aux particuliers génèrent également des distorsions supplémentaires dans la manière dont le travail est traité. En effet, une personne qui détient au moins 5 % de parts d'une société est, d'un point de vue fiscal, considérée comme étant à la fois un salarié, un entrepreneur et un investisseur. Les revenus d'un administrateur et actionnaire principal de ce type peuvent être imposés soit en tant que salaire pour le travail fourni, soit en tant que revenu du capital. Aux Pays-Bas, ces deux types de revenus sont imposés différemment : le salaire est imposé selon le compartiment 1 du code des impôts ; les bénéfices sont d'abord imposés au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), et les revenus provenant d'une participation substantielle (dividendes et plus-value de cession d'une ou plusieurs actions) sont imposés selon le compartiment 2 du code des impôts. Un directeur et actionnaire principal a intérêt à maintenir son salaire au minimum légal, car c'est celui qui est soumis au taux d'imposition le plus élevé. L'imposition au titre du compartiment 2 peut être différée jusqu'à ce que les bénéfices soient distribués sous forme de dividendes (ou qu'une plus-value de cession soit réalisée). En 2022, environ 97 % des contribuables assujettis à l'impôt sur les sociétés se situaient sous le seuil du taux réduit, ce qui indique que le système favorise les comportements d'évasion fiscale (Ministry of Finance, 2022^[23]). Le taux réduit de l'IS accroît les incitations à différer la distribution des bénéfices et, partant, l'imposition en vertu du compartiment 2. Il incite

également à qualifier le plus possible les revenus en tant que revenus du capital et non du travail. En dissuadant les entreprises de se développer et en les incitant à se scinder en unités plus petites, le système fiscal actuel peut peser sur la productivité (IMF, 2016^[35]). Au début de 2023, les autorités ont augmenté le taux réduit de l'IS applicable aux bénéficiaires, qui est passé de 15 à 19 %, ce qui est un pas dans la bonne direction, et ont ramené le plafond de 395 000 EUR en 2022 à 200 000 EUR. En 2024, le taux d'imposition du compartiment 2 sera ajusté par l'ajout de deux tranches : un taux réduit de 24.5 % pour une première tranche de 67 000 EUR de revenu par personne et un taux de 31 % au-delà. Le taux plancher de 24.5% incite davantage à distribuer les bénéficiaires. L'exécutif pourrait en outre envisager d'abolir le taux réduit, car l'imposition comparativement plus faible des bénéficiaires non distribués incite fortement à conserver l'épargne au sein des sociétés ; il pourrait aussi réduire le taux légal de l'IS de manière à ce que les recettes fiscales restent neutres.

Tableau 1.9. Recommandations passées sur la réduction des distorsions en matière d'investissement et d'offre de main-d'œuvre

Recommandations formulées dans des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> de 2021
Supprimer progressivement la déduction fiscale permanente appliquée aux travailleurs indépendants.	La suppression progressive de la déduction fiscale permanente pour les travailleurs indépendants a été accélérée de façon à ce qu'elle revienne à 900 EUR en 2027, alors que les plans précédents visaient 1 200 EUR en 2030.
Harmoniser les taux des prélèvements fiscaux et sociaux entre les différents types de contrats pour les travailleurs exerçant des emplois similaires.	En décembre 2021, les autorités néerlandaises ont adopté une loi qui rendra obligatoire la souscription d'une assurance invalidité (AOV) pour les professionnels indépendants. Cette législation devrait entrer en vigueur en 2024.
Abaisser les taux de cotisations, par exemple en réduisant la générosité des prestations d'assurance maladie.	Aucune mesure prise.
Réduire les indemnités de fin de contrat versées aux salariés dont le licenciement est raisonnablement motivé.	Aucune mesure prise.

Encadré 1.5. Quantification de l'impact de certaines recommandations

On trouvera dans cet encadré un résumé des impacts potentiels à moyen terme de certaines réformes structurelles proposées dans la présente *Étude* sur le PIB (Tableau 1.9) et sur le solde budgétaire (Tableau 1.10). Les impacts mesurés sont indiqués à des fins d'illustration seulement. L'estimation des effets budgétaires correspond uniquement à l'impact direct des mesures, et ne tient pas compte des réponses comportementales potentielles susceptibles de résulter des modifications apportées aux politiques publiques. Si les réformes recommandées dans la présente *Étude* ont des incidences sur le budget et le PIB, elles ne peuvent pas toutes être quantifiées en raison des limites du modèle.

Tableau 1.10. Estimation indicative de l'effet qu'aurait sur le PIB la mise en œuvre de certaines recommandations

Mesures	Scénario	Impact
Augmenter les dépenses consacrées aux aides à la formation	Augmenter les PAMT d'un milliard EUR pour atteindre 0.7 % du PIB afin de réduire l'écart de dépenses en matière de formation	Augmentation de 0.5 % du PIB par habitant en 5 ans, effet à long terme de 2.7 %
Stimuler davantage la R-D des entreprises	Augmenter la R-D des entreprises de 0.4 point de pourcentage du PIB pour atteindre la moyenne de la zone OCDE	Augmentation de 0.3 % du PIB par habitant en 5 ans, effet à long terme de 1.6 %
Rationaliser le système fiscal ¹		Positif
Réformer le marché du travail ¹	Augmenter progressivement la proportion de femmes travaillant à temps plein pour la porter d'un quart à un tiers sur cinq ans, de façon à accroître de 1 % le facteur travail d'ici 2030.	Positif

Notes : 1. Ces réformes ne peuvent pas être quantifiées à l'aide du cadre de modélisation, mais devraient avoir un impact positif sur le PIB. Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir du cadre de Egert (2018^[36]).

Tableau 1.9. Estimation à titre indicatif de l'effet budgétaire de certaines des réformes recommandées

Mesure	Description	Recettes fiscales supplémentaires (% du PIB)
Dépenses		
Augmenter les dépenses consacrées aux aides à la formation	Augmenter les PAMT d'un milliard EUR pour atteindre 0.7 % du PIB afin de réduire l'écart de dépenses en matière de formation	-0.1
Mettre en œuvre comme prévu la réforme de la garde d'enfants pour les personnes en emploi	Porter à 96 % les aides destinées à couvrir le coût de la garde d'enfants pour les parents qui travaillent	-0.3
Impôts		
Réduire les avantages fiscaux dont bénéficient les logements occupés par leurs propriétaires	L'impact budgétaire reflète le surcroît de recettes fiscales lié à la suppression de la déduction des intérêts d'emprunts hypothécaires, qui se monte à environ 6.4 milliards EUR ²	0.8
Réduire les exonérations fiscales et les taux réduits pour les combustibles fossiles	Supprimer progressivement les exonérations fiscales et taux réduits applicables aux combustibles fossiles pour les industries et autres utilisateurs finaux fortement consommateurs d'énergie	0.1
Instituer un taux de TVA unique	Passer de la structure actuelle à deux taux, 9 % et 21 %, à un taux unique de 17.5 %, sans mesures compensatoires basées sur des calculs approximatifs	0.05
Réduire les disparités de traitement fiscal entre les différents types de contrats de travail	Supprimer les faibles taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et harmoniser les taux des prélèvements fiscaux et sociaux entre les différents types de contrats pour les travailleurs exerçant des emplois similaires ³	0.1
Réduire la fiscalité du travail	Réduire le coin fiscal marginal, notamment lors du passage d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein ⁴	-0.8

Note : Les estimations calculées pour les réformes sélectionnées sont limitées à leurs effets budgétaires directs. L'effet budgétaire simulé de l'augmentation des PAMT est basé sur l'année 2019. 1. Selon les estimations du gouvernement des Pays-Bas (2021^[17]), porter à 95 % la prestation destinée à couvrir le coût de la garde d'enfants pour les parents qui travaillent représentera une dépense structurelle de 2.25 milliards EUR. 2. Selon les estimations du CPB (2022^[37]), la suppression de la déductibilité des intérêts d'emprunt hypothécaire représentera une recette budgétaire structurelle d'environ 6.4 milliards EUR. 3. Sur la base des estimations publiées par le ministère des Finances (2022^[23]). 4. Pour quantifier les impacts potentiels, la moyenne de l'OCDE a été retenue comme objectif d'imposition à des fins d'illustration uniquement. L'impact véritable sera vraisemblablement inférieur, car il s'agit d'un simple calcul approximatif ne tenant pas compte des augmentations de l'offre de travail et des effets de croissance qui ont pour effet d'accroître les recettes fiscales. Source : Calculs de l'OCDE.

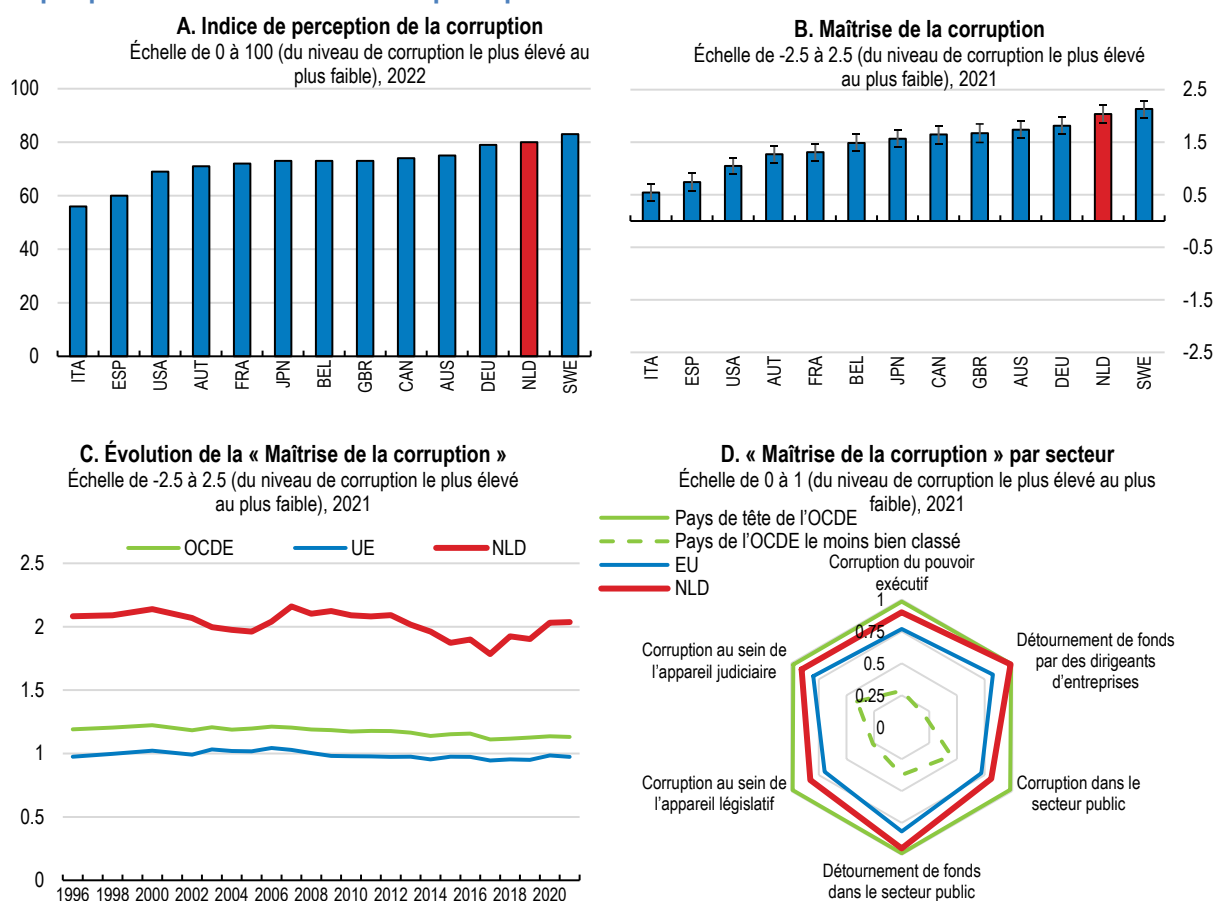
Renforcement des mesures de lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment des capitaux

Les Pays-Bas ont considérablement amélioré leur cadre et leurs normes de lutte contre le blanchiment de capitaux (FATF, 2022^[38]). Les points forts des Pays-Bas résident dans le degré de coopération et de coordination au niveau national, tant d'un point de vue politique qu'opérationnel, et dans l'exploitation des données et des renseignements. La corruption paraît peu développée (Graphique 1.19), et le pays a renforcé ses mesures de lutte contre l'évasion fiscale. Les autorités pourraient améliorer encore la transparence fiscale (Graphique 1.20, partie A) et certaines mesures de lutte contre le blanchiment, en particulier les mesures préventives (Graphique 1.20, partie B). Si les banques ont massivement investi dans la surveillance des transactions inhabituelles (DNB, 2022^[39]), le recours à des solutions technologiquement innovantes, telles que l'apprentissage automatique, pourrait être étendu afin de mettre encore plus l'accent sur la détection des transactions suspectes en vue de soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les Pays-Bas ont soutenu l'impôt minimum dans le cadre d'un accord plus large visant à réformer le système fiscal international, mené sous la houlette de l'OCDE et approuvé par 137 pays. Cet accord international prévoit de réaffecter les droits d'imposition en faveur des juridictions de marché, réduit les gains potentiels liés au transfert de bénéfices vers des pays ou territoires à fiscalité faible et fixe des limites internationalement convenues à la concurrence fiscale. Les Pays-Bas sont parmi les premiers pays à avoir proposé une nouvelle législation visant, à compter de 2024, à s'assurer que les entreprises réalisant un chiffre d'affaires mondial supérieur ou égal à 750 millions EUR soient soumises au taux d'imposition minimum de 15 % dans chaque pays ou territoire où elles exercent leur activité. Ces progrès vont dans le bon sens.

Les règles relatives au lobbying constituent un point faible potentiel. Selon une évaluation récente présentée dans le rapport *Lobbying in the 21st Century* (OCDE, 2021^[40]), les Pays-Bas figurent au nombre des pays dépourvus de cadre systématique relatif à la transparence des activités de lobbying. Depuis, pour améliorer la transparence, les autorités ont adopté en décembre 2022 un nouveau code de déontologie destiné aux membres du gouvernement. Les calendriers des réunions doivent être rendus publics, et les nouvelles propositions de loi doivent contenir des informations sur les activités de lobbying dans leur mémorandum explicatif. Néanmoins, il serait judicieux d'examiner l'adéquation des règles de transparence et des contrôles relatifs aux activités de lobbying, ainsi que les gains que pourrait amener un cadre plus systématique.

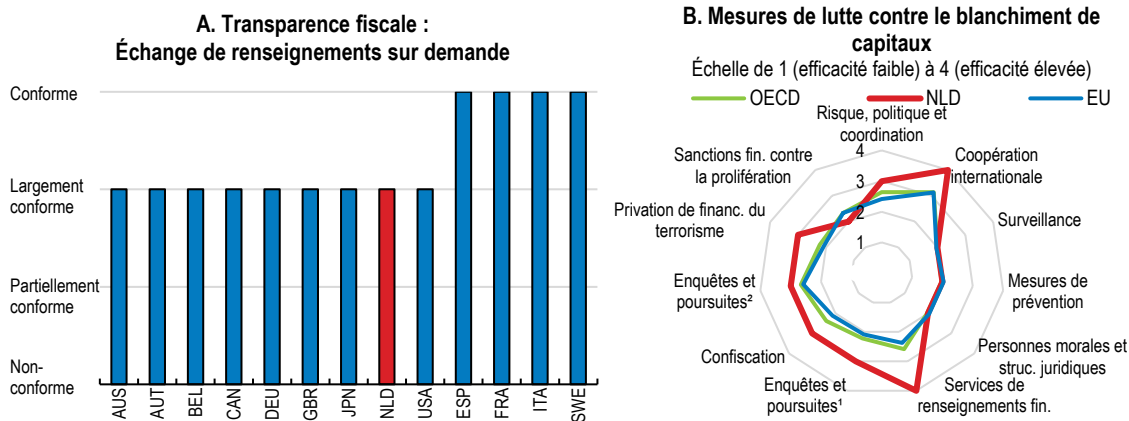
Graphique 1.19. Le niveau de corruption paraît faible



Note : La partie B fait apparaître l'estimation ponctuelle et la marge d'erreur. La partie D met en évidence les sous-composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du Projet Varieties of Democracy.
Source : Partie A : Transparency International ; parties B et C : Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de la gouvernance ; partie D : Projet Varieties of Democracy, base de données V-Dem v12.


StatLink  <https://stat.link/5it1fy>

Graphique 1.20. La transparence fiscale pourrait être améliorée



Note : La partie A présente de manière synthétique l'évaluation globale de l'échange de renseignements telle qu'elle ressort des examens mutuels menés par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Les examens mutuels permettent d'apprécier la capacité des pays et territoires membres à garantir la transparence de leurs entités et structures juridiques et à coopérer avec d'autres administrations fiscales, conformément à la norme convenue à l'échelle internationale. Le graphique présente les résultats du premier cycle d'évaluation ; un deuxième cycle est en cours. La partie B fait apparaître les notations de chaque membre issues des évaluations mutuelles du GAFI destinées à évaluer le degré d'application des Recommandations du Groupe d'action financière. La notation attribuée reflète le degré d'efficacité des mesures prises par un pays au regard de 11 résultats immédiats. « Enquête et poursuites¹ » se rapporte au blanchiment d'argent. « Enquêtes et poursuites² » se rapporte au financement du terrorisme.

Source : Calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir de données provenant du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; et OCDE, Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink  <https://stat.link/el4wup>

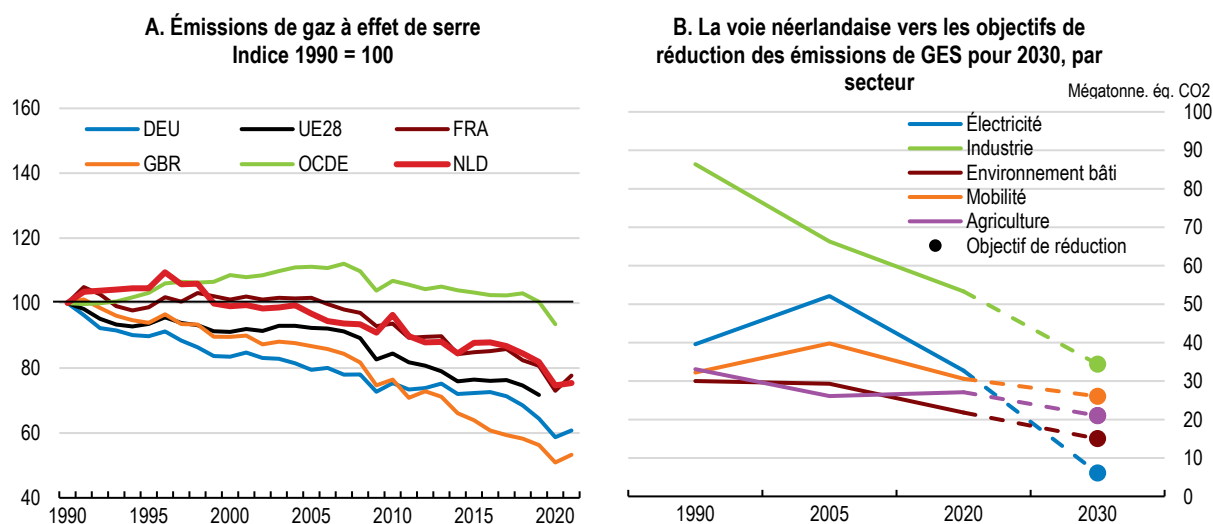
Accélérer la transition vers la neutralité GES pour accroître l'indépendance énergétique

Faire progresser la transition écologique est une priorité essentielle des autorités néerlandaises. Les Pays-Bas sont particulièrement vulnérables aux risques climatiques, car près d'un cinquième du pays se trouve sous le niveau de la mer ; l'élévation de celui-ci et la multiplication des catastrophes naturelles, telles que tempêtes et inondations, pourraient entraîner des coûts économiques considérables. La crise énergétique actuelle souligne davantage encore l'importance de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et met en évidence le coût macroéconomique et financier potentiel d'une mauvaise gestion de la transition vers la neutralité GES. Les Pays-Bas ont intensifié leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et faire progresser la transition verte. En 2019, les Pays-Bas ont adopté la Loi nationale sur le climat, une stratégie qui fixe des objectifs de réduction des émissions nettes de GES par rapport aux niveaux de 1990 de 49 % d'ici 2030 et de 95 % d'ici 2050. Ces objectifs ont été renforcés en 2021 et prévoient une réduction juridiquement contraignante des émissions de carbone d'au moins 55 % d'ici 2030, les pouvoirs publics ayant souligné leur ambition de parvenir à une réduction de 60 % d'ici 2030 et à la neutralité climatique d'ici 2050 dans son accord de coalition de 2021 (Government of the Netherlands, 2021^[17]).

Les Pays-Bas ont réalisé des améliorations significatives dans la gestion des pressions environnementales, mais il leur manque une stratégie à long terme. Le pays est parvenu à découpler de la croissance économique les émissions de gaz à effet de serre, les principaux polluants et la production de déchets. En 2021, les émissions de GES étaient inférieures de 25 % aux niveaux de 1990, soit une réduction plus importante que la moyenne de l'OCDE, mais inférieure à celle de pays comparables comme le Royaume-Uni (49 %) et l'Allemagne (41 %) (Graphique 1.21, partie A). Malgré une nette tendance à la baisse depuis 1990, les émissions d'azote et de GES par habitant sont parmi les plus élevées de l'Union

européenne, notamment en raison de la densité de population du pays, d'une forte concentration d'industries à forte intensité d'émissions, d'une production agricole élevée et du fait qu'il possède le principal port maritime d'Europe. Pour atteindre l'objectif 2030, les pouvoirs publics concentrent leurs politiques sur des réductions plus importantes dans tous les secteurs (Tableau 1.10), en particulier dans ceux de l'électricité et de l'industrie (Graphique 1.21, partie B). Les estimations indiquent que l'objectif 2030 reste inatteignable sur la base des politiques mises en œuvre et proposées en mai 2022 (PBL, 2022^[41]). Les émissions de gaz à effet de serre ne devraient être en 2030 inférieures que de 39 à 50 % à leur niveau de 1990, et même en tenant compte des actions moins élaborées prévues par l'État, les réductions d'émissions de GES en 2030 pourraient encore être inférieures de 3 à 14 points de pourcentage à l'objectif de 55 % (PBL, 2022^[41]). Une transition réussie vers une économie neutre sur le plan climatique constitue un changement structurel de grande ampleur qui nécessite une stratégie holistique et transversale tant du point de vue sectoriel qu'au niveau des différents échelons et sphères de l'administration. Bien que la Loi nationale sur le climat contienne une vision pour 2050, il lui manque une stratégie à long terme détaillée et globale au-delà de 2030, au risque que les solutions se concentrent principalement sur la réalisation de l'objectif de 2030 plutôt que sur une efficacité à long terme.

Graphique 1.21. Les réductions d'émissions de GES sont tirées par l'industrie et le secteur de l'électricité



Note : La partie A présente les émissions de GES hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Dans la partie B, les objectifs affichés sont les limites inférieures des objectifs de réduction définis par les autorités.

Source : OCDE (2023), Statistiques de l'environnement (base de données) ; et PBL (2022).

StatLink  <https://stat.link/k1sbrt>

Tableau 1.10. Mesures les plus importantes pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030

Secteur	Mesure
Électricité	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance de l'éolien en mer de 11 à 20 GW en 2030. - Construction de deux centrales nucléaires d'ici 2035. - La production d'hydrogène vert et durable sera encore stimulée dans les années à venir via des normes et des subventions.
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la taxe sur le CO₂ et instauration d'un prix plancher. - Accords personnalisés avec les 20 plus gros émetteurs. - Le CSC est considéré comme la technologie susceptible d'apporter la plus grande contribution à la réduction des émissions dans l'industrie au cours des prochaines années.

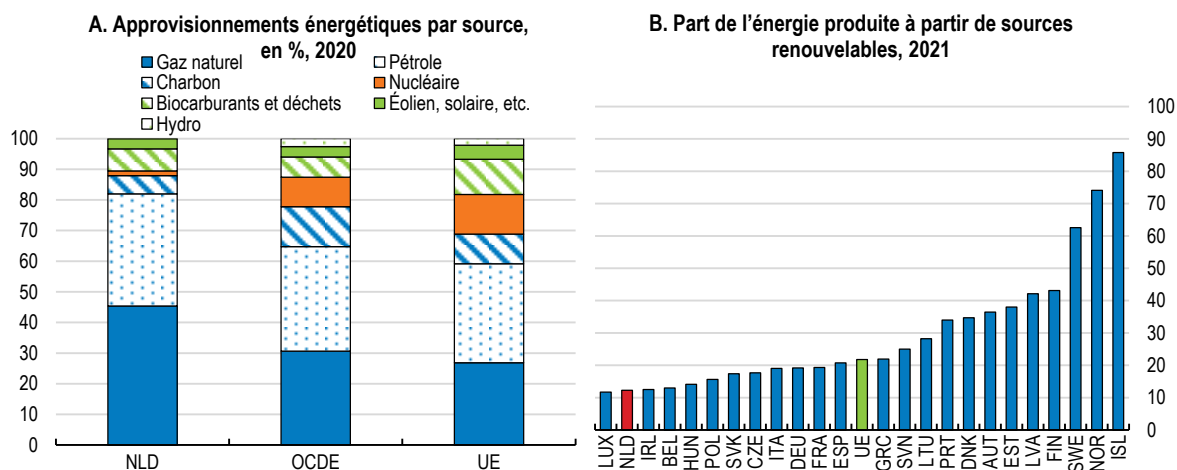
Environnement bâti	<ul style="list-style-type: none"> - Pompes à chaleur hybrides obligatoires à partir de 2026, classe énergétique D au minimum pour les logements locatifs à partir de 2030 et amélioration des 15 % de logements relevant des pires classes énergétiques dans la construction non résidentielle d'ici 2027. - Subventions et aides pour les acheteurs, les locataires, les organisations sociales et les entreprises.
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici à 2030 au plus tard, plus aucune nouvelle voiture ne devra générer des émissions, de même que plus aucun bus d'ici à 2025, et 1.7 million de points de recharge seront installés d'ici à 2030. - Étudier la possibilité de fixer des normes pour le marché de la location automobile.
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Train de mesures cohérent pour l'horticulture sous serre (instrument de tarification, limitation des exonérations fiscales en combinaison avec des subventions à la durabilité). - Approche holistique, par les pouvoirs publics, des questions relatives à l'azote, au climat, à l'environnement et à l'eau dans les zones rurales.

Source : PBL (2022^[41]).

La transition verte nécessitera de l'investissement dans les technologies et les infrastructures

Un changement en matière de production d'énergie est essentiel afin de faire progresser la transition verte. Les Pays-Bas restent très dépendants des combustibles fossiles (Graphique 1.22, partie A), avec une forte concentration d'industries à forte intensité d'émissions, reflétant le statut historique du pays en tant qu'important producteur de gaz en Europe (IEA, 2020^[42]). Plusieurs tremblements de terre dans le nord des Pays-Bas, provoqués par l'extraction du gaz naturel, ont cependant conduit les autorités à s'engager à fermer progressivement le plus grand gisement de gaz d'Europe, à Groningue, en limitant l'extraction jusqu'à sa fermeture prévue fin 2024. Depuis 2018, les Pays-Bas sont devenus un importateur net de gaz, ce qui accentue leur vulnérabilité face à l'évolution du marché mondial de l'énergie. La part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique a plus que doublé entre 2011 et 2020, passant de 4.5 % à 14 %, ce qui signifie que les Pays-Bas ont atteint leur objectif national de 2020 de représentativité des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique au titre de la directive européenne sur les énergies renouvelables (2009/28/CE). Cette part reste néanmoins inférieure à la moyenne de l'UE et bien en deçà de celle des principaux pays de l'OCDE (Graphique 1.22, partie B). L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique est au cœur de l'agenda politique et elle a été confortée par le lancement en 2022 du fonds pour le climat, d'une valeur de 35 milliards EUR répartie sur 10 ans. À ce titre, les pouvoirs publics néerlandais soutiennent la production d'énergie renouvelable par environ 3 milliards EUR de subventions, en stimulant principalement l'éolien en mer et la production d'hydrogène vert et durable. Cinq milliards EUR environ doivent être affectés à des projets d'augmentation de l'approvisionnement en énergie nucléaire. En outre, le programme néerlandais SDE++ de stimulation de la production d'énergies durables et de transition climatique a été étendu, avec l'octroi de subventions à des projets de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de CO₂. Dans le cadre de ce programme SDE++, un financement de 13 milliards EUR a été alloué en 2022 pour la production d'électricité renouvelable, de chaleur renouvelable, de gaz renouvelable, de chaleur à faible teneur en carbone et la production à faible teneur en CO₂ pour les entreprises et les organisations (à but non lucratif ou non) dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière, le transport et la logistique, l'électricité, l'agriculture et l'environnement bâti (Ministry of Economic Affairs and Climate Policy, 2022^[43]). Il convient de saluer ces évolutions. S'appuyant sur la Loi nationale sur le climat, les autorités doivent continuer à développer un cadre politique global s'étendant au-delà de 2030, prévoyant des échéances, des mesures et des priorités concrètes supplémentaires en phase avec les objectifs légaux, afin d'apporter plus de certitude et de stimuler ainsi l'investissement dans les infrastructures nécessaires aux énergies renouvelables. Par exemple, le Danemark a utilisé avec succès une approche holistique de l'action publique qui a permis de réduire les coûts des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie éolienne, et d'accroître sa compétitivité par rapport à l'énergie produite à partir de combustibles fossiles (Encadré 1.6).

Graphique 1.22. Aux Pays-Bas, la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est inférieure à la moyenne de l'OCDE et de l'UE



Source : AIE, *World Energy Balances* (base de données) ; et Eurostat (2022), part de l'énergie provenant de sources renouvelables (base de données).

StatLink <https://stat.link/5f1u8l>

Encadré 1.6. Danemark - la plateforme Cleantech pour une technologie propre

Au Danemark, le soutien à la production d'énergies de sources renouvelables sous la forme d'une conjugaison de financement de la R-D, de processus de planification rationalisés, de subventions et de définition d'objectifs nationaux a fait baisser les coûts grâce à l'apprentissage par la pratique et à des économies d'échelle. C'est notamment le cas de l'éolien en mer, pour lequel il a fallu des décennies de soutien ininterrompu afin de faire baisser les coûts d'installation élevés. Parmi les principales initiatives visant à encourager le déploiement, on peut citer en premier lieu les tarifs d'achat, puis l'introduction d'une taxe sur le carbone en 1992 et ensuite d'une prime environnementale ajoutée au prix du marché et, enfin, des appels d'offres liés aux nouvelles capacités en matière d'énergies renouvelables.

Cette approche a permis de transférer progressivement le risque des pouvoirs publics et des consommateurs d'électricité vers les investisseurs. Il existe désormais une panoplie de technologies renouvelables compétitives pour la production d'énergie fossile, en particulier si l'on tient compte d'une estimation moyenne du coût du carbone conforme à l'Accord de Paris. Alors que le capital irrécupérable réduit le coût économique des centrales existantes, les installations de production d'énergies renouvelables devront encore être mises en place sans subventions au cours de la décennie à venir. L'avance du Danemark en matière d'énergie éolienne a contribué au développement d'un secteur d'exportation très élaboré. La fabrication des éoliennes suppose une accumulation continue de connaissances expertes, et l'avantage technologique des quelques entreprises à la pointe se développe au fil du temps.

Source : OCDE (2022^[44] ; 2022^[45] ; 2022^[46]).

Des investissements importants sont nécessaires pour rendre largement attrayantes les technologies à faible teneur en carbone, notamment parce qu'il s'agit de stimuler parallèlement des investissements complémentaires dans les infrastructures de réseau. Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés par l'Accord sur le climat, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité devra représenter environ 70 % d'ici à 2030. La majeure partie devrait provenir de l'éolien en mer, grâce aux ressources éoliennes de la mer du Nord et du fait des limites au déploiement d'ambitieux projets en éolien terrestre (IEA, 2020^[42]), nécessitant une connexion hors réseau avec le réseau terrestre. Comme annoncé dans le budget de septembre 2022, le gestionnaire de réseau Stedin bénéficiera d'une injection

de capitaux de 500 millions EUR en vue d'adapter ses réseaux électriques à la fourniture d'une plus grande quantité d'énergie d'origine solaire et éolienne. L'essor de la transition écologique nécessite également que les politiques publiques servent à promouvoir des investissements destinés à réduire les coûts et à améliorer la productivité des technologies propres existantes ou bientôt disponibles sur le marché, telles que le captage et le stockage du carbone (CSC), l'électrification, l'hydrogène vert ou encore les matériaux biosourcés. Dans le budget de septembre 2022, le gouvernement a annoncé qu'une enveloppe de 233 millions EUR serait réservée à la construction d'une infrastructure de production d'hydrogène. Au vu du positionnement du pays au cœur de l'Europe, du nombre de ses infrastructures énergétiques connectées aux réseaux d'autres pays et de l'importance de ses installations portuaires, les Pays-Bas ont assurément un rôle à jouer dans le développement d'un marché régional et mondial solide de l'hydrogène bas carbone. La coordination internationale deviendra donc de plus en plus importante pour garantir l'intégration transfrontalière des réseaux énergétiques (Encadré 1.7). Comme souligné dans l'*Étude économique* précédente (OCDE, 2021^[4]), environ la moitié des 5 milliards EUR du Fonds national pour la croissance est réservée à des projets d'infrastructures de transport public à faibles émissions de carbone. Cependant, des goulets d'étranglement en termes de capacités physiques pourraient entraver l'avancement des projets d'infrastructure tels qu'ils sont prévus. Les pénuries sur le marché du travail constituent un défi majeur dans nombre de secteurs, dont celui de l'énergie (chapitre 2). Il est donc important que les pouvoirs publics surveillent et règlent les problèmes de contraintes de capacité, non seulement en termes de besoins d'infrastructure, mais aussi de développement des compétences.

Encadré 1.7 La stratégie néerlandaise pour l'hydrogène

Les Pays-Bas visent à ce que l'hydrogène bas carbone joue un rôle majeur dans la réalisation de leurs objectifs de réduction des émissions et ils ont pris des mesures pour en promouvoir l'utilisation via leur Stratégie pour l'hydrogène. En vertu de cette stratégie, les autorités néerlandaises sont en train d'élaborer un cadre d'action général pour faire monter en puissance la production, les infrastructures et la demande d'hydrogène bas carbone.

Le pays possède de nombreux atouts sur lesquels s'appuyer pour soutenir des progrès rapides en matière d'hydrogène bas carbone. La production d'hydrogène (à partir de gaz naturel) y est déjà importante, du fait d'une forte demande dans les secteurs néerlandais de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage. Les autorités envisagent une montée en régime rapide de la production d'hydrogène dans les pôles industriels via des dispositifs de captage et de stockage du carbone (CSC) et un processus d'électrolyse, alimenté par des énergies renouvelables, et mettent en avant le faible coût et la grande disponibilité de la production d'énergie éolienne en mer aux Pays-Bas.

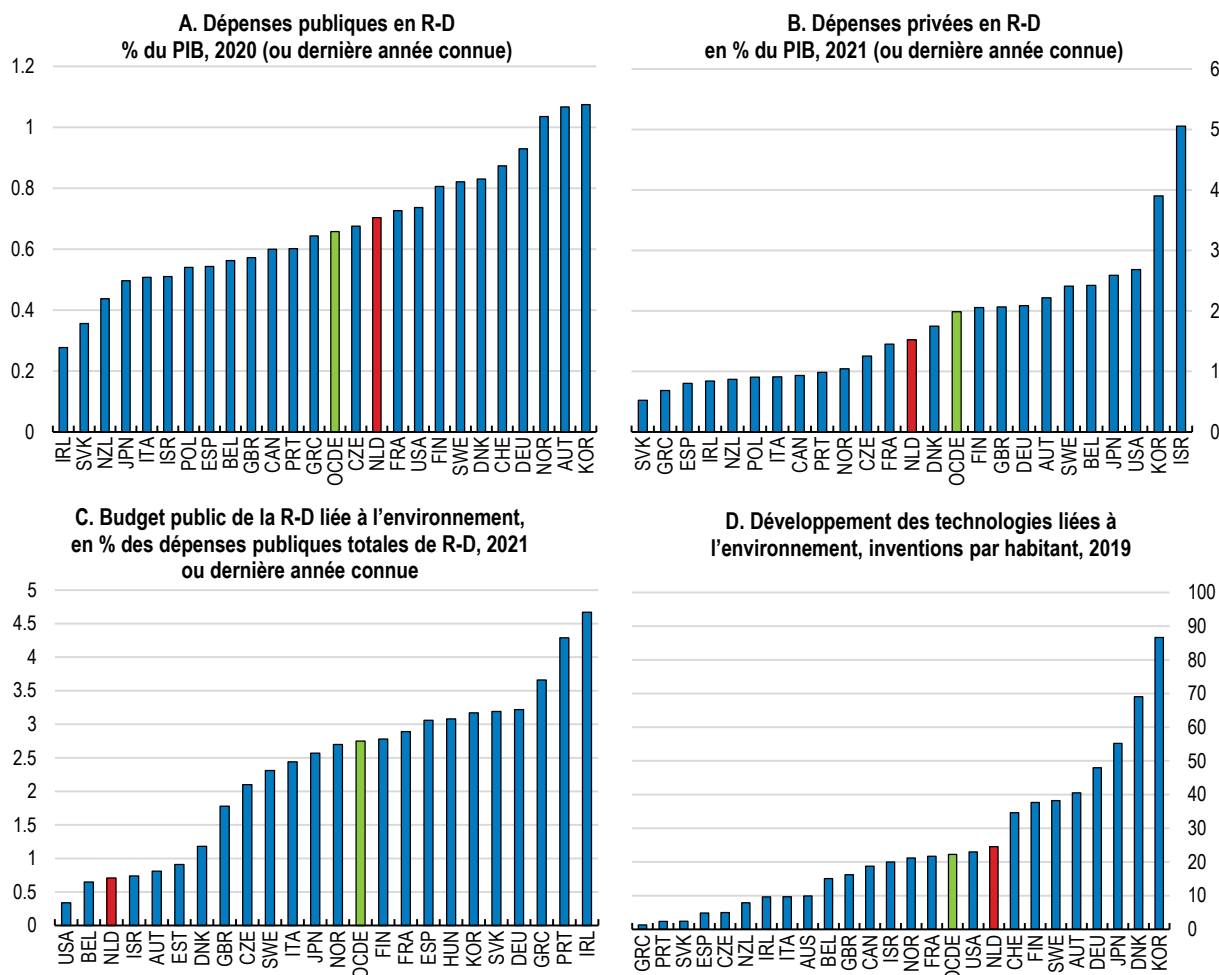
Par ailleurs, le pays met en œuvre une approche intégrée du développement des infrastructures de gaz et d'électricité, dans l'intention clairement affirmée de soutenir la production, la distribution et le stockage de l'hydrogène, notamment en mobilisant les infrastructures actuelles de gaz naturel. Le programme sera axé sur le développement d'une infrastructure optimale pour l'hydrogène. Jusqu'en 2025, on s'attend à ce qu'il y ait un besoin d'infrastructures régionales pour l'hydrogène vert dans les différents pôles industriels et énergétiques. Avec une capacité installée de 3 à 4 GW, il sera également nécessaire de stocker l'hydrogène et de prévoir des connexions avec plusieurs pôles. Les autorités néerlandaises ont prévu d'affecter un maximum de 750 millions EUR au développement du réseau d'hydrogène vert, qui sera constitué à 85 % de conduites de gaz naturel recyclées. Le positionnement du pays au cœur de l'Europe, ses infrastructures énergétiques massivement interconnectées avec les réseaux d'autres pays et l'importance de ses installations portuaires viennent corroborer l'idée que le pays a un rôle à jouer dans le développement d'un marché régional et mondial solide de l'hydrogène bas carbone.

Source : Gouvernement des Pays-Bas (2022^[47]) ; OCDE (2021^[4]) ; et AIE (2020^[42]).

Un contexte réglementaire clair et prévisible contribuerait à réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles. Cela permettrait non seulement de réduire directement les émissions, mais aussi de renforcer l'effet des mesures de tarification si elles sont bien adaptées. Les réglementations peuvent s'avérer particulièrement utiles pour cibler la consommation d'énergie des ménages afin de privilégier progressivement des modes de chauffage plus efficaces et propres et des véhicules à émissions nulles. Les pouvoirs publics néerlandais ont fait plusieurs avancées dans ce sens. Dans le secteur du bâtiment, les pompes à chaleur hybrides seront obligatoires à partir de 2026, et tous les logements locatifs devront au minimum relever de la classe énergétique D à compter de 2030. Il s'agit certes là d'un pas dans la bonne direction, mais les pouvoirs publics doivent envisager de se montrer plus ambitieux à cet égard et d'augmenter les normes minimales d'efficacité énergétique dans le secteur locatif. Par exemple, au Royaume-Uni tous les immeubles locatifs devront au minimum relever de la classe énergétique C à partir de 2028 (BEIS, 2020^[48]). Il est bon que les autorités appliquent déjà des normes d'efficacité énergétique élevées aux nouveaux logements construits dans le cadre des plans actuels visant à augmenter l'offre annuelle de logements de 100 000 unités. Afin de poursuivre la décarbonation du secteur résidentiel, les projets des pouvoirs publics présentés dans le budget de septembre 2022 (Ministry of Finance, 2022^[11]) comprennent l'obligation pour le secteur de la construction de recourir à des matériaux à faible teneur en carbone. Les Pays-Bas prévoient également d'augmenter la part des véhicules électriques : tous les nouveaux bus devront être exempts d'émissions d'ici 2025, toutes les nouvelles voitures devront être exemptes d'émissions d'ici 2030 au plus tard, et l'investissement dans des infrastructures complémentaires passera de plus de 100 000 points de charge fin 2022 à 1,7 million de points de charge d'ici 2030. Ces améliorations sont les bienvenues.

L'innovation permet d'élargir la gamme et d'accroître l'efficacité des options technologiques à faible émission de carbone dont disposent les pouvoirs publics et le secteur privé. Aux Pays-Bas, les dépenses publiques et privées consacrées à la R-D générique, soit 2.2 % du PIB, sont inférieures à l'objectif du gouvernement néerlandais et à la moyenne de l'OCDE (2.5 %), ainsi qu'à celles de pays précurseurs tels que le Danemark (2.6 %), la Suède (3.3 %) et l'Allemagne (3 %) (Graphique 1.23, parties A et B). Alors que la R-D publique est bien supérieure à la moyenne de l'OCDE, l'investissement des entreprises dans la R-D est à la traîne, reflet de la faiblesse générale de l'investissement privé et de l'accès limité à des financements, en particulier pour les PME, comme expliqué en détail dans l'*Étude économique* précédente (OCDE, 2021^[41]). Environ 0.7 % du budget public alloué à la R-D est dédié à des projets en lien avec l'environnement, soit une proportion inférieure à celle observée dans de nombreux pays comparables comme l'Allemagne (3.2 %), la France (1.8 %) ou le Danemark (1.1 %) (Graphique 1.23, partie C). Bien que les Pays-Bas affichent des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE en termes d'inventions liées au climat par habitant (Graphique 1.23, partie D), des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour mieux aligner les instruments en lien avec l'environnement et l'innovation sur l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. Les règles actuelles n'empêchent pas explicitement les entreprises d'utiliser les programmes d'innovation au profit de l'innovation brune. Les autorités pourraient envisager d'exclure explicitement les technologies brunes des subventions publiques afin de réserver les incitations à l'innovation aux objectifs climatiques.

Graphique 1.23. Dépenses de R-D aux Pays-Bas



Source : OCDE (2022), Principaux indicateurs de la science et de la technologie (base de données) ; et OCDE (2022), Indicateurs de croissance verte (base de données).

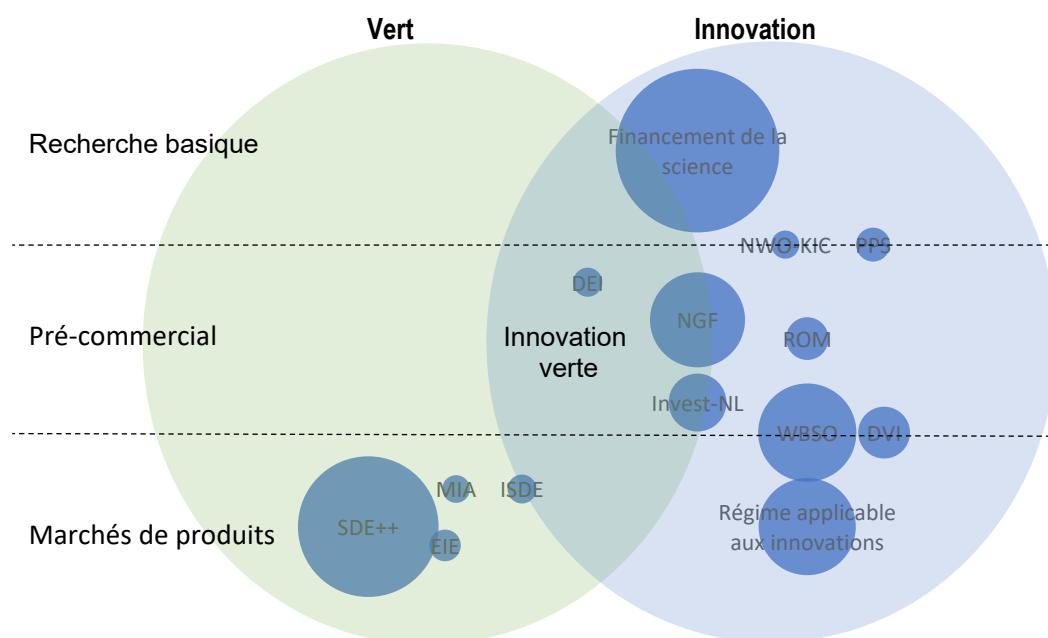
StatLink  <https://stat.link/52lpwe>

Les Pays-Bas soutiennent l'innovation par le biais de plusieurs fonds, mais les différences d'exigences administratives et de délais augmentent la charge administrative pour en bénéficier. En outre, les calendriers des projets varient et sont souvent trop courts, ce qui nécessite des demandes de fonds répétées et nuit à la continuité nécessaire des projets. Cette situation est particulièrement difficile pour l'innovation verte, pour laquelle il peut s'écouler beaucoup de temps entre la recherche fondamentale et la commercialisation (OECD, 2021_[25]). De plus, les financements ne visent pas spécifiquement la mise au point de technologies vertes (Graphique 1.24). Le régime SDE++ concerne principalement les subventions à l'adoption, tandis que les autres instruments « verts » sont d'envergure modeste et ne concernent que l'application de technologies spécifiques, ce qui limite l'incitation à développer de nouvelles connaissances. Si les projets d'innovation verte peuvent également faire l'objet de mesures générales en faveur de l'innovation, les dépenses publiques en matière de R-D sont principalement soutenues par de larges crédits d'impôt (WBSO) et par le Régime d'imposition de l'innovation. Ces projets sont neutres sur le plan technologique, mais profitent aux technologies qui sont proches du marché du fait de leur conception (Graphique 1.24). Si le régime WBSO peut aider les entreprises à disposer de liquidités aux premiers stades de l'innovation, les instruments fondés sur les bénéfices, tels que le régime d'imposition de l'innovation, ont peu de chances de contribuer au financement de la R-D à ce stade, où les entreprises

ont généralement des revenus faibles et des dépenses élevées (Rusu, Mot et Trinks, 2021^[49] ; OECD, 2021^[25]). Les pouvoirs publics devraient réduire la fragmentation des fonds et des programmes d'investissement afin d'alléger la charge administrative pesant sur les entreprises, et adopter une approche plus équilibrée étayant à la fois les technologies émergentes et les technologies parvenues à maturité. Par exemple, des appels d'offres distincts selon le niveau de maturité technologique pourraient être organisés pour les instruments de déploiement, et le soutien horizontal à la R-D pourrait être combiné avec une aide ciblée sur les technologies émergentes.

Graphique 1.24. Le financement public de l'innovation verte manque d'aides spécifiques aux premiers stades de la recherche

Aide publique en fonction de l'importance du financement, 2021



Note : La taille des cercles correspond à celle du budget. SDE++ : subvention à la production d'énergies renouvelables et à la réduction des émissions de CO₂ ; EIA : crédit d'impôt au titre des investissements dans les énergies durables et l'efficacité énergétique figurant sur la liste pour l'environnement ; ISDE : mécanisme de subvention de l'isolation des logements et de l'énergie durable ; MIA : crédit d'impôt au titre des investissements dans les biens et technologies figurant sur la liste pour l'environnement ; WBSO : crédit d'impôt sur les cotisations sociales des salariés travaillant dans des activités de R-D ; régime d'imposition de l'innovation : IS réduit pour les bénéfices tirés de la propriété intellectuelle ; DVI : co-investissement public dans des fonds de capital-risque visant les petites et moyennes entreprises ; ROMs : sociétés régionales de développement investissant dans des entreprises locales s'occupant de transition énergétique et de durabilité. Une part de 10 % du budget est affectée à des projets verts ; PPS : programme fiscal destiné à promouvoir les partenariats public-privé entre les entreprises et les établissements de recherche ; Financement scientifique : financement de la recherche scientifique ; NGF : Fonds national pour la croissance (*Nationale Groeifonds*), fonds public qui octroie des subventions à divers projets de R-D et d'innovation, verts et non verts ; Invest NL : fonds de capital-risque garanti par l'État intervenant comme investisseur à impact, en particulier dans l'énergie durable et l'économie circulaire ; NWO_KIC : financement de la recherche fondamentale et pratique dans le cadre d'une coopération public-privé, certains projets ciblant l'innovation verte ; DEI : régime de subventions pour l'innovation à un stade précoce dans le domaine du captage du carbone, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la réduction du CO₂ et de l'intégration locale de l'énergie éolienne et solaire à grande échelle.

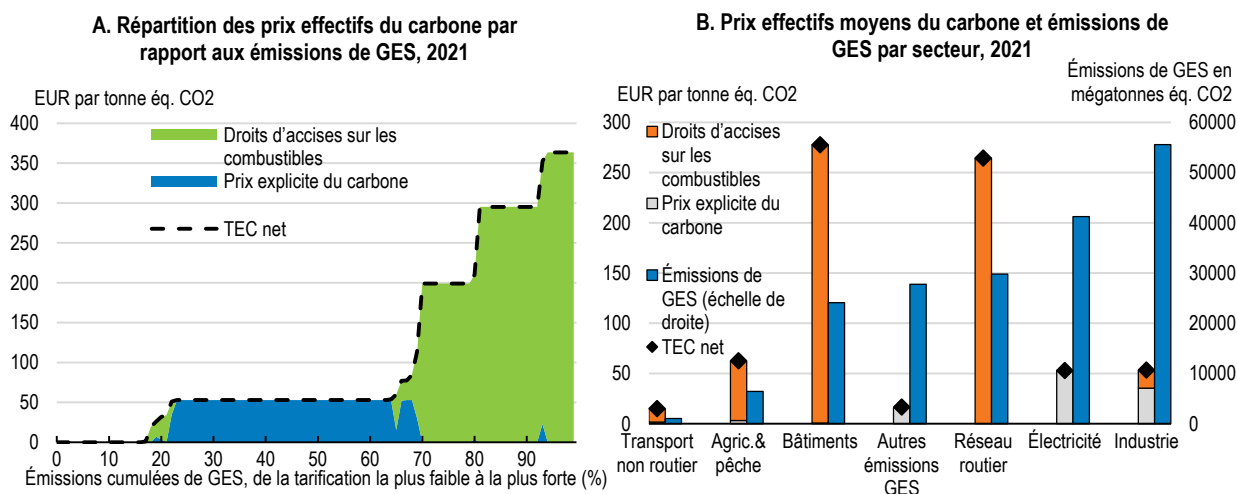
Source : Rusu et al., (2021^[49]).

StatLink  <https://stat.link/0lhxcv>

Renforcer les signaux de prix dans tous les secteurs pour réduire les émissions

En 2021, 80 % des émissions des Pays-Bas faisaient l'objet d'une tarification, explicite ou implicite, avec un prix marginal effectif moyen de 111 EUR (Graphique 1.25, partie A). Cependant, l'hétérogénéité entre les secteurs est importante (Graphique 1.25, partie B). L'industrie et l'électricité sont responsables de près de la moitié des émissions néerlandaises de gaz à effet de serre et sont donc au centre de l'action gouvernementale. Dans l'optique de réduire les émissions de l'industrie d'au moins 46 % d'ici à 2030 et de 59 % d'ici à 2050, les autorités ont réalisé des avancées significatives en matière de tarification du carbone, comme le souligne une récente étude de l'OCDE (OCDE, 2021^[25]). En 2021, les Pays-Bas ont instauré une nouvelle taxe carbone sur les émissions industrielles qui fixe une trajectoire de prix ambitieuse jusqu'en 2030, indiquant clairement qu'il fallait investir dans des actifs et des infrastructures à faibles émissions de carbone à long terme. Si les prix SEQE-UE tombent en dessous d'un certain niveau, les émetteurs paient l'écart par rapport au prix plancher. Augmentant progressivement, la taxe carbone devrait atteindre un total de 125 EUR par tonne de CO₂ en 2030 (prix du SEQE-l'UE inclus), offrant une certaine sécurité aux secteurs soumis à des prix variables en vertu du SEQE-UE. Il s'agit d'une évolution positive, car cette taxe constitue une incitation forte à favoriser les investissements à faible intensité de carbone dans l'industrie ; de plus, elle est conçue de manière à ce que le supplément de prix du carbone soit instauré progressivement. Cependant, comme le précise l'OCDE (2021^[25]), le signal de la tarification du carbone est sapé par les exonérations fiscales connexes qui visent à éviter les fuites de carbone et la perte de compétitivité, ce qui se traduit par un prix effectif du carbone fortement hétérogène. Les pouvoirs publics devraient donc élargir progressivement l'assiette fiscale et supprimer les exonérations et les taux préférentiels afin de réduire l'inefficacité économique et de renforcer les signaux de prix, conformément à la réglementation européenne.

Graphique 1.25. Aux Pays-Bas, moins de 35 % des émissions de gaz à effet de serre ont un taux effectif de carbone net supérieur à 60 EUR par tonne d'équivalent CO₂



Note : La partie A montre le prix moyen pour chaque centile. Dans la partie B, les autres GES excluent l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

Source : OCDE (2022), Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat.

StatLink  <https://stat.link/a2gz7n>

Assurer une transition juste

La transition verte est un changement structurel d'importance qui nécessitera des ajustements pour pouvoir maintenir des niveaux de vie élevés. Les résultats en matière de bien-être aux Pays-Bas sont élevés et la pauvreté et les inégalités de revenus sont inférieures à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2023^[50]). Cependant, la crise actuelle des prix de l'énergie montre que les ménages à revenus faibles et moyens sont davantage touchés par les prix élevés de l'énergie (voir ci-dessus). La perception de l'équité distributionnelle et des pertes et gains personnels peut jouer un rôle important dans l'acceptabilité de l'action climatique par le public (Dechezleprêtre et al., 2022^[51]). Si le plafonnement des prix de l'énergie permet d'atténuer en partie la crise énergétique actuelle, des solutions à plus long terme doivent être trouvées pour limiter la hausse de la pauvreté et de la vulnérabilité financière des ménages à faibles revenus ; en effet, l'augmentation des prix des produits à forte intensité de carbone aura une incidence sur le coût de l'énergie, de l'alimentation et du transport (OECD, 2021^[52]). Les autorités devraient veiller à ce que les ménages à faible revenu bénéficient d'aides pour assurer l'efficacité énergétique de leur logement, notamment développer les efforts et les campagnes d'information pour les informer des possibilités de financement disponibles. L'utilisation des recettes pour financer des infrastructures vertes accroît à la fois l'acceptabilité politique et l'efficacité de la tarification du carbone (Dechezleprêtre et al., 2022^[51]).

Combinée à une transformation numérique croissante, l'adoption de nouvelles technologies destinées à accélérer la transition écologique implique que les travailleurs auront de plus en plus besoin d'actualiser leurs compétences afin de répondre aux nouvelles exigences à cet égard. À ce titre, les politiques relatives au marché du travail et aux compétences jouent un rôle clé dans la capacité du pays à gérer la transition verte. Les politiques de transition verte doivent aboutir à ce que les compétences liées à l'écologie soient accessibles dans les programmes d'études initiaux et dans la formation en cours d'emploi, et à ce que les travailleurs puissent se reconvertir facilement à d'autres secteurs (chapitre 2). En outre, une offre de compétences dans le domaine de l'environnement facilitera le déploiement et l'élaboration de technologies vertes et augmentera ainsi l'efficacité des mesures de soutien à la transition écologique (OECD, 2021^[53]).

Tableau 1.13. Recommandations antérieures sur l'investissement dans l'environnement au service de la croissance et du bien-être

Recommandations des <i>Études précédentes</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude de 2021</i>
Améliorer la cohérence de la tarification des émissions entre les secteurs et les combustibles non visés par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (UE).	Un prix minimum pour les gaz à effet de serre a été instauré dans le cadre de la taxe carbone à partir du 1er janvier 2023. Ce prix minimum garantit que si le prix SEQE-UE tombe en dessous d'un certain montant, la différence est prélevée sous forme de taxe. Ce prix minimum est fixé à 16.40 EUR en 2023 et augmentera progressivement jusqu'à 31.90 EUR en 2030. Il concernera également certains émetteurs qui ne relèvent pas du système SEQE-UE.
Mettre en place des passeports numériques dans le cadre de la réglementation relative au label écologique et à l'écoconception pour favoriser le recyclage, le réemploi et la réparation des produits.	Aucune mesure prise.
Regrouper les instruments de gestion des droits transférables d'émission d'azote afin de faciliter encore la normalisation de ces droits et leur transfert.	Aucune mesure prise.

Tableau 1.11. Conclusions et recommandations

CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (principales recommandations en gras)
Soutenir l'économie pendant la crise énergétique et garantir la viabilité de la dette	
La politique budgétaire est expansionniste. La hausse rapide des prix de l'énergie et du coût de la vie a entraîné la mise en place d'un important programme de soutien fiscal.	Durcir l'orientation de la politique budgétaire et cibler les mesures de soutien liées à l'énergie sur les ménages les plus vulnérables en veillant à ce qu'elles restent temporaires. Accélérer le développement de l'infrastructure informatique et de données afin d'être mieux à même de cibler l'aide aux ménages vulnérables à l'avenir. S'assurer que les seuils de consommation pour le plafonnement des prix de l'énergie sont suffisamment bas pour maintenir les incitations en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie.
Des exceptions aux règles budgétaires nationales ont été faites depuis 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la crise énergétique, qui ont conduit au déploiement d'un soutien budgétaire rapide pour éviter des dommages permanents à l'économie.	Justifier clairement les exceptions aux règles budgétaires et revenir aux règles le plus rapidement possible.
Les tensions qui s'exercent sur les dépenses de santé et liées au vieillissement devraient s'accroître à long terme.	Concevoir un plan budgétaire pluriannuel en s'appuyant sur les compétences existantes en matière d'examen des dépenses pour définir les priorités.
Préserver la stabilité macrofinancière.	
La hausse des taux hypothécaires pourrait entraîner une augmentation des prêts non performants et des ajustements de prix sur le marché du logement.	Maintenir les mesures macroprudentielles récemment renforcées, notamment en augmentant les réserves de capitaux. Abaisser à 90 % le ratio maximum prêt/valeur.
Les fonds de pension et les compagnies d'assurance sont confrontés à des exigences de marge de plus en plus élevées dans le cadre des contrats dérivés, en raison de la hausse des taux d'intérêt. La hausse rapide des taux entraîne un risque élevé d'appels de marge, ce qui implique une liquidité suffisante des actifs.	S'assurer que les investissements des fonds de pension et des compagnies d'assurance sont suffisamment diversifiés pour faire face aux corrections du marché accompagnées d'une forte volatilité des marchés financiers.
La panoplie actuelle d'outils macroprudentiels pour les banques couvre la plupart des risques systémiques, mais les risques non traditionnels, par exemple ceux liés aux cyberattaques ou au changement climatique, ne sont pas systématiquement pris en compte.	Améliorer la collecte de données et déterminer si l'augmentation des risques non traditionnels peut être traitée au moyen de la panoplie d'outils existante ou si des ajustements sont nécessaires.
La hausse des taux hypothécaires et l'offre limitée de logements nuisent à l'accessibilité.	Continuer d'accroître l'offre de logements et viser un meilleur équilibre dans l'occupation des logements en élaborant une stratégie à moyen terme afin de limiter progressivement l'encadrement des loyers à une fraction plus étroite du marché.
Rationaliser le système fiscal afin d'éliminer les distorsions qui entravent la productivité	
L'adoption du numérique tarde, en particulier dans les PME, à cause d'une sensibilisation insuffisante et des coûts fixes, par nature, associés aux investissements dans les technologies numériques, ce qui pèse sur la productivité.	Augmenter le soutien direct aux PME pour faciliter l'adoption des outils numériques, notamment des services de conseil aux entreprises et des installations de test.
Les logements occupés par leur propriétaire bénéficient d'un traitement fiscal plus avantageux que celui réservé au logement locatif et à d'autres formes d'investissement.	Supprimer progressivement les avantages fiscaux accordés aux logements occupés par leur propriétaire.
Les revenus du travail des salariés, des indépendants et des propriétaires d'entreprises ne sont traités de manière égale. Les disparités de traitement fiscal des contrats de travail encouragent l'emploi indépendant et ont conduit à une augmentation des formes d'emploi atypiques au cours des dernières années. De nombreuses personnes s'en trouvent moins bien loties et la transition vers l'emploi régulier et la productivité en pâtit.	Continuer d'harmoniser les taux des prélèvements fiscaux et sociaux entre les différents types de contrats pour les travailleurs exerçant des emplois similaires.
Le régime d'imposition est complexe. Les autorités visent à le simplifier et à réduire les inégalités de patrimoine induites par les distorsions du régime fiscal. Le système fiscal favorise la rétention des bénéfices au détriment de la distribution des profits dans le cas des sociétés à responsabilité limitée, ce qui pèse sur la productivité globale. Le taux réduit d'imposition des bénéfices des sociétés (IS) jusqu'à 200 000 euros décourage la croissance des entreprises et les incite à se scinder en unités plus petites pour éviter l'imposition au taux légal de l'IS.	Supprimer le taux réduit de l'IS et passer à un taux unique de TVA harmonisé de façon à ce que les réformes soient neutres sur le plan des recettes.

Les Pays-Bas ont considérablement amélioré leur cadre et leurs normes de lutte contre le blanchiment d'argent, tandis que les banques ont énormément investi dans la surveillance des transactions inhabituelles.	Recourir plus largement à des solutions technologiquement innovantes telles que l'apprentissage automatique pour mettre davantage l'accent sur la détection des transactions suspectes.
Les Pays-Bas sont à la traîne en ce qui concerne la mise en œuvre des Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying.	S'assurer que les procédures de suivi et de contrôle des activités de lobbying menées par les entreprises auprès des agents publics et des responsables de l'action publique sont adéquates.
Faire avancer la transition écologique afin d'accroître l'indépendance énergétique	
À politiques inchangées, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne seront pas atteints. Les incertitudes entourant la rigueur des politiques futures freinent l'investissement.	Développer la Stratégie climatique au-delà de 2030 et définir de manière concrète de nouveaux délais, mesures et priorités conformes aux objectifs juridiques.
Les prix du CO2 varient en fonction des sources d'émissions et selon les combustibles, et les subventions implicites et explicites aux énergies fossiles réduisent la compétitivité-prix des énergies renouvelables.	Continuer d'aligner la tarification des émissions entre les secteurs et les combustibles, notamment en réduisant les subventions implicites et explicites aux énergies fossiles, conformément à la réglementation de l'UE.
Le pays demeure tributaire des combustibles fossiles. Même si la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique a augmenté ces dernières années, elle reste inférieure à la moyenne de l'UE. Les aides accordées en phase de croissance sont très modestes.	Apporter une aide spécifique aux technologies vertes dès les premiers stades de leur développement, notamment en mobilisant davantage l'investissement public dans les infrastructures vertes et le déploiement de technologies vertes telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.
Le soutien à la R-D au profit de l'innovation verte est fragmenté.	Réduire la fragmentation des fonds et des programmes d'investissement afin d'alléger la charge administrative pesant sur les entreprises. Adopter une approche plus équilibrée étayant à la fois les technologies émergentes et les technologies parvenues à maturité.
La hausse des prix de l'énergie affecte de manière disproportionnée les ménages à faibles et moyens revenus, au risque de susciter le ressentiment de l'opinion publique à l'égard des politiques climatiques. À compter de 2030, les logements locatifs devront au minimum relever de la classe énergétique D.	Continuer à offrir des aides aux ménages à faible revenu pour assurer l'efficacité énergétique de leur logement et développer les efforts et les campagnes d'information pour qu'ils en bénéficient. Renforcer les normes minimales d'efficacité énergétique pour les logements locatifs.

Références

- BEIS (2020), *Improving the Energy Performance of Privately Rented Homes in England and Wales*, Department for Business, Energy and Industrial Strategy, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/946175/prs-consultation-2020.pdf (consulté le 4 février 2023). [48]
- Cnossen, S. et B. Jacobs (dir. pub.) (2021), *Tax by Design for the Netherlands*, Oxford University Press, <https://doi.org/10.1093/oso/9780192855244.001.0001>. [22]
- CPB (2023), *Centraal Economisch Plan- Maart 2023 [Macro Economic Outlook - March 2023]*, CPB National Bureau for Economic Policy Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Raming-Centraal-Economisch-Plan-CEP-2023.pdf> (consulté le 9 mars 2023). [3]
- CPB (2022), *Analyse wijzigingsvoorstellen PvdA en GroenLinks op het coalitieakkoord*, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Notitie-Analyse-wijzigingsvoorstellen-PvdA-en-GroenLinks-op-het-coalitieakkoord.pdf> (consulté le mars 2023). [37]
- CPB (2022), *Analysis of the economic and budgetary impact of the Coalition Agreement*, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Analysis-of-the-economic-and-budgetary-impact-of-the-Coalition-Agreement.pdf> (consulté le 18 novembre 2022). [18]
- CPB (2022), *Macro Economic Outlook 2023 - September 2022*, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Projections-Macro-Economic-Outlook-MEV-2023.pdf> (consulté le 7 décembre 2022). [2]
- CPB (2022), *Schuldprojectie 2060 voor rentevarianten [Debt projection 2060 for varying interest rates]*, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Publicatie-Schuldprojectie-2060-voor-rentevarianten.pdf> (consulté le 18 novembre 2022). [19]
- CPB and Statistics Netherlands (2022), *Economic interwovenness with China through trade: two sides of the same coin*, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Publication-Economic-interwovenness-with-China-through-trade.pdf> (consulté le 23 janvier 2023). [8]
- Dechezleprêtre, A. et al. (2022), « Fighting climate change: International attitudes toward climate policies », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1714, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3406f29a-en>. [51]
- DNB (2022), *Current account surplus revised sharply downwards*, <https://www.dnb.nl/en/statistical-news/snb-2022/current-account-surplus-revised-sharply-downwards/> (consulté le 19 avril). [7]
- DNB (2022), *Financial Stability Report Autumn 2022*, De Nederlandsche Bank, https://www.dnb.nl/media/rpckcxcl/74932-dnb-ofs_en_web_pdfa.pdf (consulté le 28 octobre 2022). [9]
- DNB (2022), *From recovery to balance*, De Nederlandsche Bank, <https://www.dnb.nl/media/mdgafi3a/from-recovery-to-balance.pdf> (consulté le 5 janvier 2023). [39]
- Égert, B. (2018), « The quantification of structural reforms », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1482, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/6d883be1-en>. [36]

- European Systemic Risk Board (2022), *Mitigating systemic cyber risk: January 2022*, European Systemic Risk Board. [16]
- FATF (2022), *Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures –Germany, Fourth Round Mutual Evaluation Report*, Financial Action Task Force, Paris. [38]
- Goos, M. et al. (2022), « Alternative Work Arrangements and Worker Outcomes: Evidence from Payrolling CPB Discussion Paper Alternative Work Arrangements and Worker Outcomes: Evidence from Payrolling », *CPB Discussion Papers*, CPB Netherlands Bureau for Economic Analysis, <https://doi.org/10.34932/YWVY-WQ17>. [21]
- Government of the Netherlands (2023), *Kamerbrief over voortgang uitwerking arbeidsmarktpakket [Letter to the House of Representatives on the progress of the labor market package]*, <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/kamerstukken/2023/04/03/kamerbrief-voortgang-uitwerking-arbeidsmarktpakket>. [34]
- Government of the Netherlands (2022), *Kamerbrief over ontwikkeling transportnet voor waterstof [Letter to parliament on the development of transport network for hydrogen]*, <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/kamerstukken/2022/06/29/ontwikkeling-transportnet-voor-waterstof> (consulté le 27 février 2023). [47]
- Government of the Netherlands (2021), *Coalition agreement 2021-2025 - Looking out for each other, looking ahead to the future'*, <https://www.government.nl/binaries/government/documenten/publications/2022/01/10/2021-2025-coalition-agreement/2021-2025+Coalition+agreement.pdf> (consulté le 1 décembre 2022). [17]
- Guillemette, Y. et D. Turner (2023), *Long-term scenarios update: incorporating the energy transition*, OECD Publishing, Paris; [forthcoming]. [20]
- IEA (2020), *The Netherlands 2020*, International Energy Agency, Paris, <https://www.iea.org/reports/the-netherlands-2020> (consulté le 11 octobre 2022). [42]
- IMF (2016), *Acting Now, Acting Together*, International Monetary Fund, <https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2016/12/31/Acting-Now-Acting-Together>. [35]
- Merten, F. et N. Verhoeven (2022), *Pricing of climate-related risks in financial markets*, De Nederlandsche Bank, <https://www.dnb.nl/media/dvprdrakl/pricing-of-climate-related-risks-in-financial-markets.pdf>. [15]
- Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality (2022), *Kamerbrief met hoofdlijnen gecombineerde aanpak natuur, water en klimaat in landelijk gebied en van bredere stikstofbeleid [Letter to Parliament outlining a combined approach to nature, water and climate in rural areas and of a broader nitrogen policy]*, <https://open.overheid.nl/repository/ronl-38ec47daf8ac0541d2ae52ded2357095abb2c4c0/1/pdf/hoofdlijnen-van-de-gecombineerde-aanpak-van-natuur-water-en-klimaat-in-het-landelijk-gebied-en-van-het-bredere-stikstofbeleid.pdf>. [14]
- Ministry of Economic Affairs and Climate Policy (2022), *SDE++ 2022 Stimulation of Sustainable Energy Production and Climate Transition*, https://english.rvo.nl/sites/default/files/2022/07/20220712-English-brochure-opening-round-2022_1.pdf (consulté le 12 décembre 2022). [43]

- Ministry of Finance (2022), *Belastingplan 2023 [Tax Plan 2023]*, [1]
<https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/prinsjesdag/documenten/kamerstukken/2022/09/20/belastingplan-2023> (consulté le 7 décembre 2022).
- Ministry of Finance (2022), *Licht uit, spot aan: de vermogensverdeling [Lights off, spot on: the wealth distribution]*, [23]
<https://open.overheid.nl/repository/rnl-c2da23e05fef0df2b0cd79ff09c88c673d3b3e95/1/pdf/IBO%20Vermogensverdeling%20rapport%20-v2.pdf> (consulté le 7 décembre 2022).
- Ministry of Finance (2022), *Memorie van toelichting wetsvoorstel Overbruggingswet box 3 [Explanatory memorandum Bill Bridging Act box 3]*, [29]
<https://open.overheid.nl/repository/rnl-136b8e4d62fe660180f98954b8756849caf8e95c/1/pdf/Overbruggingswet%20box%203%20MvT.pdf>.
- OCDE (2023), « Accès et utilisation des TIC par les entreprises », *Statistiques de l'OCDE sur les télécommunications et l'internet* (base de données), [28]
<https://doi.org/10.1787/42d201bc-fr> (consulté le 17 juillet 2023).
- OCDE (2023), « Comment va la vie? Bien-être », *Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales* (base de données), [50]
<https://doi.org/10.1787/f51cf21f-fr> (consulté le 17 juillet 2023).
- OCDE (2023), « Gains : Salaire minimum en proportion du salaire médian », *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail* (base de données), [5]
<https://doi.org/10.1787/data-00313-fr> (consulté le 17 juillet 2023).
- OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE : Danemark 2021 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, [46]
<https://doi.org/10.1787/a9b0c28d-fr>.
- OCDE (2022), *La fiscalité immobilière dans les pays de l'OCDE*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 29, Éditions OCDE, Paris, [31]
<https://doi.org/10.1787/242b9308-fr>.
- OCDE (2022), *L'Observateur de l'action climatique 2022 : Aider les pays à progresser vers le zéro net*, Éditions OCDE, Paris, [44]
<https://doi.org/10.1787/6f7fe63f-fr>.
- OCDE (2022), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2022 : Reconstruire des marchés du travail plus inclusifs*, Éditions OCDE, Paris, [6]
<https://doi.org/10.1787/f4bcd6ab-fr>.
- OCDE (2022), *Statistiques des recettes publiques 2022 : L'impact du COVID-19 sur les recettes fiscales de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, [24]
<https://doi.org/10.1787/96463460-fr>.
- OCDE (2021), *Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 2021 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, [4]
<https://doi.org/10.1787/b009593a-fr>.
- OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 2018 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, [32]
<https://doi.org/10.1787/14dd9541-fr>.
- OECD (2022), *OECD Affordable Housing Database - HM1.3 HOUSING TENURES*, [10]
<https://www.oecd.org/els/family/HM1-3-Housing-tenures.pdf>.
- OECD (2022), *Policies to Support Green Entrepreneurship : Building a Hub for Green Entrepreneurship in Denmark*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, OECD Publishing, Paris, [45]
<https://doi.org/10.1787/e92b1946-en>.

- OECD (2021), *Lobbying in the 21st Century : Transparency, Integrity and Access*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/c6d8eff8-en>. [40]
- OECD (2021), *OECD Regional Outlook 2021 : Addressing COVID-19 and Moving to Net Zero Greenhouse Gas Emissions*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/17017efe-en>. [53]
- OECD (2021), *Policies for a Carbon-Neutral Industry in the Netherlands*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/6813bf38-en>. [25]
- OECD (2021), « The inequalities-environment nexus : Towards a people-centred green transition », *OECD Green Growth Papers*, n° 2021/01, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ca9d8479-en>. [52]
- OECD (2021), *The rise of non-bank financial intermediation in real estate finance: Post COVID-19*, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/daf/fin/financial-markets/The-rise-of-non-bank-financial-intermediation-in-real-estate-finance.pdf> (consulté le 10 février 2023). [11]
- OECD (2019), *Taxing Energy Use 2019 : Using Taxes for Climate Action*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/058ca239-en>. [26]
- OECD (2018), *The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD*, OECD Tax Policy Studies, n° 26, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264290303-en>. [30]
- OECD/IEA (2020), *The Netherlands's Effort to Phase Out and Rationalise its Fossil-Fuel Subsidies - An OECD/IEA review of fossil-fuel subsidies in the Netherlands*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/fossil-fuels/publicationsreleasesfurtherreading/2020-OECD-IEA-review-of-fossil-fuel-subsidies-in-the-Netherlands.pdf>. [27]
- PBL (2022), *Klimaat - en Energieverkenning 2022*, Planbureau voor de Leefomgeving, <https://www.pbl.nl/sites/default/files/downloads/pbl-2022-klimaat-en-energieverkenning-4838.pdf> (consulté le 21 novembre 2022). [41]
- Remkes Commission (2020), « Niet alles kan overal -Eindadvies over structurele aanpak op lange termijn [Not everything is possible everywhere -Final advice on a long-term structural approach] », <https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/rapporten/2020/06/08/niet-alles-kan-overal/niet+alles+kan+overall.pdf> (consulté le 14 janvier 2021). [12]
- Remkes, J. (2022), *Wat wel kan - Uit de impasse en een aanzet voor perspectief [What is possible - Out of the deadlock towards a new perspective]*, <https://www.omgevingsweb.nl/wp-content/uploads/po-assets/766917.pdf> (consulté le 20 janvier 2023). [13]
- Rusu, A., E. Mot et A. Trinks (2021), *Green innovation policies: a literature and policy review*, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Background-Document-Green-innovation-policies.pdf> (consulté le 4 novembre 2022). [49]
- van Essen, C. et al. (2022), *Certificering budgettaire ramingen (1e nota van wijziging) Belastingplan 2023 en Overbruggingswet box 3*, CPB Netherlands Bureau of Economic Analysis, <https://www.cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-Publicatie-Certificering-budgettaire-ramingen-Belastingplan-2023-Overbruggingswet-box-3.pdf> (consulté le 16 novembre 2022). [33]

PAYS-BAS 2023 (VERSION ABRÉGÉE)

L'économie néerlandaise a rapidement retrouvé sa trajectoire de croissance prépandémique, mais la hausse rapide de l'inflation a perturbé la croissance, amplifiant les défis existants, tels que l'urgence de la transition vers le zéro net, les pressions fiscales liées au vieillissement et les pénuries de main-d'œuvre omniprésentes. Des investissements importants dans les infrastructures et les technologies à faible émission de carbone sont nécessaires pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et l'exposition aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie. Des finances publiques saines ont permis un soutien fiscal pour protéger les ménages et les entreprises de la flambée des prix de l'énergie, mais le vieillissement de la population augmentera la pression fiscale à l'avenir. La rationalisation du système fiscal renforcerait la stabilité macrofinancière et la productivité en réduisant les distorsions dans les décisions d'investissement et d'offre de main-d'œuvre. L'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, en complément de l'augmentation de la productivité, contribuerait à renforcer le potentiel de croissance et à permettre les transitions verte et numérique. La suppression des mesures fiscales dissuasives sur les heures supplémentaires travaillées et la rationalisation des prestations dépendant du revenu, tout en améliorant l'accès aux services de garde d'enfants, permettraient à la fois d'augmenter l'offre de main-d'œuvre et de réduire les inégalités. Le soutien à la reconversion et à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre, ainsi que la réduction des écarts réglementaires entre les formes régulières et non régulières d'emploi, permettraient d'atténuer les pénuries en facilitant les transitions entre les professions. Une meilleure intégration des personnes issues de l'immigration et l'assouplissement de la migration des travailleurs moyennement qualifiés dans certaines professions pourraient stimuler davantage l'offre de main-d'œuvre.

CHAPITRE THÉMATIQUE : AUGMENTER L'OFFRE DE MAIN-D'ŒUVRE

